

## ENCORE UNE ATTEINTE AUX DROITS DU PARLEMENT

L'HONORABLE DR REID, MINISTRE DES CHEMINS DE FER, PRESENTE UNE RESOLUTION AYANT POUR EFFET DE SOUSTRAIRE L'ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER DE LA SURVEILLANCE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'HON. M. FIELDING ET LE DR CLARK S'OPPOSENT A CE PROJET DE LOI DU GOUVERNEMENT

LE GOUVERNEMENT BORDEN A UNE TENDANCE A LEGIFERER DE MANIERE QUE SES ACTES N'AIENT PAS A SUBIR L'APPROBATION OU LA CRITIQUE DE LA CHAMBRE, DECLARE M. McMASTER, REPRESENTANT DU COMTE DE BROME

(Tribune de la presse)

Ottawa, 12. — La journée a été loin d'offrir l'intérêt de celle d'hier; d'ailleurs si elles se ressemblaient toutes, on serait tenté de s'en plaindre, car "L'ennui naquit un jour de l'uniformité", a dit un penseur.

Au commencement de la séance M. Copp, a demandé au premier ministre s'il était vrai que le gouvernement avait offert une position dans le service civil au colonel Armand Lavergne. M. Borden a répondu que c'était la première nouvelle qu'il en avait, mais qu'il était un peu surpris qu'une telle offre lui ait été faite. Nous vivons dans un monde de surprise a repris Sir Wilfrid Laurier.

Le ministre des finances a donné un état des dépenses encourues pour lancer l'emprunt de la victoire. Tout compte fait c'est une somme de \$5,000,000.

M. Meighen a fait passer en troisième lecture la loi amendement la loi de Yukon, elle a été adoptée sans amendement.

Le gouvernement a introduit la loi des traitements et sur la suggestion de Sir Wilfrid Laurier, la discussion se fera en seconde lecture.

Comme toutes les séances de fin de semaine, celle-ci a son caractère particulier. Il y a eu de véritables petits duels et c'est dans le travail en comité que se produisent les documents, que sortent les renseignements. C'est là souvent que les députés vivent les heures les plus gaies, les plus sérieuses, les plus intéressantes de la session.

On est plus en famille, on se préoccupe moins des formes du langage et l'esprit se détend. C'est le moment où tout le monde se retrouve et les journalistes, dans leur loge au-dessus de la tête de Monsieur l'Orateur se joignent volontiers à la députation pour suivre un bon argument, ou faire retentir un franc éclat de rire quand il se passe un incident comique.

Après l'effort splendide qu'elle a donné hier, la députation, de notre province a repris de bonne grâce le travail en comité. Plusieurs députés ont repris le chemin de leur famille, et les rangs de la gauche sont clairsemés. Ceux qui restent et non des moindres, presque tous les vétérans, sont à leur poste, ont continué la discussion avec vigueur, si bien que la droite est tout étonnée de la somme de travail donné par les libéraux.

Nous savons de bonne source que Sir Wilfrid Laurier est enchanté de ses nouvelles recrues et les anciens sont heureux d'être si bien secondés dans leur travail par une phalange à l'esprit ouvert et assidue au travail.

Au nom du ministre des chemins de fer et canaux, il y avait à l'ordre du jour de la Chambre la résolution suivante: "Qu'il est opportun de décréter que les recettes et les revenus des chemins de fer du gouvernement canadien et de tout chemin de fer qui est sous la direction ou l'administration du ministre peuvent être portés à un compte en suspens, et que les frais d'exploitation de ces chemins de fer peuvent être défrayés à même ce compte, et, advenant en aucun temps, un découvert, ce découvert sera soldé à même toutes sommes d'argent non appropriées dans le fonds du revenu consolidé du Canada, et, advenant un surplus, ce surplus sera transféré au dit fonds."

Le compte en suspens et tous les paiements faits à même ce compte seront sujets à vérification par l'auditeur général du Canada.

L'hon. Dr Reid, donne lecture de quelques amendements jugés nécessaires pour rendre sa résolution claire et plus complète et qui, de plus, n'ont aucune raison à l'appui de ce changement dans les méthodes administratives.

C'est M. Fielding, ex-ministre des Finances dans le gouvernement libéral qui prend le premier la parole. Il déclare qu'en lisant cette résolution, il était resté sous l'impression qu'elle avait un but d'affaires, mais après réflexion, il est d'avis que c'est un autre but à la constitution en ce qu'elle soustrait l'administration des chemins de fer de la surveillance de la Chambre.

Le député de Queens proteste contre cette tentative hardie et le ministre tente de s'expliquer.

M. A. K. McLean tente de venir en aide à son collègue un peu lourd et qui ne semble pas très sûr, sur un terrain aussi aride que celui-là. Il déclare que le principe invoqué par le député de Queens peut être bon quand il s'agit de taxes, mais qu'il ne vaut rien dans ce cas. La raison pour laquelle le ministre veut faire disparaître cet item c'est qu'il gonfle inutilement les prévisions et ceci n'est pas de nature à nous aider auprès des prêteurs d'argent.

Il pose le principe que les dépenses des votes fermées devraient se payer à même les revenus de ces utilités. Si elles finissent l'année par un déficit, alors on demandera au gouvernement de le combler. Au cours de la discussion, mercredi soir, le ministre des chemins de fer avait dit que le Canadien Nord n'était pas un chemin de fer du gouvernement, le ministre des Finances venait de déclarer qu'il est la possession du gouvernement. "Je suis très heureux", dit le député de Pontiac que nous ayons recouvré le Canadien Nord. Il ajouta que si le principe invoqué par le ministre était bon pour les chemins de fer, il était bon aussi pour les postes, les douanes, et tous les autres ministères de l'Etat.

M. Fielding alla jusqu'à dire que si cette résolution passe, l'appropriation d'une somme considérable ne sera plus faite par la Chambre, et elle n'aura plus le droit de se renseigner, et de critiquer et de discuter ce qui est essentiel dans un gouvernement comme le nôtre.

Le député de Queens revendiqua hautement et aux applaudissements de la gauche — car il siège toujours à gauche — les droits divins du parlement et qu'il faut à tout prix respecter.

Sir Wilfrid Laurier parla dans le même sens que M. Fielding et dit que s'il n'y avait qu'une simple opération de banque, il n'y aurait pas lieu de s'opposer, mais par la résolution le gouvernement perd contrôle d'une branche importante de l'administration. On semble vouloir tendre un écran devant les opérations du gouvernement canadien.

M. McLean dit que toutes les remarques ne semblent pas fondées et qu'il n'a pas encore entendu une bonne objection contre cette mesure. D'ailleurs, si le gouvernement l'a amenée, c'est qu'il avait de bonnes raisons pour le faire.

M. Jacques Bureau observa qu'il était prêt à entendre ces bonnes raisons de la part du gouvernement; il voulait avoir le pourquoi de cette résolution.

M. McMaster fit à ce moment une remarque très judicieuse. Il semble y avoir une tendance de la part de l'exécutif à tout soustraire à la Chambre, cependant c'est de la Chambre que viennent les pouvoirs. On n'a jamais rien vu de tel en Angleterre, et je crains que si l'on persiste dans cette voie, on en arrivera à des conclusions fâcheuses.

M. Bureau demande une fois de plus au Ministre des Chemins de Fer d'exposer les raisons qui militent en faveur de cette résolution.

"Ou en sommes-nous rendus, dit l'orateur? Le gouvernement nous enlève la surveillance des agents, de la législation, et change la constitution comme bon lui semble sans le consentement de la Chambre". Il proteste contre cette manière de procéder et il demande qu'on s'en tienne à la manière constitutionnelle.

Le Dr Clark veut gagner la guerre. Il dit que le gouvernement a reçu un mandat bien défini et devrait toujours avoir cet objet en vue dans tous ses actes. Il dit que la raison donnée par le ministre que cette appropriation "surchargeait" les crédits, ne tient pas debout. Tous les agents doivent venir devant la Chambre et c'est une des importantes questions qui doivent venir chaque année devant la Chambre que celle de voter chaque année les crédits nécessaires à l'administration.

Nous ne devrions pas perdre notre temps à l'étude de ces questions secondaires et nous devrions chercher en tout à gagner la guerre. En fait de réformes de ce genre, le gouvernement ferait bien d'y renoncer. La résolution a été adoptée et la Chambre étudiera bientôt un bill dans ce sens. Il pourrait bien y avoir de vives discussions car la Chambre n'entend pas qu'on lui enlève la surveillance de toutes les dépenses et de toutes les recettes.

LE SERVICE CIVIL

Une autre résolution a soulevé un débat sérieux et la voici: "Qu'il est expédient de refondre, reviser et amender les lois du service civil du Canada et de disposer que le traitement du président du conseil, qu'il soit nommé par la commission du service civil soit de six mille dollars par année; d'établir une disposition pourvoyant au reniement des catégories et des salaires dans les différentes classes du service intérieur, et à la préparation par la commission des listes de, positions, attributions et appointements du service extérieur ou de toute partie ou division du dit service; et de faire des

nominations au service public au moyen d'examen de concours et d'éliminer de toute autre manière le patronage politique de l'administration et de la direction du dit service". M. McLean venait à peine d'ouvrir la bouche pour expliquer l'arrêté ministériel passé il y a quelques mois par le gouvernement, que l'opposition souleva la grosse question de patronage.

Le ministre avait déjà été obligé de répondre à mille observations, quand M. Lemieux se leva à son tour et exposa toute l'affaire, documents en mains.

Il félicita d'abord le ministre de l'effort qu'il fait pour rendre justice et dit qu'il est probablement de bonne foi. En fait de réforme du service civil, il dit que sir Wilfrid Laurier avait promis une réforme avant les élections de 1908 et son premier soin a été de remplir sa promesse.

Il blâme le gouvernement d'avoir promis l'abolition du patronage et de ne pas avoir tenu parole. En quelques mots il fait l'histoire de l'administration du patronage sous le gouvernement conservateur, les nominations faites par M. Rogers, etc., et dit qu'il est difficile de se fier à des gens qui ont si souvent manqué à leur parole.

Il dit que M. McLean devrait avoir confiance en ses anciens collègues qui ont fait ce qu'ils avaient promis. Dans la ville d'Ottawa, on avait promis que toutes les fonctions importantes seraient réservées pour les soldats de retour du front; or on n'en a rien fait.

M. Lemieux étudie les circonstances de la nomination Acres à la charge de maître de poste de la ville. Je ne sais pas que M. Guin ait demandé sa retraite et même en ce cas, il aurait dû être remplacé par un autre fonctionnaire, par ordre de promotion, selon le principe posé par le gouvernement libéral.

La fédération du service civil a protesté et de même pour les autres nominations à la position de receveur des douanes à Montréal et ailleurs. On a mis de côté les principes fondamentaux à la base du service et rien ne nous protège contre ce danger si ce bill devient loi.

M. Rowell, comme il n'y avait pas grand monde en Chambre à ce moment, car il est un peu gêné depuis qu'il s'est fait dire ses vérités, sans avoir donné un seul mot, de réponse. M. Rowell a essayé de donner certaines explications qui n'ont pas satisfait la députation. La gauche a signalé à plusieurs reprises au ronc petit président du conseil qu'il n'est pas aussi puissant qu'il se croit.

La nomination de M. Nichols à la position de chef d'un bureau de publicité du gouvernement, faite à la recommandation de M. Rowell, a provoqué une question intéressante par M. Bureau. Le président du conseil avait déclaré qu'il avait consulté les propriétaires de journaux du pays avant de faire ce choix. Le député de Trois-Rivières a demandé qu'on nous dise quels sont les propriétaires de journaux qui ont été consultés. Il ne doute pas des capacités et de la valeur de ce nouveau fonctionnaire, mais il veut se renseigner et rendre service au pays.

M. Rowell a dit qu'il avait fait une enquête mais qu'il n'était pas dans (A suivre à la page 5)

## Les horloges seront avancées dimanche

(Dépêche de la Presse Associée)

Ottawa, 12. — L'entrée en vigueur de la loi de l'épargne de la lumière du jour a été définitivement fixée à deux heures, dimanche matin, le 14 avril. Le nouvel état de choses durera jusqu'au 31 octobre 1918, à deux heures du matin.

Cet après-midi, Sir Charles Fitzpatrick s'est rendu au Sénat et a donné l'assentiment royal au bill.

On a publié immédiatement après une édition spéciale de la "Gazette du Canada," avec la proclamation suivante:

"Son Excellence le Gouverneur en conseil, sur l'avis du ministre du Commerce, est heureux d'ordonner, et il est par les présentes ordonné que le temps fixé pour la mise en vigueur de la loi de l'Epargne de la Lumière, 1918, comptera de 2 heures dimanche matin, le 14 avril, jusqu'à deux heures du matin, jeudi, le 31 octobre 1918."

## LA VOIE FERREE DU N.-C. EST EN TRES MAUVAISE CONDITION

C'EST CE QUE DECLARE M. BALOCH, INGENIEUR, QUI EST ALLE FAIRE UNE INSPECTION, AU COURS DE SON TEMOIGNAGE D'HIER DEVANT LA COMMISSION D'ARBITRAGE.—LA VOIE NE CONCORDE PAS AVEC LES PLANS PRATIQUEMENT TOUT SERAIT A REFAIRE

(Dépêche de la Presse Associée)

Toronto, 12. — Le principal témoin entendu aujourd'hui devant la commission d'arbitrage, dans l'affaire du Nord-Canadien, fut M. Guy R. Baloch, ingénieur de 22 années d'expérience qui est allé, en compagnie de douze autres personnes, faire l'inspection de 1,000 milles de voie ferrée du Nord-Canadien, entre Port Arthur et la Junction Munson, Alberta, voyage qui prit douze semaines.

M. Baloch déclara que son inspection était une partie de l'enquête du professeur Swain pour la commission Drayton-Achworth qui, en s'en rappelle, sans doute, déclara que le stock du Nord-Canadien n'avait aucune valeur. Il devait faire une inspection aussi rapide que possible et qu'il ne devait pas prendre la dépréciation en considération pour des buts d'évaluation. Le but de cette inspection était de savoir comment cela coûterait pour "reconstruire la ligne".

On apprit, au cours du témoignage de M. Baloch, que la voie que le professeur Swain estime devoir valoir \$397,000,000 n'était pas le Nord-Canadien, mais une conception idéale de ce que devait être cette ligne suivant les profils et les plans fournis. Le rapport devait être fait dans un temps plutôt court. Pendant que les inspecteurs étaient sur la voie, un personnel faisait le calcul sur les profils et les plans et ces chiffres furent utilisés même après que les inspecteurs fussent de retour, sachant qu'il y avait des déficiences dans le lit de la voie qui n'étaient pas montrées sur les profils et que le lit était souvent plus étroit qu'il n'apparaissait sur les plans.

Le lit de la voie est très étroit en général, dit le témoin. Il y a de nombreuses déficiences.

La partie entre Port Arthur et Edmonton est la meilleure qu'il ait visitée. — Le lit de la voie ferrée du Nord-Canadien n'est pas assez large pour tenir même le ballast? demanda M. Tilley.

— Tel est le cas pour la plus grande étendue.

Le témoin déclara qu'il n'a pas eu occasion de comparer les aménagements dans la voie avec ceux montrés sur les plans, mais il est convaincu qu'il y en a plus que sur les plans. Ils sont très communs. En ce qui regarde ces aménagements, la route est le mieux entre Port Arthur et Winnipeg. La ballast-type peut avoir une profondeur de 18 pouces, et six pouces forment un nouveau ballast. De Winnipeg à Edmonton, le rail est léger et il est courbé à plusieurs endroits par le passage des locomotives. Sur les voies subsidiaires, les rails sont très légers. Il y en a plusieurs qui sont vieux.

— En général, déclara M. Baloch, les conditions des rails sont plutôt mauvaises; la route est le mieux entre Port Arthur et Winnipeg.

— Tout doit être pratiquement refait, déclara M. Baloch en expliquant ce qu'il a compris dans son estimé.

— Y a-t-il quelque chose que vous n'avez pas inclus dans cet estimé comme à refaire? M. Tilley.

— Il y a les vieux quais à Port Arthur, déclara le témoin. Leur vie est finie. Il y a aussi une gare à Fort William qui est passablement endommagée.

Le témoin déclara que les chiffres fournis comme estimés des dommages à réparer ne sont pas assez élevés, mais qu'il n'a pas voulu s'en mêler, n'en voulant pas être responsable.

M. Butler contreinterrogea ensuite le témoin qui admit qu'il n'avait jamais auparavant fait d'estime de la sorte, mais qu'il avait assez de connaissance et d'expérience pour en faire un. A l'ajournement, M. Butler lui demanda de reconsidérer son estimé afin de voir s'il ne s'y était pas glissé d'erreur quant à la valeur totale de \$1,000,000 pour la construction de ponts et de souterrains à Winnipeg.

## "IL FAUT TENIR JUSQU'A NOTRE DERNIER HOMME"

LE MARECHAL HAIG LANCE UN ORDRE DU JOUR A SES TROUPES, LEUR DEMANDANT LA RESISTANCE JUSQU'A LA VICTOIRE.

(Câble de la Presse Associée)

Londres, 12. — Le maréchal Douglas Haig, dans un ordre du jour adressé à tous les rangs de l'armée anglaise en France et en Flandres dit: "Il y a trois semaines que l'ennemi a commencé ses attaques terribles, sur un front de cinquante milles. Il a pour but de séparer l'armée anglaise de l'armée française pour arriver sur la Manche et détruire l'armée anglaise."

"Malgré qu'il ait jeté dans la mêlée cent six divisions et souffert des pertes énormes, il n'a fait que peu de progrès."

"Ceci est dû au courage et aux sacrifices de nos troupes. Les paroles me manquent pour exprimer l'admiration que je ressens à la suite de l'admirable résistance offerte par tous les rangs de notre armée, en des circonstances difficiles."

"Plusieurs d'entre vous sont maintenant fatigués. A ceux-là je dirai que la victoire appartient à celui qui tiendra le plus longtemps. L'armée française s'en vient à notre secours et il ne nous reste qu'une alternative, c'est de nous battre."

"Chaque position doit être tenue jusqu'au dernier homme, nous ne devons plus reculer. Le dos au mur, et confiants dans la justice de notre cause, nous devons nous battre jusqu'à la fin. La sécurité de nos foyers et la liberté du monde dépendent de la conduite de chacun de nous en ces moments critiques."

## LES PLANS ALLEMANDS SONT INCONNUS

(Câble de la Presse Associée)

Amsterdam, 12. — "On ne connaît pas encore le plan stratégique du Haut Commandement allemand et on ne le connaîtra pas avant que d'autres opérations de grande importance n'aient eu lieu, déclare le "Koelnische Volks Zeitung". Il ne faut pas croire que les Allemands ont attaqué le front anglo-portugais parce qu'ils ont échoué en Picardie."

## LA VILLE D'ARMENTIERES EST AUX ALLEMANDS

Ceux-ci auraient fait 20,000 prisonniers dont un général anglais et un général Portugais

(Câble de la Presse Associée)

Berlin via Londres, 12. — Le communiqué officiel allemand déclare: "Nos troupes victorieuses s'avancent dans la plaine de la Lys, entre Armentières et Merville."

"Armentières est tombée. Encerclés au nord et au sud par les troupes du général Von Berhardt et du général Von Stettin, et coupés dans leur retraite les Anglais, après une brave résistance, se sont rendus. Nous avons fait prisonniers 3,000 hommes et 50 officiers. Nous avons également pris 45 canons et une grande quantité de munitions."

"Au nord d'Armentières, nous avons gagné du terrain. Les troupes des généraux von Stettin et Conlowitz, ont repoussé l'ennemi dans la direction de Bailloul et Merville. Merville a été prise."

"Sur la rive sud de la Lys, nos troupes se sont avancées jusqu'aux hauteurs de Merville."

"Sur les deux rives de la Somme, de violents combats d'artillerie ont eu lieu. Des régiments français qui ont attaqué notre ligne à l'ouest de Moreuil ont été repoussés avec pertes, et nous ont laissé trois cents prisonniers, qui ont ensuite été tués par leur propre artillerie."

"D'après les derniers rapports, nous avons fait 20,000 prisonniers à Armentières, y compris un général Anglais, et un général Portugais, et 200 canons."

## TOUS LES INSTITUTEURS APPELES SOUS LES ARMES

L'honorable Juge Duff leur refuse l'exemption, et espère qu'ils seront enrôlés le plus tôt possible

(Dépêche de la Presse Associée)

Ottawa, 12. — Le juge Duff a rendu un jugement important et qui intéresse les instituteurs sujets au service militaire. La cause est celle de Octave A. Maltais; l'appel a été fait par le chef des représentants de l'intérêt public à Montréal.

L'honorable juge Archambault, avait rendu jugement en Appel des tribunaux locaux, et avait accordé l'exemption à M. Maltais jusqu'au 2 juillet 1918, à condition que le conscript demeurât professeur. M. Maltais est à l'emploi de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, qui compte environ 145 instituteurs aptes au service militaire.

L'exemption de M. Maltais a été refusée par le juge Duff. Les considérations du jugement se résument à ceci: "Le 19 février deux instituteurs: Letourneau et Morel, ont vu leur exemption refusée. Malgré la décision du Juge Central des Appels, refusant l'exemption et bien que le Juge Central ait déclaré qu'il suivrait une pratique uniforme établie dans ses décisions sur les demandes d'exemptions, temporaires ou autres, quant aux instituteurs en Canada, l'honorable juge Archambault a cru passer outre, et il a accordé l'exemption du présent requérant pour la période ci-dessus mentionnée."

"L'appel est maintenu, et l'exemption refusée. Plusieurs causes de ce genre sont maintenant devant le Juge Central des Appels, et les remarques ci-dessus, mutatis, mutandis, s'y appliquent."

"Le Juge Central des Appels a, de plus raison de croire qu'un grand nombre d'exemptions ont été accordées sur les cent quatre-vingt-cinq causes ci-dessus mentionnées, par les tribunaux à Montréal."

"La plupart de ces instituteurs bénéficient d'une exemption qu'ils n'ont pas le droit d'avoir d'après la loi, depuis le jugement du 19 février. Tous, si ce jugement doit avoir son plein effet, seront enrôlés et ils devront être enrôlés sans une journée de délai non nécessaire."

"Le juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

"Le Juge Central des Appels présume que des mesures seront prises pour amener les causes de ces personnes devant lui, et immédiatement, afin que la loi puisse être appliquée sans délai, en conformité avec son intention et la pratique établie."

## Plantez des Oignonets

Si vous désirez récolter des oignons deux mois avant ceux semés de la graine



OGNONETS ROUGES Canadiens, prêts à récolter un mois après la semence. Prix transport à mes frais, 1 lb 35c, 5 lbs \$1.70, 25 lbs \$8.00, 100 lbs \$15.40.

ECHALOTES de printemps. Prix transport à mes frais, 1 lb 30c, 5 lbs \$1.40, 25 lbs \$6.25, 100 lbs \$12.50.

ECHALOTES ANGLAIS (oignons bulbes), 1 lb 30c, 5 lbs \$1.40, 25 lbs \$6.25, 100 lbs \$12.50.

AIL POIR SEMER, 1 lb 40c, 5 lbs \$1.60, 25 lbs \$8.00.

Le tout transport à mes frais, commandes de suite, adressez

HECTOR L. DERY  
21 Notre-Dame Est,  
Montréal.

Le véritable athlète doit faire de tous les sports  
et être champion dans aucun.  
H. HAUGER.

# CHRONIQUE DES SPORTS

UNE aristocratie de mal bâtis est l'ennemie la plus  
qualité du recrutement.  
A. SURIER.

## L'ENTHOUSIASME EST AUSSI GRAND QU'AU JOURS DE LOUIS CYR

Le prochain concours des hommes forts provoque de l'ambition chez les Américains. — Une erreur à corriger. — Rien n'a été changé à la liste originale des tours

Le prochain concours des hommes forts continue à provoquer beaucoup d'intérêt. Une rencontre entre feu Louis Cyr et ses rivaux du temps, les Saxons, les Attila, les Anderson, les Strongfort, les Johnson, les Dowd, les Itman, les Sandow, etc., n'aurait pas plu d'avantage aux amateurs de poids et de halteres. Tous ceux qui se sont inscrits dans le tournoi de M. Leo Dandurand sont priés de noter qu'une erreur a été commise hier soir dans une liste des tours telle que publiée par un confrère. Le copiste a inscrit 50 livres au lieu de 30 livres. Ce tour qui figure au numéro 5 pour le soir du concours est le même qui figurait sous le numéro 6 de la liste originale et doit se lire comme suit : "Prendre à terre un poids court de 150 livres, le rendre aux épaules avec une ou deux mains en autant de mouvements qu'il plaira et le dévissier ensuite un nombre illimité de fois dans l'espace de 25 secondes. Chaque dévissage comptera pour 30 livres à l'actif du concurrent et celles-ci seront ajoutées aux 150 livres de pesantier du poids." Voici de quelle façon le tour doit être exécuté vu que rien n'a été changé à la liste originale. La raison explicative de tout ceci est que l'article 5 des règlements dit explicitement "que les tours à l'officiel ne seront pas changés pour favoriser l'un ou l'autre des concurrents."

Les amateurs doivent maintenant être mis au fait du service d'ordre qui sera en vigueur au Parc Sohmer pour les soirs du tournoi. D'abord les portes seront ouvertes à 5.30 p.m., et chaque séance du concours ne devra pas durer plus de dix minutes afin d'éviter ce qui s'est passé dans certains matchs antérieurs et pour permettre aux journalistes d'écrire des rapports étendus du match. La façon dont les billets seront vendus sera expliquée au commencement de la semaine prochaine au public. On veut permettre à tout le monde d'entrer sans avoir à se bousculer. Le promoteur Dandurand a reçu hier après-midi une autre demande d'inscription d'un homme fort de Brooklyn qui a participé au dernier tournoi de la "Police Gazette". Comme on le voit les Américains semblent désireux de venir enlever à nos hommes forts une palme que notre race a toujours détenue. Les Canadiens-français inscrits dans le concours doivent avoir à cœur de renvoyer les Yankees chez eux sans qu'ils aient pu satisfaire cette ambition.

Le tour hors concours qui consiste à lever sur le dos est ouvert à tous. Il existe chez nous un grand nombre d'hommes forts qui pourraient faire très bonne figure dans cette épreuve. Qu'ils s'inscrivent sans tarder chez M. Leo Dandurand, 97 rue Ste-Catherine Est. Les billets réservés pour le tournoi sont en vente au magasin de cigares Catta-Leo, 97 rue Ste-Catherine Est; chez M. Arthur Décarie, à St-Henri et au Café Joffre, coin des rues Lasalle et Ste-Catherine, Maisonneuve.

## LES PROPOS DU MONDE SPORTIF

(Par le GLANEUR)

WILLARD et Fulton devront aller se battre en France. Les gouvernements des différents Etats de la république voisine semblent s'être entendus pour empêcher une rencontre entre ces deux hommes pendant la guerre.

LE PROMOTEUR Léo Dandurand a travaillé comme un forcené pour mener son tournoi à bonne fin. L'honnêteté qu'il a mise à contribution devrait être reconnue par les amateurs. Le prochain tournoi sera une affaire sérieuse et honnête.

LE PRESIDENT Ebbetts des Brooklyn est maintenant à couteaux tirés avec McCaffrey. Comme le "backer" des Dodgers n'aime pas la chicane, il serait prêt à donner congé à Lajoie. McCaffrey prétend qu'il a des petits comptes à régler avec le "Frenchman" et que tout ne se passera pas sans bris de vitres.

CHARLIE QUERRIE note que le président Frank Patrick n'est pas facile à "rouler". Il est prêt, déclare Querrie, à accepter le hockey à six joueurs à condition que l'on aille se réhabiliter de hors-jeu. Comme on ne le voit Charlie est difficile à satisfaire.

## LES OTTAWA RESTERONT SOUS LEUR TENTE

Ils formeront une ligue de la Cité dont les champions viendront rencontrer les gagnants des séries Shamrock-National à la fin de la saison.

Ottawa, 12. — Il est peu probable que les Ottawa répondent à l'invitation qui leur a été faite par le secrétaire Desse Brown de revenir à la N. E. Ernie Butterworth, qui dirigeait le club l'an dernier, a prudemment décidé d'organiser une ligue locale de la cité dont les champions iraient rencontrer les gagnants des séries Shamrock-National à la fin de la saison. Les enthousiastes locaux l'approuvent dans cette démarche qu'ils considèrent la seule capable de sauver la croix pendant la guerre. Le président George Booth ira à Montréal la semaine prochaine pour discuter la situation avec le président A. L. Caron du National.

## LE NOUVEAU CIRCUIT DE LA LIGUE INTERNATIONALE

Il a été organisé hier à New-York. — Le calendrier comprendra 140 parties.

New-York, 12. — Les propriétaires des clubs de la ligue internationale réorganisée se sont réunis aujourd'hui et ont discuté quel sera le calendrier des parties de la saison qui comprendra très probablement 140 parties. Baltimore, Syracuse, Rochester, Jersey City, Buffalo, Newark, Toronto et Binghamton seront les villes du nouveau circuit. Une délégation d'hommes d'affaires du Bronx sera d'abord envoyée par les autorités de la ligue à New-York pour discuter la situation avec le président A. L. Caron du National.

## JOE BURNS SE CROIT UN CHAMPION

Wallace pourrait bien le ramener à la réalité mercredi prochain. — Les amateurs s'attendent à un grand combat.

Joe Burns s'entraîne sans relâche pour son match de mercredi prochain au Parc Sohmer avec Eddie Wallace. Ce dernier arrivera lundi prochain à Montréal, où il terminera son entraînement. Depuis qu'il s'est battu avec Fleming, Joe Burns se consacre plus à la boxe qu'à la lutte. Il n'a plus ni moins comme le champion du Canada. Malheureusement pour lui c'est ce titre que Wallace ambitionne et qu'il ne manquera pas de s'adjuger si Joe Burns lui présente un point vulnérable.

De l'avis de tous le combat de mercredi prochain sera une affaire menée à grande allure, car Burns se croit maintenant de taille à battre l'univers. Ses admirateurs le montent aux nues, et ce ne sera pas chose facile pour lui que d'y rester, si Wallace est en haleine.

Ce sera un grand combat.

## LA LIGUE DE "BASE-BALL" DU BIEN-ETRE DE LA JEUNESSE

A peine vient-elle de clore sa saison de hockey que l'Association du Bien-Etre de la Jeunesse se met à l'oeuvre en vue de la belle saison prochaine. Elle est à l'organisation d'une forte ligue de baseball qui fera honneur au sport, tout comme sa ligue de hockey. Déjà quatre clubs se sont inscrits.

L'organisateur en recevra deux autres d'ici au 27 courant, dont les joueurs devront avoir de 17 à 20 ans. Prière de s'adresser au bureau de l'Association 153 rue St-André. Tel. Est 4443.

## LE BASEBALL DU DIMANCHE

Albany, 12. — Le comité des bills privés a laissé aujourd'hui le bill Lawson de côté. Son parrain demandait que le baseball du dimanche fut permis dans l'Etat de New-York.

J. Leblanc. Comme les années passées, les membres ont choisi les mêmes soirs pour les joutes durant la saison, les lundis, mercredis et vendredis soirs.

Le terrain du club Boulingrin se trouve situé au haut de la rue Ville-neuve-Ouest angle avenue Maplewood, sur la propriété des Messieurs Grothé et Jalbert.

## AU CLUB DE DAMES ST-DENIS, CE SOIR

C'est ce soir à 8-12 hrs. p.m. précises que John Gendron et L. Ottina, se rencontreront pour un enjeu dans le local du club St-Denis, 2264 rue St-Denis, près St-Zotique.

Tous les joueurs sont maintenant complètement terminés et il ne reste qu'à aller admirer la partie, qui promet d'être fort contestée.

Tout le confort désiré est assuré aux spectateurs qui pourront suivre sur le damier-géant de la Casquette, toutes les phases de cette belle rencontre. MM. R. Dazé et J. Dubois, seront un peu "là" pour transmettre fidèlement chaque mouvement. M. Auguste Perrault, arbitre et M. Ed. Auger animeront la partie. Des cartes d'admission sont remises à qui en fera la demande. Qu'on se le dise.

## LE MEETING DE BOWIE

Bowie, Md., 12. — Voici la liste des joutes dans les courses de l'après-midi.

1ERE COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Prince Philisthorpe 112; Glory Belle 104; Garish Sun 102; Philisthorpe 102; Judge 102; X-Candidate II, 95.

2EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Royal Interest 114; Golden Bantam 105; Miss Fannie 104; Costumer 112; Dartworth 112; Freda Johnson 107; X-Candidate 105.

3EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

4EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

5EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

6EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

7EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

8EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

9EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

10EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

11EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

12EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

13EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

14EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

15EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

16EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

17EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

18EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

19EME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile. — Liberty Handicap, 3 ans et plus, 1 mile. — King Neptune 112; All Smiles 110; Cobalt 104; X-Boxer 102; Judge 102; X-Candidate 105.

## LE METROPOLE ACQUIERT PLUSIEURS ETOILES DU SAINTE-CECILE

Le fameux club du gérant Bélanger et du président Jolivet fera encore parler de lui, cet été. — Grande saison en perspective.

Un club, qui se mettra en évidence, cet été, parmi les équipes indépendantes, ce sera le fameux Métropole, champion indépendant de la province, qui a tant fait parler de lui, la saison dernière par son casier bourré de victoires sur des clubs excessivement forts. Le Métropole promet de se mettre encore en vedette, cette année, si les perspectives veulent dire quelque chose.

Cet important club a fait, ces jours-ci, l'élection de ses officiers. M. L. O. Jolivet, du Canada, sera son président, et le gérant restera M. Eugène Bélanger, qui a piloté avec tant de succès le club, depuis quelques saisons. M. Jolivet a fait ses preuves dans le domaine sportif. Il fut promoteur de lutte, de boxe, de baseball à Freresville, Victoriaville, Grand-Mère. Il figura éminemment dans les concours, auxquels s'associèrent des athlètes de la renommée des Yankees Rogers, Fritz Mohr, Karakanoff, Pierre, Eugène Tremblay, Joe Ledue, Charles Simard, Arthur Giroux, Joe Lepeage, Audette, Bob Critcher, Joe Beaulieu et autres. Il se fit un nom dans le domaine de ces sports et la présidence du club Métropole devrait être remplie de succès.

Le Métropole sera encore plus fort, cette année, que par le passé. Il sera renforcé de plusieurs étoiles du Ste-Cécile, son plus acharné rival de l'été dernier. Mentionnons Oscar Deschamps, l'un des meilleurs lanceurs amateurs de la province; Edouard Singher, 2ème but; Boston, 2ème but et Laverrière, joueur de champ, d'une renommée bien établie. Il aura en outre les services d'Emery Savas parties.

## ILS PERISSENT DANS UN INCENDIE

Baltimore, Md., 12. — Dix-sept chevaux de courses valant \$50,000 ont péri aujourd'hui dans un incendie qui a détruit la piste de Bowie. Les chevaux bien connus Moosehead, Caljar, Fellowship, G. W. Avery, Woodward, Jam and Eagle, Fragonard, Vallery, Club, Ruisseau, Jocular et Eyeglass sont ceux qui ont péri.

## PARC SOHMER

Le progrès des deux représentations de demain comprend six beaux numéros de vaudeville des plus variés, presque tous des premiers exclusifs pour les habitués de cet endroit d'amusement. Les Dixey Bros sont des bicyclistes bouffes qui ont des tours incomparables, à avec des roues de toutes dimensions, et qui ont obtenu un grand succès partout où ils ont passé. Numéro exceptionnel et tout nouveau. Batchelor et Burns, l'homme et la femme, sont des duettistes doués de fort belles voix, dans un répertoire moderne; plusieurs rappels en perspective. Dave O'Dowd and Three Shamrocks constituent un magnifique quatuor comprenant du chant, des danses, de l'acrobatie. Ce sont des artistes de grande réputation, voyageant avec leurs propres décors. Ils sont sans pareils. Dreams and Nelson nous offrent une grande nouveauté; ce sont des virtuoses sur banjo, laute et autres instruments. Une véritable surprise dans le genre. Pillar et Staunton sont un couple de danseurs de grande expérience dans les danses de fantaisie et les danses à la mode, le Fox-Trot, etc. Ce sont deux fillettes extrêmement élégantes et plaisantes. Willie Thibault est un chanteur comique très favorablement connu du public montréalais. C'est la première fois qu'il chante au Parc Sohmer, et il étonnera certainement son public par son répertoire et sa mimique si extraordinaires. A part ce programme de vaudeville, il y aura un fort beau programme de concert par la musique du parc, sous l'habile direction de M. J. J. Gagnier.

## FEU M. RENÉ MARCHESSAULT

St-Ours, 12. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. René Marchessault, décédé jeudi midi à Fraserville. La cause de la mort n'est pas la gare à destination de St-Ours, hier soir. Les funérailles auront lieu lundi le 15, à 9 heures 30, à l'église Immaculée Conception de St-Ours.

M. René Marchessault était le fils de M. Henri Marchessault, marchand de la ville de St-Ours. Il était employé à la Banque McLean de Fraserville, comme caissier. La cause de la mort n'est pas la gare à destination de St-Ours, hier soir. Les funérailles auront lieu lundi le 15, à 9 heures 30, à l'église Immaculée Conception de St-Ours.

M. René Marchessault était le fils de M. Henri Marchessault, marchand de la ville de St-Ours. Il était employé à la Banque McLean de Fraserville, comme caissier. La cause de la mort n'est pas la gare à destination de St-Ours, hier soir. Les funérailles auront lieu lundi le 15, à 9 heures 30, à l'église Immaculée Conception de St-Ours.

M. René Marchessault était le fils de M. Henri Marchessault, marchand de la ville de St-Ours. Il était employé à la Banque McLean de Fraserville, comme caissier. La cause de la mort n'est pas la gare à destination de St-Ours, hier soir. Les funérailles auront lieu lundi le 15, à 9 heures 30, à l'église Immaculée Conception de St-Ours.

M. René Marchessault était le fils de M. Henri Marchessault, marchand de la ville de St-Ours. Il était employé à la Banque McLean de Fraserville, comme caissier. La cause de la mort n'est pas la gare à destination de St-Ours, hier soir. Les funérailles auront lieu lundi le 15, à 9 heures 30, à l'église Immaculée Conception de St-Ours.

M. René Marchessault était le fils de M. Henri Marchessault, marchand de la ville de St-Ours. Il était employé à la Banque McLean de Fraserville, comme caissier. La cause de la mort n'est pas la gare à destination de St-Ours, hier soir. Les funérailles auront lieu lundi le 15, à 9 heures 30, à l'église Immaculée Conception de St-Ours.

M. René Marchessault était le fils de M. Henri Marchessault, marchand de la ville de St-Ours. Il était employé à la Banque McLean de Fraserville, comme caissier. La cause de la mort n'est pas la gare à destination de St-Ours, hier soir. Les funérailles auront lieu lundi le 15, à 9 heures 30, à l'église Immaculée Conception de St-Ours.

M. René Marchessault était le fils de M. Henri Marchessault, marchand de la ville de St-Ours. Il était employé à la Banque McLean de Fraserville, comme caissier. La cause de la mort n'est pas la gare à destination de St-Ours, hier soir. Les funérailles auront lieu lundi le 15, à 9 heures 30, à l'église Immaculée Conception de St-Ours.

M. René Marchessault était le fils de M. Henri Marchessault, marchand de la ville de St-Ours. Il était employé à la Banque McLean de Fraserville, comme caissier. La cause de la mort n'est pas la gare à destination de St-Ours, hier soir. Les funérailles auront lieu lundi le 15, à 9 heures 30, à l'église Immaculée Conception de St-Ours.

M. René Marchessault était le fils de M. Henri Marchessault, marchand de la ville de St-Ours. Il était employé à la Banque McLean de Fraserville, comme caissier. La cause de la mort n'est pas la gare à destination de St-Ours, hier soir. Les funérailles auront lieu lundi le 15, à 9 heures 30, à l'église Immaculée Conception de St-Ours.

M. René Marchessault était le fils de M. Henri Marchessault, marchand de la ville de St-Ours. Il était employé à la Banque McLean de Fraserville, comme caissier. La cause de la mort n'est pas la gare à destination de St-Ours, hier soir. Les funérailles auront lieu lundi le 15, à 9 heures 30, à l'église Immaculée Conception de St-Ours.

M. René Marchessault était le fils de M. Henri Marchessault, marchand de la ville de St-Ours. Il était employé à la Banque McLean de Fraserville, comme caissier. La cause de la mort n'est pas la gare à destination de St-Ours, hier soir. Les funérailles auront lieu lundi le 15, à 9 heures 30, à l'église Immaculée Conception de St-Ours.

## AMUSEMENTS

### Théâtre National Français

SEMAINE DU 15 AVRIL, 1918.  
Pour les représentations de

MLLE MADELINE D'ESPINOY ET MONSIEUR ROBERT CASA  
de l'Opéra Comique de Paris  
de la Scala de Paris

## COCORICO!

Revue à grand spectacle de Monsieur Pierre Christe  
MATINEE TOUS LES JOURS. PRIX POPULAIRES

## LOEW'S

VAUDEVILLE THEATRE  
Mat., 10-15. Soirées, 15-25

## AUJOURD'HUI ET DEMAIN

VAUDEVILLE  
"MELODY LAND"  
Magnifique revue musicale  
BOD HALL  
Compositrice imprimeur de chansons  
ET AUTRES NUMEROS

## SEMAINE ENTIERE DU 15 AVRIL

THE ROYAL HAWAIIANS  
dans une grande production scénique  
8 personnes en scène  
SHERMAN, VAN ET HYMAN  
Dans un non-sens mélodieux.  
4 autres grands numéros 4

## CLARA WILLIAMS

CARMEN OF THE KLONDYKE  
Drame étonnant de l'Alaska.  
HER HUSBAND'S WIFE  
La plus grande comédie de l'écran.

## FRANCAIS

VAUDEVILLE, PHOTOPLAYS  
"GARDEN BELLES"  
Comédie musicale miniature avec 10 personnages.  
Autres actes. 10-15-25. — ET —  
Autres films. 2-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-68

DANS LE  
MONDE OUVRIER

## LOCAL 91 DES RELIEURS

L'Union des Relieurs Local 91 a une assemblée du comité exécutif à la convention de l'Union Internationale des Relieurs qui aura lieu le 8 juillet à Kansas City par deux délégués, Fédération.

## EMPLOYES DES TRAMWAYS

Les membres de l'Union des Employés de Tramways sont priés d'assister aux assemblées qui auront lieu cet après-midi et ce soir, à 2 heures et à 8 heures p.m., au No 354 rue Sherbrooke Est.

Des questions importantes y seront discutées.

## AUX ETATS-UNIS

**Une mission en Europe.** — Afin de faire connaître aux ouvriers de France et de Grande-Bretagne l'attitude du travail organisé d'Amérique dans la grande guerre, une députation de la Fédération Américaine du Travail vient d'être envoyée outre-mer. Elle se compose de James Wilson, président de la Ligue des Modèles; William H. Johnston, président de l'Association des Machinistes; George L. Berry, président des Prosières; Martin F. Ryan, président des Hommes de trains; John P. Frey, éditeur du Journal des Moutiers; Miss Agnes Nestor, vice-présidente de l'Union des gendarmes; William Short, président de la Fédération de l'Etat de Washington; Miss Melinda Scott, présidente des Chaperelles; et Chester M. Wright, membre de l'Union Typographique.

**Une grève de sympathie.** — Faisant suite au refus de E. W. Porter, de l'Association des Blandiers, de régler à l'amiable les différends qui se sont élevés entre les patrons et les employés des blancheries à Kansas City, la grève générale a été déclarée cette semaine. Tous les métiers autres que celui directement concerné ont quitté l'ouvrage comme marque de sympathie envers leurs compagnons blanchiers. Ceux-ci réclament une augmentation de salaire, les gages qu'ils reçoivent actuellement étant insuffisants pour vivre.

## AU CANADA

**Un signe de bon augure.** — La convention tenue à Toronto le Vendredi Saint, pour la formation d'une branche du Parti Ouvrier du Canada dans l'Ontario a été un succès sans précédent. Plus de 400 délégués représentant les unions ouvrières, les organisations socialistes, coopératives, de

fabiens, etc., y assistaient. H. J. Halford, d'Hamilton, a été élu président provisoire et James Simpson, secrétaire.

**Les Chinois sont chassés.** — La campagne entreprise par les employés de restaurants organisés de Vancouver pour chasser les Asiatiques des établissements où ils ont été installés par les capitalistes, pour détruire l'organisation ouvrière, fait de grands progrès. Malgré tous les efforts des patrons, les employés réussissent petit à petit à obtenir les conditions de travail qu'on leur refusait auparavant.

**Une nouvelle industrie.** — Une nouvelle industrie va être créée au Canada. Il s'agit de la fabrication de plaques d'acier pour la construction des navires. C'est la première du genre dans le Dominion. Les nouvelles usines sont installées par la Dominion Iron and Steel Co., de Sydney, N.E.

**La compagnie cède.** — Les employés de tramways d'Halifax, qui s'étaient mis en grève pour contraindre la compagnie à réintégrer deux de leurs collègues renvoyés injustement, ont gagné leur point. Les deux hommes renvoyés ont été réintégrés et à l'avenir la compagnie reconnaîtra de comité de l'union.

## LA GREVE DES PEINTRES

Les peintres sont toujours en grève et ils entendent y rester tant qu'on ne se rendra pas à leurs demandes, qu'ils considèrent raisonnables, c'est-à-dire, 45 cents de l'heure et 50 heures par semaine au lieu de 54. Quelques patrons, jusqu'ici, ont consenti à payer ce salaire, mais la grande majorité des peintres ne sont pas encore tournés à l'ouvrage.

Ceux qui voudraient quelques informations sont priés de communiquer avec les officiers de l'union qui l'on verra au local ordinaire.

## TOMBOLA DE LA PAROISSE STE-CLAIRE

C'est lundi prochain que s'ouvrira la tombola de la paroisse Sainte-Clair de Tréfontaine. Cette tombola est organisée au profit des œuvres paroissiales. La Fédération des Clubs ouvriers et plusieurs autres corps publics ont accepté de patroniser cette fête qui durera toute la semaine, à partir de lundi.

Tout le monde se fera sans doute un devoir de ne rendre à la tombola ne peut certes avoir un meilleur but.

## L'EXEMPTION D'UN CONSCRIT

## MORT EN JANVIER RAPPELEE

On appelle un conscrit qui a une jambe plus courte que l'autre. — Un jeune homme est mis dans la classe 4.

Il n'y avait encore, hier après-midi, que le juge Tellier qui siégeait dans l'audience des appels militaires. Tous les autres tribunaux chômaient. Par contre, si les autres cours avaient plus de causes, celle du juge Tellier en avait pour elles. La séance s'est continuée, en effet, très tard et quand vers quatre heures et demie on put enfin ajourner, juges, greffier, représentant militaire, crièrent étaient fort satisfaits.

Il s'est présenté des cas assez divers; il y avait même des infirmes qui furent exemptés et en somme la séance a été passablement intéressante.

Il y avait le cas d'Adelard Champagne. Celui-ci demandait son exemption, à cause de sa situation domestique et comme soutien de famille. Mais par malheur pour lui, il se trouvait comme bien d'autres il n'avait pas préparé sa preuve. Bien plus, il embrouillait les choses plutôt que les démentir. Le juge s'impatientait, le représentant militaire de même et l'on ne sait trop ce qui serait arrivé quand le juge changeant tout à coup d'idée et s'avisait d'interroger la sœur du conscrit.

Celle-ci déclara que son frère était le seul soutien et que sans lui, il leur serait bien difficile de vivre.

— Est-il bon pour votre mère ? demanda le juge.

— Oh ! pour cela, oui ! lui donne tout ce qu'il gagne. En somme, c'est un bon fils.

Le conscrit avait en plus un frère au front. Il avait donc deux motifs qui plaident en sa faveur et le juge n'hésita pas à le tenir compte. « Je vous exempté, a-t-il dit au conscrit. Vous ne devez aller vous rapporter que lors de l'appel des hommes mariés. Je vous exempté en plus du service militaire à cause de vos raisons financières, mais parce vous avez un frère au front.

La sœur du conscrit était si joyeuse qu'elle se confondait en remerciements de toutes sortes et elle s'éloigna du tribunal le cœur léger.

René L'Espérance alléguait lui aussi la raison : soutien de famille.

Depuis qu'il affirmait, a-t-il dit, il a toujours donné ce qu'il gagne à ses parents. Son père est malade et ne peut travailler. Il est au plus le seul à pouvoir aider la famille.

Devant les réponses claires et nettes du conscrit, le juge l'exempta jusqu'à l'appel de la classe 2.

Vous avez très bien répondu, lui dit le représentant militaire, je suis fier de vous. Si tous les gens faisaient comme vous, nous ne passerions pas des heures à faire des questions inutiles et nous ne perdriions pas notre temps. Nous avons maintenant quelques minutes pour cette cause-ci, et pourtant, elle était semblable aux autres.

On appela ensuite Edouard Bérubé. Celui-ci travaillait dans une manufacture de freins à air comprimé. Il produisit un affidavit assermenté de sa mère, qui affirmait avoir absolument besoin de lui pour vivre. Le conscrit a été placé dans la classe 2.

Mais ici le président du tribunal fit remarquer que le conscrit avait été exempté devant le tribunal local, le premier décembre, pourtant les autorités militaires n'en ont appelé que le 3 avril. « L'appel est un peu tardif », a dit le président du tribunal; il ne

ASSOCIATION  
PHARMACEUTIQUE

Les examens préliminaires de l'Association Pharmaceutique de la province de Québec ont eu lieu le 4 avril 1918, avec le résultat suivant : Admis à l'étude de la pharmacie : MM. Edgar Fontaine, Gabriel Farley, Cha Ed. Jarry, J. L. G. H. et M. B. St-Martin, Arthur Olivier, L. Labranche, J. R. Adam, K. C. Wilson. Admis sur les lettres : MM. Roland Grégoire, Lucien Choquette, H. Oumet, J. A. Laliberté, Mlle J. A. Bernabé, J. P. Hébert, A. Martin, R. Moquin, A. Couture, E. H. Legendre, A. Cardinal, L. Migneron, Franchère Pepin.

Admis sur les sciences : MM. R. Morin, P. E. Limoges, W. E. Charland, Louis Paul Chartrand, J. Gruffy.

Les candidats suivants auront une matière à répondre : MM. Lucien Laperrière, Emile Lefebvre, R. Chiffoux, Léon Deslauriers, Franchère Pepin, Oumet, J. E. Edwards, A. Martin, J. R. Geoffroy, E. H. Legendre, J. V. Beauchamp, E. Bélanger, A. Gagnon, A. Mathieu.

LE GOUVERNEUR-GENERAL  
A MONTREAL

Son Excellence le duc de Devonshire, gouverneur-général du Canada, est arrivé à une heure hier après-midi, accompagné de la duchesse et de Lady Maud Cavendish. Lord Richard Nevill et d'autres membres de la maison royale les accompagnaient. Les distinctions visiteurs furent reçus à la gare par le major-général Wilson et son état-major et un grand nombre de citoyens leur firent une chaleureuse ovation.

A cinq heures de l'après-midi, son Excellence s'est rendu au St-James Soldiers Club pour en célébrer la réouverture à la cathédrale méthodiste, rue St-Catherine ouest. Une magnifique réception lui fut faite par le comité spécialement chargé de la chose après qu'il eut pris le thé. Le duc est reparti hier soir pour

LES CONFERENCES  
DU NIGOG

Le Nigog continuait, hier soir, devant son public habituel de lettres et d'artistes, la série de ses conférences. On y entendait M. Marcel Dugas, dans une brillante et intéressante étude sur deux poètes du terroir canadien : MM. Albert Lozeau et René Chopin. Le purisme élégant de M. Dugas, son style riche d'images et de vocabulaire harmonieux, sa fine culture donnaient beaucoup de charme à l'évocation de ces deux personnages littéraires. Leurs œuvres, sous la plume éblouissante et exercée du conférencier, tantôt accusaient un relief éblouissant, tantôt, au contraire, s'enfouissaient d'un voile léger de mélancolie, de douceur et de grâce.

La critique de M. Dugas fut égarée par l'homme de souffrance, de courage et de sérénité qu'est M. Lozeau. Il a bien su rendre le charme pénétrant, triste et délicat des poèmes de "Ame solitaire". Et afin d'en mieux faire valoir les beaux dons poétiques, M. Dugas a eu, comme lui seul peut-être, l'air, et le secret — des mots, des phrases, des idées ainsi que des joies.

Le conférencier, on le devinait, éprouvait une vive satisfaction à louer l'œuvre de M. René Chopin. Il y a, entre eux, une certaine parenté littéraire. Le riche de culture de l'auteur du "Cœur en exil" fournissait à M. Dugas, qui ne lui cède en rien sous ce rapport, l'occasion de rappeler le souvenir des poètes préférés, de ceux auxquels on voue un culte éternel. Nul besoin de nommer Baudelaire, Verlaine, Rodenbach ou autres. Et quel ravissant et délicat plaisir pour M. Dugas, de pouvoir au passage rapprocher les œuvres de ces poètes français, admirés en chaque école d'élèves d'impressionnables beautés, et dans un beau mouvement d'humour ecclésiastique, ne plus oser montrer de préférence, désirer plutôt les voir se réunir harmonieusement dans l'œuvre d'un seul poète.

Le bel et au fond très juste éloge que M. Dugas a décerné, hier soir, à M. Chopin, ne fera jamais de lui, chez nous, un "talent en exil". Il vient le recevoir de nouveau, dans le monde des lettres canadiennes, un charme et un inoubliable accueil.

Vraiment les poètes de chez nous méritent qu'on leur fasse un effort littéraire, on ne les dédaigne aucunement le but élevé qu'ils ont tous en cœur : renouveler l'inspiration dans la poésie canadienne, l'enrichir, la servir en des productions d'une forme d'art de plus en plus parfaite. Leur tentative, soyons-en sûrs, ne sera ni vaine, ni inutile.

M. Dugas a compris mieux que tout autre, et depuis longtemps, la nécessité de ce mouvement de réaction littéraire. Il y a aidé par la parole et par la plume. Des ouvrages tels que "Psyché au cinéma", ou les récentes et étonnantes "Versions" prouvent que M. Dugas est l'un des fin ouvrier du beau verbe français au Canada.

Etaient présents : Mesdames la baronne d'Halifax, Jane Mortier, Pauline et Yvonne Hébert, Marie Gill, Jeanne et Alice Courteau, Thérèse, La Roque de Roquemonte, Galibert, Daveluy, Lemire, Bourquin, Clémence, Beaussé, Préfontaine, etc., etc.

Etaient présents : M. Robert Mortier, Letondal, Adrien et Henri Hébert, Guy Delahaye, Armand Renaud, Robert La Roque de Roquemonte, Rodolphe Panneton, Léon-Pol Morin, Philippe Panneton, Victor Barbeau, Fernand Préfontaine, Devin, Venn, Letellier de St-Just, etc.

## SANG IMPUR

## AU PRINTEMPS

LE PASSAGE DE L'HIVER LAISSE LES GENS FAIBLES ET DEPRIMÉS.

Lorsque l'hiver disparaît, nombre de personnes se sentent faibles, déprimées et facile à fatiguer. Il manque au corps cette force et cette énergie vitale que le sang pur seul peut donner.

Les Piliers Roses du Dr Williams pour les personnes pâles sont un remède constituant du sang et un tonique pour les nerfs bon pour toute l'année, mais leur utilité se fait surtout sentir au printemps. Chaque dose contribue à faire un sang nouveau, riche et rouge. Le retour des forces accompagne leur emploi et la vigueur et un air de bonne santé ne tardent pas à paraître.

Il n'y a qu'une chose à faire pour remédier à l'anémie : c'est d'acquiescer à la nature et nourrir l'élément dont est fait le sang, mais les Piliers Roses du Dr Williams doublent la valeur de la nourriture que nous prenons. Elles donnent des forces, tonifient l'estomac et les organes digestifs, éclaircissent le teint, le débarrassent des boutons, éruptions et chloasmes et éliminent les poisons du rhumatisme.

Si vous êtes pâles et blêmes : si vous vous sentez continuellement fatigué, à tout moment un moindre exercice, si vous souffrez de maux de tête et de dos ; si vous êtes irritable et nerveux ; si vos articulations vous font mal ; si votre appétit fait défaut et que votre nourriture ne vous nourrit pas, et que votre sommeil ne vous repose pas, les Piliers Roses du Dr Williams vous rendront bien et fort. Reconstituer le sang, voilà le but spécial des Piliers Roses du Dr Williams, et c'est pour cela que c'est le meilleur remède au printemps. Si vous sentez le besoin d'un tonique, à cette saison, faites un essai judicieux des Piliers Roses du Dr Williams, et vous aurez la joie de jouir d'une nouvelle santé, de nouvelles forces et d'une énergie nouvelle. Que la température difficile de l'été ne vous trouve pas faible et malade. Remontez-vous l'organisme maintenant à l'aide des Piliers Roses du Dr Williams — les piliers qui forment.

Demandez les Piliers Roses du Dr Williams pour les personnes pâles, et ne vous laissez pas passer autre chose. Si votre marchand ne vend pas ces piliers, elles vous seront envoyées par la poste, franco, à 50 cents la boîte, ou six boîtes pour \$2.50, en écrivant à The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique ; et de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

L'INSPECTEUR BELANGER  
DONNE UN AVERTISSEMENT

En vertu de l'Article 112, toute personne faisant par la parole obstruction à la loi de la conscription peut être appréhendée

L'inspecteur J. A. A. Bélanger de la police fédérale, a fait tenir aux journaux un nouveau communiqué sur les déclarations que font au public certains jeunes gens. Voici ce communiqué :

Dans le but de renseigner davantage le public et d'éviter aux jeunes gens exemptés ou non des ennuis dont ils ne se rendent pas compte, l'inspecteur en chef de la police fédérale communique ce qui suit :

Des rapports assez fréquents nous arrivent à l'effet que des jeunes gens se vantent dans des réunions ou devant une ou quelques personnes qu'ils ne possèdent pas leurs papiers d'exemption ou qu'ils sont disposés à méconnaître les dispositions de la loi, ou bien encore qu'ils ont l'intention d'exposer de toute leur force à l'enrôlement.

Or, ces déclarations, on le comprend, sont faites dans le but d'intéresser ou d'inviter des jeunes gens prêts à se conformer à l'esprit de la loi, mais qui ont hésité à le faire jusqu'ici, à désobéir et à se mettre complètement hors de la loi.

Conséquemment, ces déclarations entravent considérablement l'action des officiers de police fédérale, et causent des ennuis inutiles et préjudiciables à l'interdit public.

L'inspecteur en chef de la police

fédérale attire plus spécialement l'attention de ces jeunes gens et surtout de leurs parents sur le fait qu'un récent arrêté en conseil parvient à ce cas qui est considéré comme une infraction susceptible d'annuler l'exemption des recrues qui, après avoir bénéficié d'une décision d'un tribunal, commettent, en de telles imprudences et feraient mine de défier les lois établies.

Les officiers en charge de l'observation de la loi ont pouvoir d'arrêter toute personne tombant sous ce cas, lors même que la déclaration a été faite entre un seul témoin.

Egalement, l'inspecteur en chef attire l'attention du public sur l'article 112 du Manuel du Service Militaire 1917, lequel permet l'arrestation et sa comparution devant un magistrat de tout homme qui, se, et interrogé, aurait refusé de répondre aux questions qui lui auraient été posées concernant son âge, son domicile, son occupation, etc., ou bien qui donnerait des réponses erronées ou évasives.

Il ressort qu'il est du devoir des citoyens susceptibles d'être interrogés, de répondre tout simplement aux questions qui leur sont posées, pourvu toutefois que ces personnes interrogées aient vérifié l'identité de l'interrogateur.

LES JUGES DES TRIBUNAUX D'EXEMPTION  
PERDRONT-ILS CE QU'ILS ONT DEBOURSE ?

Le "Monde Ouvrier" publiait hier, l'article suivant qui arrive très à propos :

"Lorsqu'il s'agit de mettre en vigueur la loi de conscription, le gouvernement a nommé dans tout le Canada un nombre considérable de personnes, appartenant à toutes les classes de la société, qui devaient agir comme juges des tribunaux d'exemption. Parmi ces personnes, il y en avait dont les occupations n'étaient pas nombreuses et qui, leurs rentes allant, pouvaient facilement disposer du temps nécessaire pour accomplir la tâche qui leur était imposée. Côté de ceux-là, il y en avait d'autres, n'ayant pas le temps, ni les moyens d'aller entendre les journaux de conscription. Mais, la loi était, paraît-il, aussi formelle pour les juges que pour les conscrits. Il fallait obéir, c'est ce qu'ils firent.

"La plupart des juges d'exemption, sinon tous, ont dû avoir recours à l'aide d'un secrétaire qui devait tenir compte des cas passés ou en délibé-

ré. Ces secrétaires étaient tous gens pauvres et les juges les ont payés de leur poche, bien persuadés que le gouvernement rembourserait en temps et lieu les frais encourus. Mais il n'en fut rien, et les juges des tribunaux d'exemption attendent encore, non seulement la rétribution à laquelle ils avaient légitimement droit de s'attendre, mais les déboursés faits par eux dans l'exercice et en raison de leurs fonctions.

"Nous comprenons bien que ceux parmi les juges occupant des positions lucratives puissent rendre ce service à l'Etat, mais les ouvriers, par exemple, qui ont été obligés de laisser l'ouvrage, ne peuvent perdre les sommes qu'il leur a fallu verser à leurs assistants. Il serait bon que le gouvernement prenne une décision le plus tôt possible sur cette question, et que les juges d'exemption sachent une fois pour toutes s'ils doivent perdre l'argent qu'ils ont déboursé pour accomplir convenablement la tâche qui leur avait été dévolue ou bien s'ils doivent en être remboursés."

## ON CRAINT LA GUILLOTINE

## A L'HOTEL DE VILLE

Le cas du capitaine Savard sera résolu par la nouvelle commission en même temps qu'elle aura statué sur tout le personnel de l'organisation policière. — Des rumeurs.

Si le capitaine Savard est resté "suspendu" depuis le jour où l'ex-commissaire Villeneuve formulait contre lui de révérentes accusations, la procédure dans son cas ne l'est point et la nouvelle commission administrative devra décider si l'officier de police dont il s'agit mérite de rester à l'emploi de la ville ou si le dossier qui le concerne renferme de justes motifs de renvoi.

Les deux procureurs du capitaine Savard, au cours de l'enquête tenue par l'ancien bureau, M. C. A. Wilson, C.R., et Peter Bercevic, C.R., se sont présentés hier, devant la nouvelle commission pour avoir ou l'aire faire en état rendue et si quelques mesures allaient être prises, dans un sens ou dans l'autre, au sujet de leur client.

On se souvient que l'ancien bureau des commissaires à ses dernières séances, ne put réunir un quorum suffisant de ses membres pour lui permettre de préparer légalement un rapport en y apposant les trois signatures qu'il fallait. Il s'ensuivit que le dossier de tout l'affaire et tous les éléments de preuve fournis au cours de l'enquête furent émis transmis à la nouvelle commission qui a maintenant la tâche de tirer les choses au clair.

Le président de la commission a fait réponse aux avocats du capitaine Savard qu'aucune décision n'avait encore été prise relativement à

leur client et que le cas de ce dernier ne serait réglé que dans quelques jours, lorsqu'on aurait terminé l'étude entreprise sur tout le personnel qui compose l'organisation de la police.

Le capitaine Savard était hier, à l'hôtel de ville, pendant que ses procureurs étaient en pourparlers avec la commission et quand il eut appris que sa cause était encore ajournée, il partit avec eux.

La déclaration du commissaire D'Arcy à l'effet que lui-même et ses collègues devaient passer en revue tout le personnel de la police à cause d'un certain malaise dans les cercles intéressés et les couloirs de l'hôtel de ville se sont renvoyés les rumeurs les plus contradictoires.

On pose par exemple, en thèse, le principe d'une petite guillotine municipale fonctionnant à intervalles réguliers durant les mois à venir et nombre de fonctionnaires se demandent non sans appréhension quelles seront les têtes tranchées. La base de cet engin de mort s'appuierait sur la nécessité de réformes et d'économies à effectuer, et ces réformes elles-mêmes auraient leur source dans le rapport soumis par les experts du bureau de Recherches new-yorkais.

Mais ce ne sont là que des rumeurs et les nouveaux commissaires verront sans doute à ce qu'aucune injustice ne soit commise à l'égard des employés fidèles et compétents.

## L'IMPERIAL OIL CO. OBTIENT

## LE CONTRAT POUR L'ASPHALTE

Elle était la plus basse soumissionnaire. — L'Elder-Ebano menace la Commission d'un bref d'injonction. — Ce qu'on a décidé hier à l'hôtel de ville.

A leur séance d'hier les commissaires de Montréal, ont fait le choix de la compagnie soumissionnaire qui devra fournir les mille tonnes d'asphalte requises par la cité pour ses travaux de pavages.

Le contrat a été accordé à "l'Imperial Oil Co.", comme ayant soumis la plus basse soumission et le prix fixé a été de \$32 la tonne. Ce taux marque un écart assez considérable avec le prix demandé (\$44.00 la tonne) dans la soumission de la compagnie Elder Ebano, représentée par M. Rodolphe Brunet.

L'achat éventuel de ce contrat avait provoqué une assez vive discussion chez les membres de l'ancien bureau des commissaires lors de leurs dernières séances et le commissaire Turcotte alléguait, entre autres la nécessité de se pourvoir à l'avance d'un approvisionnement plus considérable en provision de la difficulté du transport en temps de guerre avait proposé que le contrat fut accordé à l'Elder Ebano pour la quantité de 3,000 tonnes à raison de \$44.00 la tonne.

Cependant le commissaire Villeneuve a qui les soumissions avaient été adressées, à son titre de contrôleur en charge du service des achats, n'envisageait point les choses sous le même aspect, et refusa de produire les documents,

L'absence de ces derniers ne permit pas à M. Turcotte de donner suite à sa motion et le soin de régler ce cas, comme beaucoup d'autres, fut remis à la nouvelle administration.

C'est ce, sur quoi l'on a statué hier en accordant le contrat à la plus basse soumissionnaire, "l'Imperial Oil Co.", corroborant en cela, l'opinion de l'ex-commissaire des finances qui y voyait la sauvegarde des intérêts de la ville. Il prétendit, en effet, dans le temps, que l'octroi du contrat de l'asphalte à la plus haute soumissionnaire, pour une quantité de 3,000 tonnes au lieu de 1,000, signifiait une dépense additionnelle de près de \$100,000 inutilement ajoutée à la dette de la cité. D'autant plus alléguait-il encore, que l'ancien bureau n'avait point le pouvoir d'accorder le contrat avant que le rapport de l'analyste n'eût été soumis.

On était au dernier jour du terme d'office de l'ancien bureau, et M. Villeneuve gagna son point. Lorsque les nouveaux commissaires se réunirent, hier, le rapport de l'analyse dont on a parlé plus haut avait été préparé, et ils purent juger que non-seulement "l'Imperial Oil" avait la plus basse soumission mais encore que le produit offert était de meilleure qualité, renfermait une proportion de bitume plus considérable

**ALMY'S**  
LE PLUS GRAND MAGASIN DE MONTREAL

Une grande vente  
de six jours

commence aujourd'hui

vous offrant une splendide occasion

d'acheter des:

**Tapis Prélarts**  
**Carpettes Linoléum**  
**et Congoléum**

à des prix, qui, dans plusieurs cas sont plus bas que ceux du manufacturier.

Profitez donc de cette opportunité pour acheter toutes les couvertures de plancher dont vous avez besoin.

—Au deuxième étage.

que le produit de la compagnie rivalise

de l'accepter.

Cependant M. Brunet le représentant de la Elder Ebano ne se tint pas pour battu et il annonça aux journalistes présents qu'il se proposait de prendre un bref d'injonction contre le bureau des commissaires, pour l'empêcher de donner suite à sa décision.

L'un des motifs allégués par M. Brunet, est que des changements auraient été faits à la soumission de l'Imperial Oil Co., après qu'elle eut été reçue et que partant, elle est illégale.

Avant d'adjudger en la matière, les commissaires avaient été avisés par M. Brunet, que la soumission de l'Imperial Oil Co., après qu'elle eut été reçue et que partant, elle est illégale.

Avant d'adjudger en la matière, les commissaires avaient été avisés par M. Brunet, que la soumission de l'Imperial Oil Co., après qu'elle eut été reçue et que partant, elle est illégale.

Avant d'adjudger en la matière, les commissaires avaient été avisés par M. Brunet, que la soumission de l'Imperial Oil Co., après qu'elle eut été reçue et que partant, elle est illégale.

Avant d'adjudger en la matière, les commissaires avaient été avisés par M. Brunet, que la soumission de l'Imperial Oil Co., après qu'elle eut été reçue et que partant, elle est illégale.

Avant d'adjudger en la matière, les commissaires avaient été avisés par M. Brunet, que la soumission de l'Imperial Oil Co., après qu'elle eut été reçue et que partant, elle est illégale.

Avant d'adjudger en la matière, les commissaires avaient été avisés par M. Brunet, que la soumission de l'Imperial Oil Co., après qu'elle eut été reçue et que partant, elle est illégale.

Avant d'adjudger en la matière, les commissaires avaient été avisés par M. Brunet, que la soumission de l'Imperial Oil Co., après qu'elle eut été reçue et que partant, elle est illégale.

Avant d'adjudger en la matière, les commissaires avaient été avisés par M. Brunet, que la soumission de l'Imperial Oil Co., après qu'elle eut été reçue et que partant, elle est illégale.

Avant d'adjudger en la matière, les commissaires avaient été avisés par M. Brunet, que la soumission de l'Imperial Oil Co., après qu'elle eut été reçue et que partant, elle est illégale.

Avant d'adjudger en la matière, les commissaires avaient été avisés par M. Brunet, que la soumission de l'Imperial Oil Co., après qu'elle eut été reçue et que partant, elle est illégale.

furent ses débuts, cette oeuvre couvre aujourd'hui l'île de Montréal. Nous croyons, et les résultats obtenus le démontrent, que la manière la plus sûre d'arriver à améliorer la santé de l'enfant et de diminuer la mortalité infantile, c'est d'accorder à la femme sur laquelle compte la société, les soins préparatoires, moraux et physiques, qui lui permettront de donner au pays des enfants sains, robustes et vigoureux.

C'est afin d'augmenter le fonds de cette oeuvre si belle et si charitable, que Mme Damien Masson prépare une représentation d'un opéra-comique, "Le Chalet" de A. Adam. Cet opéra, un des joyaux du répertoire français, a toujours obtenu un immense succès sur les scènes françaises. M. Honoré Vaillancourt, baryton, tiendra le rôle de Max ; Mlle Camille Bernard, celui de Betty et M. Victor Desautels, celui de Daniel.

Les chœurs se préparent sous une habile direction et l'orchestre sera dirigé par M. Albert Roberval, ancien chef d'orchestre dans de grands théâtres de France.

La représentation du "Chalet" sera précédée d'une causerie "Au service de la race", par M. Athanasé David.

Déjà sont nombreuses les adhésions à cette soirée si artistique donnée au profit de l'Assistance Maternelle dont sir Wilfrid et Lady Laurier, sir Lomer et Lady Gouin ont accepté le haut patronage : voici la liste des personnes qui jusqu'à date ont encouragé l'oeuvre.

Loges : Sir Rodolphe et Lady Forget, Hon. et Mme F. L. Béique, Hon. O. David, Hon. Alphonse Racine, Hon. et Mme J. M. Wilson, le shérif et Mme Lemieux, Mme J. Masson, M. et Mme Armand Chaput, M. et Mme Jean Melchers, Mme W. Lamothé, M. et Mme Pierre Leduc, M. J. A. Vaillancourt, M. et Mme Emile Vanier, M. et Mme J. A. Beaulieu, Dr et

# Le Canada

Montréal, samedi 13 avril 1918.

## Les exemptions pour l'agriculture

Moins militariste que le gouvernement Borden, M. le juge Duff, juge central des appels d'exemption, admet notre prétention que le besoin d'hommes pour la production agricole est plus pressant que le besoin de conscrits pour l'armée.

Le raisonnement qu'il semble accepter est celui-ci: "Il est impossible d'exagérer le besoin d'hommes pour l'armée. D'un autre côté, on a un pressant besoin d'intensifier la production des vivres.

"Nous ne pouvons fournir des hommes sur le front avant six mois. Les hommes pour l'agriculture, nous pouvons les fournir immédiatement.

"La conscription ne peut rien pour le danger militaire immédiat. Le danger de famine, tout aussi pressant, deviendra inévitable, s'il n'y est paré immédiatement."

Et c'est pourquoi M. le juge Duff admet les exemptions temporaires des cultivateurs.

C'est, d'ailleurs, tout ce que la loi lui permet de faire. Si le gouvernement unioniste avait la même clarté de vision que lui, non seulement il exempterait de la conscription tous les agriculteurs, mais il accorderait des exemptions temporaires à tous ceux des autres qui s'engageraient à travailler à la terre pendant la saison.

Nous pourrions ainsi assurer une surproduction de vivres qui écarterait toute menace de famine. Dans six mois, d'ailleurs, alors que nos conscrits pourraient être prêts pour le front, il y aura en France, pour combler les vides dans les armées des Alliés, un million de soldats américains.

N'est-ce pas la seule solution logique du problème? Mais non. Le gouvernement est hypnotisé par le danger militaire au point de ne pas se rendre compte que, en voulant trop faire, il ne réussira à rien.

Plutôt que d'adopter le moyen que, depuis longtemps, l'opposition libérale lui propose, de coopérer le plus efficacement possible à la guerre, suivant nos ressources, il préfère nous acculer à une diminution inévitable de notre production de vivres, c'est-à-dire à la famine, tout en ayant conscience que, lorsque les conscrits arrachés aujourd'hui à la terre pourront prendre leur place sur la ligne de combat, le besoin en sera passé, soit que les Alliés aient perdu la partie, soit que les Etats-Unis aient eu le temps de transporter en France assez de soldats pour nous assurer la victoire.

## Il faut une enquête!

La victoire remportée par les profiteurs de la guerre, sur le peuple canadien, par la démission de M. W. F. O'Connor, est trop significative pour qu'on n'en exige pas une explication complète et sans obscurité.

Et ce sentiment n'existe pas seulement parmi les libéraux ou les indifférents en politique; il se manifeste tout aussi vivement chez les partisans du gouvernement unioniste.

Le conseil de ville de Toronto a adopté, l'autre jour, une résolution regrettant profondément cette démission. Et s'il y a une ville plus unioniste que Toronto dans tout le Canada, nous aimons qu'on nous l'indique.

Le "Citizen" d'Ottawa, journal franchement unioniste, quoique d'ailleurs assez indépendant, condamne catégoriquement l'intrigue qui a forcé M. O'Connor à démissionner, comme on l'a vu par son article que nous avons publié hier dans cette même page. M. O'Connor était considéré par le peuple canadien qui souffre de la cherté de la vie comme son représentant naturel auprès du gouvernement, puisqu'il était chargé précisément de suivre les évolutions du coût de la vie et d'en apprécier les causes, au Ministère du Travail.

Le peuple sait, depuis longtemps, que la sincérité et la rectitude de M. O'Connor, son imperméabilité à toute influence illégitime, lui avaient acquis l'hostilité active et puissante de tout ce qu'il y a de profiteurs et de politiciens corrompus attachés comme des sangsues au gouvernement Borden.

La menace d'une destitution avait été faite souvent et assez ouvertement pour que le public en eût pleine connaissance.

Et l'on voudrait que le public laisse passer la démission non expliquée qu'il a dû donner, sans en demander compte aux ministres qui se sont faits les champions des rancunes des profiteurs?

La correspondance déposée par M. Crothers est insuffisante, et le prétexte "disciplinaire", un échappatoire. Il faut une enquête minutieuse et complète, allant au fond des choses et donnant tous les noms, sur les causes de la démission du commissaire du coût de la vie.

Cette enquête, nous espérons que le gouvernement unioniste aura la décence de l'accorder à la Chambre et au peuple.

C'est la cause des petits contre les exploiters de guerre, la cause populaire, que représentait M. O'Connor.

Il faut qu'on sache si c'est de cela qu'il a été puni.

## La France et l'Alsace-Lorraine

Les tentatives de l'Autriche-Hongrie de négocier une paix séparée, qui ont été révélées à la suite de l'indiscrétion imprudente du comte Czernin, mettant en cause M. Clemenceau, viennent de s'éclaircir d'un nouveau jour par la publication à Paris d'une lettre autographe de l'empereur d'Autriche, Charles, qui fut communiquée à M. Poincaré en mars 1917.

Cette lettre, adressée au prince Sixte de Bourbon, de la maison des Bourbons de Parme, frère de l'impératrice d'Autriche et qui était l'envoyé personnel de l'empereur, constitue une preuve irréfutable que, à ce moment, l'empereur Charles était prêt à négocier pour la paix.

C'était, d'ailleurs, au moment où les Etats-Unis venaient de déclarer la guerre à l'Allemagne et où la révolution russe venait de renverser le Trône des Tzars.

On a pu en lire une traduction (le texte anglais qui nous en a été transmis est une traduction du texte français original) dans notre numéro d'hier. Nous croyons devoir y revenir parce qu'elle contient une reconnaissance explicite des droits de la France sur l'Alsace-Lorraine.

Elle est également explicite quant à la Belgique. Pour la Serbie, elle contient naturellement certaines restrictions à l'avantage de l'Autriche.

En ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, l'empereur Charles déclare: "Je supporterai par tous les moyens et de toute mon influence auprès des mes Alliés, les justes revendications de la France au sujet de l'Alsace-Lorraine."

L'authenticité de cette lettre est établie, non seulement par le fait qu'elle est publiée officiellement par le gouvernement français, ce qui nous suffirait, à nous, mais aussi par le fait que, dans la discussion avec M. Clemenceau qui dure encore, M. Clemenceau a fait allusion à une démarche faite par un personnage "beaucoup plus haut placé" que lui (Czernin) dans le sens de la paix, et que le comte Czernin a admis l'existence de cette démarche.

Qu'il veuille aujourd'hui, ainsi que l'empereur Charles, contester le texte qui regarde l'Alsace-Lorraine, cela s'explique par la nécessité de ne pas trop froisser le Kaiser, aux genoux de qui Czernin et son maître sont aujourd'hui.

Et nous pouvons croire que, auprès des peuples neutres, cette preuve sera tenue pour suffisante.

Quant aux Alliés de l'Entente ils sont tous engagés à faire de cette restitution de l'Alsace-Lorraine à la France, une des conditions essentielles de la future paix.

Le président Wilson lui-même a jugé bon, dans un récent message, de spécifier cette restitution comme essentielle et en dehors du principe général de l'autodétermination pour les peuples libérés de leur allégeance future.

### Que répondra-t-il?

Il y a quelque temps l'honorable M. David posait au gouvernement la question suivante:

"S'il est vrai que le gouvernement a fourni partie du cautionnement requis pour empêcher Charles Desjardins (alias Ti Noir), membre de la police fédérale de rester en prison jusqu'à ce que son procès ait lieu et de donner les raisons pour lesquelles le gouvernement lui a fait cette faveur, —vu la gravité des accusations portées contre lui et spécialement d'avoir conspiré avec d'autres personnes pour tuer Lord Atholstan?"

La réponse se fait attendre: c'est dommage, car la question ne laisse pas que d'être fort intéressante.

### Le Coût

Voilà plus d'un billion que le Canada consacre à la guerre, la majeure part pour maintenir une armée dont chaque unité nous coûte proportionnellement plus cher qu'à tout autre pays engagé dans le conflit. En faisant de la conscription agricole, le gouvernement augmenterait les ressources du pays tout en aidant à la guerre; en faisant de la conscription militaire, il grève encore notre budget pour des décades à venir.

### Une Caricature

Le "News", l'organe jingo par excellence de Toronto, publie une caricature intitulée "Pas de blé, pas de victoire!", où un soldat dit à un cultivateur: "C'est toi qui vas nous gagner cette guerre!"

Et cependant le "News" continue de préconiser la conscription intense aux dépens de la culture. A qui s'adresseront ses soldats, si les campagnes sont vidées pour faire des conscrits?

### Ils n'en veulent pas

La mesure de conscription que Lloyd-George veut appliquer à l'Irlande y est accueillie avec une égale méfiance et par les nationalistes et par les "Sinn-feiners".

Le gouvernement est pris de folie, dit un grand journal de Dublin; il vient de déclarer la guerre à l'Irlande.

### Pour aider

Nous applaudissons à la décision de nos collègues d'allonger d'un mois les vacances des élèves, afin de permettre aux fils de cultivateurs de travailler aux champs.

Dans un pays jeune et riche comme le nôtre, la terre recèle des produits illimités; et une restriction de vivres au Canada, quand il suffit de se pencher pour récolter, nous frappe comme un lamentable non-sens.

### Le Suffrage Féminin

Nos députés ne s'accordent pas sur la question du suffrage féminin; d'autres voudraient que les provinces seules légifèrent en la matière.

Mais il est du moins une mesure qui l'impose: ou que l'on donne le droit de vote à toutes les femmes, ou qu'on envoie aux parents de soldats le vote privilégié qu'on leur a conféré en 1917.

### Coûteuse Avance

Les Allemands avancent encore sur le front ouest; mais leur avance est lente et payée de si nombreux morts que le calcul définitif se retournera contre eux.

La guerre étant avant tout une guerre d'endurance et de ressources, tout succès qui coûte plus qu'il ne rapporte est virtuellement une défaite.

### LE CHAOS RUSSE

Une année de révolution

Nous pouvons maintenant embrasser du regard une année entière de révolution russe. C'est, en effet, le 13 mars 1917 que l'ancien régime s'est écroulé, et que des hommes nouveaux sont arrivés au pouvoir. Dans d'aussi étroites limites de temps, aucune histoire ne peut offrir plus vaste panorama humain. Si grandes sont les ruines accumulées, et si tragique est l'heure de la catastrophe qu'à parcourir des yeux le tableau, nul ne peut se défendre d'une profonde tristesse. Pourquoi un changement aussi complet? Les raisons dont on explique ordinairement les révolutions politiques et sociales ne suffisent pas, ici, à rendre compte de tout ce qui s'est passé.

Les faits suivants permettent peut-être de répondre à la question.

En premier lieu, il importe de signaler que nulle part dans le monde il n'existe un groupe de mécontents aussi compact et numériquement aussi fort que les populations agricoles de la Russie d'Europe et d'Asie. En négligeant tous les éléments allogènes qui connaissent des conditions de vie différentes, on peut attribuer à la Russie Rurale beaucoup plus de 100 millions d'hommes. Ils ne jouissent pas d'un régime agraire satisfaisant.

La célèbre réforme d'Alexandre II, dénommée abolition du servage, et qui date de 1861; la réforme récente de MM. Stolypine et Krishovine (1906 et 1910) n'ont donné que des résultats partiels. Le jeu de la première a été vicié dès l'origine; les paysans ont été libérés de choisir entre la prise de possession immédiate et gratuite d'une portion réduite des terres qu'ils cultivaient pour le propriétaire foncier, ou l'acquisition onéreuse d'une plus grande étendue. Beaucoup ont opté pour la solution la plus facile et, en conséquence, se sont multipliés sur des terres trop étroitement bornées et de moins en moins capables de les nourrir. Quant aux lois signées par Nicolas II, toutes dirigées qu'elles étaient vers la création d'une classe de petits propriétaires fonciers, leur effet a été de multiplier les deux générations pour produire tous leurs effets. Justicé, en brisant la commune paysanne, le mir elles n'ont fait qu'ajouter à la confusion et au mécontentement existant. La mesure dans laquelle s'accroissait l'intensité de la crise agraire est indiquée par l'augmentation annuelle de la population rurale: 2 millions 500,000 âmes. Ni l'émigration vers la Sibérie, ni les efforts de M. Krivashine pour augmenter le volume et la valeur des produits agricoles n'ont pu contrecarrer ce mouvement défavorable. Dans le récit quotidien des événements de Russie, c'est à peine s'il est parlé de ces masses rurales. D'elles pourtant procède l'impétuosité populaire qui a produit le cataclysme.

Mais elles sont sans voix. Les paysans des vallées, exercés à de petits métiers, plus adaptables, plus instruits, ne sont qu'une minorité comparativement à la foule grise qui vit sur les grandes plaines, enfermée dans le cadre traditionnel. A de longs intervalles, de violentes jacqueries. Puis la vie silencieuse et misérable reprend.

Les idées révolutionnaires, que nous voyons à l'œuvre aujourd'hui, se sont surtout développées dans les villes, dans les communautés industrielles qui, en temps ordinaire, représentent, les premières, 12 p.c. des seconds 15 p.c. du total de la population. Nous disons en temps ordinaire, car la guerre a beaucoup augmenté la densité de ces groupements, en leur juxtaposant une véritable multitude militaire, 8 millions de soldats dispersés dans les dépôts des divers régiments.

Ces populations industrielles et militaires, travaillées par toutes sortes d'agitateurs, ont donné une voix à la souffrance, à peu près muette des campagnes. Les difficultés économiques provoquées par la guerre ont été l'occasion de la grande exaspération. Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Les idées révolutionnaires, que nous voyons à l'œuvre aujourd'hui, se sont surtout développées dans les villes, dans les communautés industrielles qui, en temps ordinaire, représentent, les premières, 12 p.c. des seconds 15 p.c. du total de la population. Nous disons en temps ordinaire, car la guerre a beaucoup augmenté la densité de ces groupements, en leur juxtaposant une véritable multitude militaire, 8 millions de soldats dispersés dans les dépôts des divers régiments.

Ces populations industrielles et militaires, travaillées par toutes sortes d'agitateurs, ont donné une voix à la souffrance, à peu près muette des campagnes. Les difficultés économiques provoquées par la guerre ont été l'occasion de la grande exaspération. Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Ces populations industrielles et militaires, travaillées par toutes sortes d'agitateurs, ont donné une voix à la souffrance, à peu près muette des campagnes. Les difficultés économiques provoquées par la guerre ont été l'occasion de la grande exaspération. Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

Ne communiquant que difficilement avec les alliés, séparés de l'Allemagne qui les approvisionnait en produits manufacturés, et, par surcroît, mal gouvernés, les gens des campagnes et des villes ont également pâti. Forcés d'acheter plus cher ses vêtements, instruments aratoires, etc., et voyant diminuer, sous le poids des émissions publiques, la valeur des assignats dans ou vouloir payer ses récoltes, le paysan s'est terré avec ses grains, son lin et ses betteraves. Toute l'économie des échanges a été graduellement détruite.

La nuit comme le jour, j'endurais un véritable martyre dans les reins, déclare M. Philippe Laflamme, ajoutant qu'il doit son salut aux

## PILULES MORO

M. Laflamme qui est un athlète eut aussi son heure d'épuisement et de découragement, après une grave maladie, mais il dit que sur les conseils de son médecin, il a pris l'unique et véritable remède pouvant lui rendre son ancienne vigueur.

La nature elle-même est soumise aux lois de l'équilibre. C'est ainsi que l'on voit les hommes les plus robustes souffrir, lorsque le mal les atteint, d'une manière plus considérable que d'autres chétifs d'apparence, mais souvent plus résistants. De nos jours surtout, alors que la vie est plus difficile à gagner, alors aussi que le surmenage s'impose souvent aussi bien à l'atelier qu'au bureau, on voit de ces hommes, solidement charpentés, s'épuiser rapidement et devenir la proie des plus indisciplinables souffrances physiques et morales. Un cas, entre des centaines d'autres, vaut la peine d'être signalé au grand public, parce qu'il constitue une nouvelle preuve que la plupart des souffrances de l'homme trouvent d'abord leur origine dans l'épuisement, et que cet épuisement est les maux qui en découlent peuvent être à tout coup guéris par l'emploi des Pilules Moro.

Ce cas, c'est celui de M. Philippe Laflamme, domicilié à 369 rue Champlain, Montréal. M. Laflamme ne tarit pas d'éloges aujourd'hui, à l'endroit des Pilules Moro, et non seulement il a donné un certificat pour publication, en leur faveur, mais il n'a pas hésité à raconter à un journaliste montréalais les différentes phases du mal qui l'avait terrassé et de sa guérison. Son témoignage est également corroboré par son épouse, qui a déclaré que son mari et elle-même ne manquent jamais de recommander ce merveilleux remède à tout leur entourage. M. Laflamme est bâti en athlète, et il nous a déclaré qu'il ne craignait pas les travaux même les plus durs. C'est même un peu l'abus de sa force qui l'avait épuisé peu à peu, si bien qu'un jour, il se sentit terrassé par la fièvre typhoïde.

"La convalescence vint lentement, dit-il, mais j'avais contracté une maladie de rognons et de vessie qui ne fit que s'aggraver, pendant deux longues années, en dépit d'une foule de remèdes qu'on m'avait conseillés et de nombreux soins médicaux. Non seulement je ne pouvais plus travailler, mais j'étais obligé de garder presque continuellement le lit, où, le jour comme la nuit, j'endurais un véritable martyre. Le sang se mélangeait souvent à mes urines."

— Prenez-vous des remèdes? Consultez-vous des médecins?

— J'ai essayé plusieurs remèdes, mais toujours sans le moindre résultat apparent. Mes souffrances ne diminuaient pas, et plus cela continuait plus je me décourageais.

— Comment vous êtes-vous décidé à essayer les Pilules Moro?

— Voyant l'infirmité de tant de remèdes, mon médecin me conseilla, depuis un certain temps de prendre des Pilules Moro. Il ajoutait qu'il connaissait

la valeur de ce remède, et que je m'en trouvais bien, à coup sûr. Je me laissai enfin convaincre et je n'eus pas à regretter d'avoir suivi son conseil. J'obtins un soulagement radical après l'emploi de quelques boîtes seulement. Sans compter que je sentais ma vigueur me revenir très rapidement. Aujourd'hui, je me sens plus robuste qu'avant, et je ne sens pas le moindre symptôme d'épuisement.

— Le jour où je me retrouvai en pleine santé et où je pus reprendre mon travail, j'ai vraiment bûché ce merveilleux remède que tous les hommes épuisés et souffrants devraient employer.

— Prenez-vous encore des Pilules Moro?

— Oui. Pendant un certain temps, bien peu long, j'avais cessé d'en prendre, mais dès que je sentis les premières atteintes de la fatigue, je recommençai. Je connais les Pilules Moro depuis plusieurs années et je suis convaincu qu'il n'existe pas de meilleur remède pour les hommes épuisés et en proie à tant de souffrances provoquées par cet état d'épuisement, le surmenage, le manque de précaution, etc.

Voilà certes un témoignage d'une éloquence incontestable, et qui prouve une fois de plus que les hommes atteints de douleurs dans les reins, de maux de tête, de malaises indisciplinables, de neurasthénie, d'insomnie, de brûlements d'estomac, de vertiges, de lassitude, de découragement, et de tant d'autres maux communs à tous les hommes, soit au bureau, soit à l'atelier, ne devraient pas tarder à avoir recours au meilleur de tous les guérisseurs, les Pilules Moro. Nous recevons des certificats tout aussi convaincants par milliers, et les médecins les plus réputés ne craignent pas de les recommander à leurs clients, parce qu'ils sont là où tant d'autres tentatives ont lamentablement échoué.

CONSULTATIONS GRATUITES POUR LES HOMMES.

Hommes malades, venez voir le médecin de la Compagnie Médicale Moro ou écrivez-lui. Il vous indiquera le moyen de recouvrer vos forces, de combattre les maux qui vous font souffrir et de refaire votre santé. Ses consultations sont tout à fait gratuites et se donnent tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 272 rue St-Denis, Montréal.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées à: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue St-Denis, Montréal.



M. PHILIPPE LAFLAMME

## LE TABAC RoseQuesnel

Le Meilleur Tabac Canadien Naturel



sur le marché. Il possède de l'arôme caractéristique du pur Quesnel et la saveur douce des autres variétés de tabacs canadiens de choix.

Le Gros Paquet à 10 cts.

Contient deux fois la quantité du paquet à 5 cts, et vous donnera plus de satisfaction, car son plus gros volume nous permet de presser le tabac plus complètement, lui conservant toute sa fraîcheur et tout son arôme délicat.

The Rock City Tobacco Co., Limited, Québec, Que.

## Le Gros Paquet à 10 cents

### COLONISATION ET AGRICULTURE

Dimanche, le 14 avril, à 3 heures p.m., chambre No 15, aura lieu la huitième conférence de la série.

Le programme comporte la question de l'établissement d'une colonie agricole dans les cantons La Morandière et Rochebeaucourt (Abitibi), mise à l'étude dans la réunion précédente.

Et, en second lieu, l'organisation de la culture des "Jardins de Guerre" par le comité du même nom, sous le patronage de la Société St-Jean-Baptiste, comprenant la formation des diverses sections ou comités locaux, la nomenclature des terrains disponibles, l'enregistrement des noms des futurs jardiniers et autres renseignements.

M. Emile Duchesnay, de cette ville, a passé les fêtes de Pâques dans sa famille, à St-Justin.

Il y aura parade dimanche, le 14 courant. Les membres et les clairons sont priés de se réunir chez M. Theriault à 1 heure, 2329 rue St-André, pour clôture des fêtes de la S.A.A.D. St-Edouard.

La partie sera divisée en trois sections ainsi présidées: enche, Mme J. O. Marchand; cinq cents, Mme Jos. Nolin; et bridge, Mme J. L. Clement. Ces dames sont aidées de Mlle P. Marceau, Mlle M. Lusselle, Mlle Belcourt, Mlle J. Tremblay, Mlle Gailbert, Mlle Adèle Lamche, Mlle de Nantouze, Mlle M. Larochelle et Mlle M. Ohalska. De jolis prix seront donnés dans chaque section.

Les personnes désireuses d'aider notre œuvre voudront bien nous faire cadeau de quelques prix et les adresser soit à Mme J. O. Marchand, 782 Wood Avenue, Westmount; à Mme Jos. Nolin, 276 rue McDougall, Outremont, ou Mlle Marceau, 391 rue

### Cartes Professionnelles

# Ce que la province de Québec a fait pour la cause des alliés

UNE BELLE DEFENSE DES CANADIENS-FRANÇAIS PAR JOHN BOYD ET PUBLIÉE PAR LE "CANADIAN MAGAZINE" DE TORONTO. — LA PROVINCE DE QUÉBEC ET SON PREMIER MINISTRE

Le "Canadian Magazine" de Toronto qui est la principale publication littéraire au Dominion et circule par tout le pays vient de publier dans son dernier numéro un article remarquable sur la province de Québec et son premier ministre, Sir Lomer Gouin. Cet article est de la plume de John Boyd, l'auteur de "Cartier, sa Vie et son Temps" qui, à la suite de l'intérêt suscité par tout le Dominion par le discours de Sir Lomer Gouin sur la Motion Francoeur, fut prié par le "Canadian Magazine" d'écrire une appréciation de la carrière et du caractère du premier ministre de Québec, et en même temps de parler de la contribution de la province de Québec à la guerre pour l'édification des Canadiens de langue anglaise.

La contribution de la province de Québec à la cause des Alliés est traitée par M. Boyd, lequel défend chaleureusement la province contre les attaques provenant de certains quakers. Il donne le détail des contributions faites par Québec à la cause des Alliés, et appuie sur la vaillance et la bravoure témoignées au front par les soldats canadiens-français, en faisant remarquer que le record du 22ème bataillon constituera un chapitre impérissable dans l'histoire de la grande guerre. Cette partie de l'article de M. Boyd devrait avoir pour effet d'aider les Canadiens de langue anglaise à se faire une idée plus véridique de l'attitude de la province de Québec, qui a été si grossièrement dénaturée et représentée sous un faux jour.

Référant à la contribution de Québec pour la cause des Alliés, M. Boyd déclare : "Les plus ardens en faveur de la participation du Canada à la grande guerre ne peuvent faire autrement que d'admettre que le premier ministre de la province de Québec n'a pas été lent à faire preuve de sa sympathie pour la cause des Alliés. Ses actes à ce propos sont caractéristiques de l'homme aussi bien que typiques de la loyauté de la province de Québec à la cause des Alliés. Dès le début de la guerre le Premier, au nom de sa province, expédia six millions de livres d'excellent fromage canadien aux Alliés, représentant une somme de \$600,000, et ce qui constituait un cadeau utile et opportun. Le gouvernement de Québec, subéquemment et sur l'initiative de Sir Lomer Gouin, contribua un million de piastres au Fonds patriotique. Il est aussi bon de mentionner que le total des contributions de la province de Québec à la Croix-Rouge et au Fonds patriotique se chiffre à six millions de piastres et qu'il ne se rencontre pas une famille dans toute la province qui n'ait pas fait de dons en nature, tels que habits et douceurs, aux soldats et aux réfugiés. La province a aussi souscrit de fortes sommes aux divers emprunts de guerre canadiens. En outre de l'aide matérielle des milliers de jeunes Canadiens-français se sont volontairement enrôlés sous les drapeaux et un grand nombre d'entre eux ont versé leur sang et sacrifié leur vie pour la cause des Alliés. L'héroïsme manifesté par le fameux 22ème bataillon, composé exclusivement de Canadiens-français, a fourni l'un des plus glorieux chapitres de la guerre. Il semble étrange qu'il y ait eu de tout cela et y ait eu une telle campagne de calomnie menée contre les Canadiens-français."

"Dans les temps critiques que traverse actuellement le Dominion", dit M. Boyd en commençant son article, "la province de Québec, qui est la plus ancienne et l'une des plus importantes provinces de la Confédération canadienne, doit s'estimer heureuse d'avoir à sa tête un homme de caractère et du calibre de Sir Lomer Gouin. M. Boyd parle ensuite du discours du premier ministre sur la Motion Francoeur comme ayant donné de nouvelles preuves des grandes qualités d'homme d'Etat de Sir Lomer Gouin et du chef national de la plus grande valeur."

"L'élévation de Sir Lomer Gouin à sa présente situation éminente", ajoute M. Boyd, "a été une évolution due à des efforts persistants, et en ayant constamment en vue l'honorable gouvernement de sa province natale."

Quand, à l'âge relativement peu avancé de quarante-quatre ans, il prit la direction des affaires de sa province, la situation était loin de donner les espérances qu'elle donne aujourd'hui. Quinze ans se sont passés, et aujourd'hui il est universellement reconnu que la province de

Québec est l'une des mieux administrées, sinon même celle qui l'est le mieux, de toutes les provinces canadiennes. Quelle meilleure réponse ne pourrions-nous pas voir par la aux infâmes calomnies que l'on s'est plu à lancer contre le peuple canadien-français !

"Depuis qu'il a pris la direction des affaires de Québec, Sir Lomer Gouin a montré son véritable libéralisme en même temps que ses solides principes démocratiques en appuyant et encourageant toutes les mesures progressives pour le bien-être et l'avancement du peuple. Sous son administration, non seulement les affaires financières de la province, présentement sous l'habile direction de l'hon. Walter Mitchell, trésorier provincial et le digne représentant de langue anglaise dans le cabinet, ont-elles été assises sur une base plus ferme que jamais, mais le territoire provincial a été agrandi, l'agriculture a été encouragée et améliorée, et tout l'encouragement possible a été donné à l'instruction publique et particulièrement à l'instruction technique, dont l'extrême importance pour l'avancement du peuple est pleinement reconnue par le premier ministre. En réalité, la cause de l'instruction trouve toujours en Sir Lomer Gouin un sincère et zélé défenseur, car il se rend parfaitement compte que c'est là l'un des facteurs les plus essentiels pour réaliser la véritable démocratie et développer la prospérité nationale."

"L'un des traits les plus caractéristiques de Sir Lomer Gouin, est son canadianisme sûr et solide. Ainsi que Cartier et Macdonald et les autres grands hommes d'Etat du passé et Sir Wilfrid Laurier dans les temps actuels, il repose une confiance absolue dans le Dominion et dans les grandes destinées qui l'attendent. Il est convaincu que les Canadiens doivent être fidèles à leur pays et fermes dans leur détermination de maintenir leur autonomie contre toutes tentatives pour y mettre obstacle. C'est sa ferme conviction, et sur laquelle il ne saurait trop appuyer, que les Canadiens de langues anglaise et française, tout en conservant leurs traits distinctifs de races, devraient toujours s'efforcer de travailler ensemble harmonieusement pour le bien-être de leur patrie commune et l'avancement du Dominion, dans l'avenir duquel les deux races sont également intéressées."

"Sir Lomer Gouin possède sans conteste la confiance des Canadiens de races française et anglaise, et il peut être assuré de la coopération sincère et loyale de tous ses collègues dans le gouvernement de la province. Ses hautes qualités d'administrateur sont amplement démontrées par la situation et les crédits éminents que la province a atteints sous sa direction, et cette même province qu'il a si bien et si fidèlement servie de bonnes raisons d'être fière de lui."

"En résumé, le premier ministre de Québec", dit M. Boyd en terminant, "est l'un de ces rares hommes qui, unissant la force de caractère à la vigueur de l'intelligence, et une habileté exécutive de l'ordre le plus élevé unie au bon sens commun et à un jugement calme sont éminemment aptes à faire face à une crise, et qui ne perdant jamais la tête au milieu des passions de l'heure, peuvent le mieux guider le navire de l'Etat vers le refuge désiré. Ce sont là les hommes dont nous avons le plus besoin au Canada aujourd'hui."

"La prétention émise de vouloir isoler la province est aussi futile que stupide. La province de Québec, dont Lord Shaftesbury a déjà dit qu'elle était le rempart de la Confédération, ne peut être ni isolée, ni déconsidérée tant qu'elle aura à sa tête un homme du calibre de Sir Lomer Gouin. L'avenir nous réserve certainement des développements de plus grande importance, et il est certain que dans ces développements Sir Lomer Gouin, qui est encore dans toute la force de l'âge, jouera un rôle considérable et important, soit comme chef de sa province natale ou dans la sphère plus étendue et plus turbulente de la politique nationale."

Nous ne pouvons évidemment citer ici que les parties les plus caractéristiques de l'article de M. Boyd, qui devrait être lu en entier par tous les Canadiens, desirant de voir présenter sous leur vrai jour la province de Québec et son chef distingué.

## LES DEPUTES LIBERAUX SE RENSEIGNENT SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

### FRAIS DES TRIBUNAUX D'EXEMPTION.

M. PACAUD demande :

1. Les juges d'emprisonnement des tribunaux locaux ont-ils tous été payés ?
2. Sinon, quel est le nombre de ceux qui n'ont pas été payés, et pour quelle raison ?
3. Les greffiers et autres employés de ces bureaux d'exemption ont-ils tous été payés ?
4. Sinon, quel est le nombre de ceux qui n'ont pas été payés et pourquoi ?
5. Quel est le montant total payé aux juges et autres officiers des tribunaux d'exemption jusqu'à date ? Quel est le montant total des dépenses faites par ces tribunaux jusqu'à date ?
6. Combien y a-t-il d'employés au bureau du tribunal central d'appel et quelle est la rémunération de chacun d'eux ?
7. Quel est le montant total déboursé jusqu'à date pour le fonctionnement de la loi du service militaire, 1917 ?

L'hon. M. DOHERTY (ministre de la Justice) :

1. Non.
2. Il y en a 342 qui n'ont pas été payés, parce que leurs comptes ne sont pas encore vérifiés ou n'ont pas encore été envoyés.
3. Non.
4. Les réclamations de ces tribunaux n'ayant pas encore été reçues, il est impossible de dire combien il en reste en suspens.
5. \$268,749.63.
6. Le chiffre de leurs appointements paraît dans l'état ci-annexé.
7. \$1,424,785.15.

### PERSONNEL DU BUREAU DU JUGE CENTRAL D'APPEL.

J. Lorne McDougall, greffier du juge central d'appel, à \$250 par mois.

P. M. Roy, secrétaire du juge central d'appel, transféré de la cour Suprême. Pas de rémunération spéciale.

Cinq avocats, engagés comme conseils, à \$70 par semaine, plus leurs dépenses.

Huit avocats, retenus comme conseils, à \$84 par semaine, plus leurs dépenses.

Un examinateur agricole, à \$105 par semaine, plus ses dépenses.

Un avocat, au bureau du représentant central du ministère public, à \$84 par semaine, plus ses dépenses.

Un contrôleur, à \$180 par mois.

Cinq sténographes, à \$110 par mois.

Onze sténographes, à \$100 par mois.

Un sténographe, à \$95 par mois.

Six sténographes à \$85 par mois.

Huit sténographes, à \$80 par mois.

Trois sténographes, à \$75 par mois.

Un sténographe, à \$70 par mois.

Deux commis, au service de la correspondance, à \$125 par mois.

Un commis, au service de la correspondance, à \$70 par mois.

Trois commis, au service de la correspondance, à \$65 par mois.

ments effectués à l'égard de ceux qui n'ont pas rempli les conditions de leurs souscriptions ?

7. S'il y a fait, combien y a-t-il eu de confiscations en chacune des provinces ?

8. Quel est, pour chaque province, le produit de cette confiscation ?

L'hon. M. MACLEAN (ministre intermédiaire des Finances) :

1. 2, 3, 4 et 5. Après avoir versé 10 p. 100 en faisant leur demande, les souscripteurs pouvaient se libérer en cinq versements, le dernier devant être fait le 1er mai. La réponse à ces questions, c'est que la proportion est très forte du nombre des souscripteurs qui se sont complètement libérés à la date des trois premiers versements. Le 1er mars, le total échu de l'emprunt était de 60 p. 100 ; à cette date, versement entier avait été fait de 77 p. 100 des souscriptions admises.
- 6, 7 et 8. Réponse négative.

### LA RESERVE D'OR.

M. TRAHAHAN demande :

1. A la date de la déclaration de la guerre, en 1914, quel était le total de la réserve d'or confiée à la garde du receveur général ?
2. Quel était le chiffre de cette réserve le 1er mars 1918 ?
3. L'hon. M. MACLEAN (ministre intermédiaire des Finances) :
1. \$97,136,426.88.
2. \$120,005,662.45.

### CIRCULATION DES BILLETS FEDERAUX EN 1914 ET EN 1918.

M. TRAHAHAN demande :

1. Quel total représentait la circulation des billets du Dominion à la date de la déclaration de la guerre, en 1914 ?
2. Quel était ce total le 1er mars 1918 ?
3. L'hon. M. MACLEAN (ministre intermédiaire des Finances) :
1. Le 31 juillet 1914 : \$112,793,833.28.
2. 28 février 1918 : \$225,316,652.92.

### EMPRUNTS A L'ETRANGER.

M. TRAHAHAN demande :

1. Combien d'emprunts de guerre contractés à l'étranger seront remboursables dans le cours de l'exercice 1918-1919 ?
2. Quelle est la date de l'échéance de chacun d'eux ?
3. Quel était le taux de l'intérêt sur chacun d'eux ?
4. Quel est le montant du fonds d'amortissement perçu par le Gouvernement pour chacun d'eux ?
5. Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour les rembourser à l'échéance ?
6. L'hon. M. MACLEAN (ministre intermédiaire des Finances) :
1. Il n'est pas d'emprunt contracté à l'étranger qui soit remboursable en 1918-1919.

### DEPENSES DE GUERRE.

M. TRAHAHAN demande :

1. Combien a-t-il été soldé des dépenses de guerre (a) au moyen des impôts de guerre ; (b) au moyen des bons du trésor ; (c) au moyen d'emprunts à court terme ; (d) au moyen d'emprunts à long terme ?
2. Les emprunts de guerre émis par le Gouvernement depuis août, 1914 comportent-ils un fonds d'amortissement ?

3. Dans l'affirmative, à combien s'élève ce fonds d'amortissement pour chacun desdits emprunts et quel en est le taux ?

4. Dans la négative, pour quelle raison n'y a-t-il pas eu fonds d'amortissement ?

L'hon. M. MACLEAN (ministre intermédiaire des Finances) :

1. Aux termes de la loi relative à l'audition des comptes, tous les deniers et les revenus publics ne forment qu'un seul fonds consolidé, et les dépenses ne portent pas de marque spéciale qui indique qu'on doit les imputer sur une source quelconque de revenu.
2. Oui, 1-2 de 1 p. 100.
- 3 et 4. \$1,000,000 ; 1-2 de 1 p. 100, imputable sur l'emprunt de 1925.

## ENCORE UNE ATTEINTE

(Suite de la 1ère Page)

L'intérêt public de dévoiler les noms. M. Richardson fait l'éloge de Nichols, qui est une des meilleures plumes du pays, qu'il a une expérience très étendue, enfin que c'est un homme de première classe.

La réponse de M. Rowell ne satisfait pas M. Lemieux. Il doute un peu des aptitudes de M. Nichols qui a réussi à tuer les deux journaux qui dirigeaient à Montréal, le "Daily Mail" et le "News".

Il est d'opinion que ce bureau n'est pas nécessaire, que c'est une dépense inutile. En résumé il demande au président du conseil pourquoi il a ouvert ce bureau, quel est le salaire du titulaire, quel est son emploi, où est son bureau. Il est du devoir du ministre des finances d'empêcher les dépenses inutiles comme celles qu'il critique.

M. Rowell a répondu que M. Nichols reçoit un salaire de \$5,000 par année ; il donnera les détails de cette organisation en même temps que l'on votera les subsides de son ministère.

M. Fielding de Queens-Shelburne, a ramené la discussion au point, dans les limites de la résolution en demandant de quelle manière le gouvernement entendait procéder au choix des fonctionnaires locaux en supprimant le patronage. Ce point a soulevé une autre discussion assez longue.

M. Devlin a proposé de laisser le choix des nominations locales aux conseils municipaux dont les membres ne sont pas supposés faire de politique et qui sont parfaitement au courant des conditions locales. Le député de Red-Deer nous a servi une harangue à sa manière. Il n'y a pas de doute qu'il est un penseur robuste, et qu'il dispose de beaucoup de ressources verbales mais il a des opinions un peu trop particulières.

Il a dit en somme que l'idée du bill en préparation était de débarrasser les députés de l'embarras du patronage ; de cette manière, dit-il, les fonctionnaires qui étaient nommés par faveur et se croyant les serviteurs politiques du député, seront libres, et de même les députés. Cette mesure devrait aider à relever le niveau de la vie publique. On devrait faire un effort pour atteindre cet idéal.

Toujours dans le même ordre d'idées, M. Joseph Archambault a demandé au ministre ce qu'il fallait penser de certaines instructions données aux chefs des divers ministères par le premier ministre concernant des employés accablés de s'être occupés de politique. Le ministre des Finances a dit ignorer ces instructions. Un page lui passe le document et il lit en évitant le point touché par M. Archambault. Ce dernier remet la chose au point et le ministre dit qu'il n'y a rien à réclamer, que le premier ministre avait dit de référer ces cas à la commission du service civil.

Le premier ministre n'en avait pas moins écrit, dit le député de Chambly-Verchères que ces fonctionnaires seront "congrédiés sans égards". La discussion se poursuivait encore quelque temps et la résolution passa. Le comité rapporta la chose et immédiatement le gouvernement introduisit un bill basé sur la résolution. Il a subi sur place la première lecture.

M. Ballantyne a introduit un bill qui pourvoit à l'uniformité de l'équipement dans le service naval, le service canadien et le service impérial, mesure qui doit donner l'uniformité à tout point de vue.

Le bill du suffrage féminin a subi sa troisième lecture. Il va faire un stage au sénat et à moins qu'il subisse des changements essentiels, il ne reviendra pas devant les Communes. Les femmes canadiennes auront donc le droit de vote.

### LA LOI DES FAILLITES.

Le comité spécial des Communes, nommé pour étudier la nouvelle loi des faillites, proposée par M. W. S. Jacobs, député de Georges-Etienne-Cartier, a tenu sa première réunion. Il a été décidé, vu la discussion que ce bill provoquera certainement de l'entraînement dans le service naval, le service canadien et le service impérial, mesure qui doit donner l'uniformité à tout point de vue.

Le bill du suffrage féminin a subi sa troisième lecture. Il va faire un stage au sénat et à moins qu'il subisse des changements essentiels, il ne reviendra pas devant les Communes. Les femmes canadiennes auront donc le droit de vote.

Le bill avait pour objet, a-t-il dit, d'élaborer une loi intelligente à base d'affaires et non une loi que les créanciers cherchaient à éviter. Il est établi surtout sur la loi des faillites de la loi anglaise ; lequel paraissait devoir être le meilleur fondement pour cette mesure.

M. Grundy, parlant de la longueur du bill, dit qu'il peut paraître un peu long, mais chaque espèce de faillite ou d'insolvabilité a été bien expliquée. Il dit que cet acte à l'exception de la section qui règle les appointements des fidéicommissaires, a rencontré l'approbation de tous les intéressés du pays.

L'honorable Hugh Guthrie a été élu président du comité.

### AU COMITE DES BILLS PRIVES.

Le comité des bills privés de la Chambre des Communes a tenu sa première assemblée, hier matin. On s'est occupé des compagnies qui opèrent en Canada. Une discussion s'est élevée pour décider si la majorité de leurs directeurs peut ne pas être des sujets britanniques. Le bill, cause de la discussion, avait été présenté à propos de la Cosmos Cotton Company, de Yarmouth, une fabrique qui n'est ni plus ni moins américaine.

Le brigadier général H. H. Leach présente une motion dans le but de faire retrancher du bill cette partie "que la majorité des directeurs n'a pas besoin de résider au Canada ou d'être sujets à la loi".

On lui fit comprendre, cependant, que les statuts de la compagnie avaient été établis d'une manière définitive par acte du parlement et que

## LES "Automobilistes Avisés" ACHETENT LES Voitures McLaughlin

LES VOITURES McLaughlin deviennent de plus en plus populaires parmi les automobilistes avisés qui étudient quelque peu la valeur réelle d'une automobile.

Maintenant que les automobiles sont devenues un si important facteur dans le commerce, l'on considère la construction particulière d'une voiture représentant la plus haute valeur pour le montant versé. Les voitures McLaughlin donnent un service impeccable par leur efficacité.

"ACHETEZ DES MAINTENANT ET ASSUREZ-VOUS D'UNE PROMPTE LIVRAISON."

The McLAUGHLIN MOTOR CAR CO., Limited  
OSHAWA, ONTARIO



Salles d'échantillons à Montréal :  
Coin des rues Crescent et Ste-Catherine

## CULTIVATEURS! POUR LE TEMPS DES SEMENCES

Nous offrons en vente les grains de semences suivants :

| AVOINE | Bannière enregistrée | 1.55 (34 lbs.) |
|--------|----------------------|----------------|
| " "    | selectionnée         | 1.55 "         |
| " "    | Sensation            | 1.55 "         |
| " "    | Ligowo               | 1.55 "         |
| " "    | Bannière             | 1.50 "         |
| " "    | de Semence           | 1.45 "         |
| " "    | 20ème Siècle         | 1.55 "         |

Nous ne vendons pas moins d'une poche d'avoine Bannière à la fois, vu qu'elles sont scellées.

| TREFLE rouge "Mammn" No 1 | (de 10 à 1000 lbs) | 1000 et        |
|---------------------------|--------------------|----------------|
| " "Moyen" No 1            | \$40.00 le cent    | \$39.50 le ct. |
| " "Alsike" No 1           | 38.25 "            | 38.00 "        |
| " "Blanc" No 1            | 63.00 "            | 61.00 "        |

En achetant chez nous, le cultivateur a le maximum de garantie quant à la pureté, à la propreté et à la sélection rigoureuse des grains. Il peut compter sur le plus haut rendement.

TERMES : Comptant ; après 50 jours 7% d'intérêt  
Il faut se hâter de donner sa commande.

L'économie réalisée en 1917 dans la province de Québec par le travail bienfaisant de la Coopérative de Ste-Rosalie se chiffre au joli montant de \$43,248.19.

A. T. CHARRON,  
d. ès-sc. agricoles.

L'entrepôt est la Coopérative de Ste-Rosalie le seul du genre au pays. Il serait à souhaiter qu'il y en eût de semblables dans chaque province.

GEO. CLARK,  
Div. des Semences, Ottawa.

Il y a deux sortes de grains de semences : ceux de qualité inférieure qui reviennent toujours les plus chers et ceux de qualité supérieure qui, en donnant de hauts rendements, reviennent toujours à meilleur marché.

I. J. MARSAN,  
d. ès-sc. agricoles.

## LA SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

M. Louis Lavallée, gérant, Ste-Rosalie Jonction, P.Q.

### Fédération Nationale HOPITAL STE-JUSTINE

On dit que la reconnaissance est un des plaisirs du cœur, et c'en est un grand, que notre cher hôpital a connu bien souvent. Nous venons aujourd'hui vous remercier, Mesdames et Messieurs, d'avoir si bien répondu à notre appel en faveur du comité de couture.

La partie de cartes du 4 avril a eu un succès mondial qui nous fait bien augurer du résultat financier. M. le curé Morin, ainsi que notre nouveau co-secrétaire, M. Carmel, et sa femme présidaient à la table d'honneur et, grâce à la nombreuse assistance, nous aurons la joie, la grande joie, de pourvoir nos chers petits malades de la lingerie qui leur est si nécessaire. Aussi nous ne pouvons assez redire que nous devons à Mme Benoit et à ces dames du comité dont le zèle et l'initiative ont été aussi inlassables que précieux.

Dispensaire : Tous les jours. Admission de 9 1-2 hrs à 11 hrs.

Médecine : Tous les jours.

Chirurgie : Mardi et vendredi.

Maladie de la peau : Lundi et jeudi.

Yeux, nez, gorge, oreilles : Lundi, mercredi et vendredi.

### ASSOCIATION DES FEMMES D'AFFAIRES DE MONTREAL.

L'Assemblée mensuelle générale de l'Association des femmes d'affaires de Montréal aura lieu dimanche le 14 avril courant, à la chambre du Monument National.

Madame Gerin-Lajoie nous fera l'honneur de venir nous parler du nouveau comité de la Langue Française fondé récemment par la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste. Il sera aussi traité du Syndicat

### POUR LA CRECHE DES SOEURS GRISES

#### LES DAMES PATRONNESSES DE L'HOPITAL NOTRE-DAME-MOIGNANT LEURS REMERCIEMENTS AUX GENEREUX DONATEURS.

L'Assemblée mensuelle des dames patronnesses de l'Hôpital Notre-Dame, le rapport a été donné de la souscription faite pour les Soeurs Grises. Les dames patronnesses ayant voulu offrir un témoignage de gratitude et de sympathie aux religieuses qui se sont toujours si admirablement dévouées à l'hôpital depuis son début, avaient adressé une requête aux amis et aux bienfaiteurs de l'oeuvre. Les offrandes se sont élevées au montant de \$808.00.

Les dames patronnesses désirent exprimer ici à tous les donateurs les noms suivent, leur reconnaissance et leurs sincères remerciements.

Mrs. Georges Gauthier, Mrs. J. H. S. Brunault, le chanoine M. Décarie, M. les abbés H. Brisset, J. M. Jolicoeur, J. A. Richard, Elzéar Chiquet, l'honorable J. L. Perron, Lady Gouin, Lady Lacoste, Lady Angers, Mmes J. R. Thibault, Louis Beauchamp, Louis Fréchette, S. D. Vallières, Raoul Masson, W. G. Strath, Alfred Benoit, Auguste Richard, E. A. de Cotret, A. E. Labelle, L. H. Hébert, G. Hillyard Matthews, H. H. Fitzpatrick, E. Barsalou, Edmond Garneau, Joseph Hudon, Victor Beaudry, O. Dunn, G. D'Estimauville, Octavien Rolland, Louis Lacoste, C. A. Geoffrin, L. A. Lessard, E. P. Marceau, William Lamothe, P. D. Martin, W. K. de Kappelle, Edmond Montet, G. Couture, Octave Taillefer, Joseph Laurence, P. B. Mignault, Louis de Muv, J. P. Lamarche, H. P. Labelle, H. Gerin-Lajoie, G. E. Desbarats, L. de G. Raubien, Isidore Cormier, Daniel J. Byrne, Edouard Desjardins, J. T. Ostel, F. L. Béque, Charles Archer, J. W. Simard, J. E. Vauclair, J. C. H. Dussault, Gaspard Descrres, L. W. Scitte, A. Brodeur, Miles J. Lachapelle, A. I. Martin, E. fruits.

### LA MATTAVINIE

Le département de la colonisation, des mines et des pêcheries, du gouvernement de Québec, vient de publier une très belle brochure décrivant la région de la Mattavanie, l'une des plus fertiles de la province de Québec. Cette intéressante brochure est pourvue de plusieurs photographies de la région et des constructions qui sont déjà élevées, montrant par là que la colonisation se fait très bien dans la région. Une magnifique carte géographique y est aussi attachée. Il faut féliciter le département de la colonisation de Québec de ce beau travail qui ne peut manquer de rapporter les meilleurs

**LE MARCHE LOCAL A ETE FERME, MAIS CALME**

MONTREAL POWER A PRIS UNE AVANCE IMPORTANTE D'ICI L'APRES-MIDI

Le chiffre des transactions est tombé hier, sur le marché local pour les valeurs ordinaires, à 1,559 parts. C'est le plus petit volume d'affaires enregistré depuis la reprise du mouvement d'activité qui s'est produit il y a deux semaines. Les prix ne se sont pas beaucoup modifiés durant la matinée, mais, dans l'après-midi ils ont été plus fermes.

Bien que dans une situation un peu meilleure, le marché de New-York n'est encore rétrogradé de l'indécision qui s'est produite la veille, au moment où les nouvelles d'Europe portaient une nouvelle avance des Allemands sur les lignes anglaises. Les nouvelles de la guerre n'ont indiqué hier aucun changement important et c'est pour cette raison que les prix ont enregistré des plus-values fractionnaires en dernière heure, tant à New-York qu'à Montréal.

Durant les transactions de l'avant-midi le seul changement de cotation qui ait eu lieu sur ce dernier marché a été la baisse d'un 1/2 point de Dom. Textile qui s'est négocié à 85.

Dominion Iron a ouvert en baisse de 1-8 de point, à 59 7/8 pour remonter ensuite à 60 et se maintenir à ce niveau jusqu'en dernière heure. Québec Railway a débuté en baisse de 1/2 point, à 17 1/2, mais il gagnait de nouveau le terrain perdu en se traitant à 18.

Une avance importante de Montreal Power a été le fait saillant de la séance de l'après-midi. De 75 1/2, cette valeur montait à 77 1/2, et se maintenait ferme en fermeture, à 77 1/2.

Steel of Canada a également manifesté une activité modérée de 58 à 58 1/2.

Les autres valeurs négociées ont été: Ontario Steel Product, à 26 1/2; Brompton, à 47 1/2; Cement, à 60; L'Yail, à 74; St-Lawrence Flour, à 66 et Trans-Power à 23 1/2.

Le total des ventes a été: Parts ordinaires, 1,559; priorités 34; banques 6; hors-liste 50; obligations \$2,000; bons de guerre: 1925, \$300; 1931, \$100; 1937, \$200.

**VENTES DE L'AVANT-MIDI**

Actions Ordinaires —

Can. Steamship — 41.

Brompton — 47 1/2, 15 à 47 1/2.

5 à 47 1/2.

L'Yail — 74.

Montreal Light & Power — 75 1/2.

Consolidated (Civ. Invest.) — 55.

55 1/2.

Canadian Car — 5 à 59 1/2.

Océanie — 10 à 165.

Canada Cement — 50 à 60.

Ontario Steel — 26 1/2.

1-2, 25 à 62 1/2.

Quebec Ry. — 25 à 17 1/2, 25 à 13 1/2.

50 à 18.

Dom. Steel Corp. — 59 7/8, 25 à 60.

St-Lawrence Flour Mills — 66, 25 à 66.

Dom. Textile — 85.

Steel of Can. — 58 1/2, 25 à 58.

5 à 58, 25 à 58, 10 à 58, 25 à 58.

25 à 58, 10 à 58, 25 à 58.

Emprunts de Guerre —

Dominion, 1925 — 93 1/2, \$100 à 93 1/2.

Dominion, 1931 — \$100 à 93 1/2.

Dominion, 1937 — \$100 à 93 1/2.

93 1/2.

Actions Préférentielles —

Canadian Car — 5 à 110.

Wayagmack — \$2,000 à 76.

Obligations —

Novas Scotia — 6 à 248.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Actions Ordinaires —

Can. Steamship — 41.

Brompton — 47 1/2, 15 à 47 1/2.

5 à 47 1/2.

L'Yail — 74.

Montreal Light & Power — 75 1/2.

Consolidated (Civ. Invest.) — 55.

55 1/2.

Canadian Car — 5 à 59 1/2.

Océanie — 10 à 165.

Canada Cement — 50 à 60.

Ontario Steel — 26 1/2.

1-2, 25 à 62 1/2.

Quebec Ry. — 25 à 17 1/2, 25 à 13 1/2.

50 à 18.

Dom. Steel Corp. — 59 7/8, 25 à 60.

St-Lawrence Flour Mills — 66, 25 à 66.

Dom. Textile — 85.

Steel of Can. — 58 1/2, 25 à 58.

5 à 58, 25 à 58, 10 à 58, 25 à 58.

25 à 58, 10 à 58, 25 à 58.

Emprunts de Guerre —

Dominion, 1925 — 93 1/2, \$100 à 93 1/2.

Dominion, 1931 — \$100 à 93 1/2.

Dominion, 1937 — \$100 à 93 1/2.

93 1/2.

Actions Préférentielles —

Canadian Car — 5 à 110.

Wayagmack — \$2,000 à 76.

Obligations —

Novas Scotia — 6 à 248.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Actions Ordinaires —

Can. Steamship — 41.

Brompton — 47 1/2, 15 à 47 1/2.

5 à 47 1/2.

L'Yail — 74.

Montreal Light & Power — 75 1/2.

Consolidated (Civ. Invest.) — 55.

55 1/2.

Canadian Car — 5 à 59 1/2.

Océanie — 10 à 165.

Canada Cement — 50 à 60.

Ontario Steel — 26 1/2.

1-2, 25 à 62 1/2.

Quebec Ry. — 25 à 17 1/2, 25 à 13 1/2.

50 à 18.

Dom. Steel Corp. — 59 7/8, 25 à 60.

St-Lawrence Flour Mills — 66, 25 à 66.

Dom. Textile — 85.

Steel of Can. — 58 1/2, 25 à 58.

5 à 58, 25 à 58, 10 à 58, 25 à 58.

25 à 58, 10 à 58, 25 à 58.

Emprunts de Guerre —

Dominion, 1925 — 93 1/2, \$100 à 93 1/2.

Dominion, 1931 — \$100 à 93 1/2.

Dominion, 1937 — \$100 à 93 1/2.

93 1/2.

Actions Préférentielles —

Canadian Car — 5 à 110.

Wayagmack — \$2,000 à 76.

Obligations —

Novas Scotia — 6 à 248.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Actions Ordinaires —

Can. Steamship — 41.

Brompton — 47 1/2, 15 à 47 1/2.

5 à 47 1/2.

L'Yail — 74.

Montreal Light & Power — 75 1/2.

Consolidated (Civ. Invest.) — 55.

55 1/2.

Canadian Car — 5 à 59 1/2.

Océanie — 10 à 165.

Canada Cement — 50 à 60.

Ontario Steel — 26 1/2.

1-2, 25 à 62 1/2.

Quebec Ry. — 25 à 17 1/2, 25 à 13 1/2.

50 à 18.

Dom. Steel Corp. — 59 7/8, 25 à 60.

St-Lawrence Flour Mills — 66, 25 à 66.

Dom. Textile — 85.

Steel of Can. — 58 1/2, 25 à 58.

5 à 58, 25 à 58, 10 à 58, 25 à 58.

25 à 58, 10 à 58, 25 à 58.

Emprunts de Guerre —

Dominion, 1925 — 93 1/2, \$100 à 93 1/2.

Dominion, 1931 — \$100 à 93 1/2.

Dominion, 1937 — \$100 à 93 1/2.

93 1/2.

Actions Préférentielles —

Canadian Car — 5 à 110.

Wayagmack — \$2,000 à 76.

Obligations —

Novas Scotia — 6 à 248.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Actions Ordinaires —

Can. Steamship — 41.

Brompton — 47 1/2, 15 à 47 1/2.

5 à 47 1/2.

L'Yail — 74.

Montreal Light & Power — 75 1/2.

Consolidated (Civ. Invest.) — 55.

55 1/2.

Canadian Car — 5 à 59 1/2.

Océanie — 10 à 165.

Canada Cement — 50 à 60.

Ontario Steel — 26 1/2.

1-2, 25 à 62 1/2.

Quebec Ry. — 25 à 17 1/2, 25 à 13 1/2.

50 à 18.

Dom. Steel Corp. — 59 7/8, 25 à 60.

St-Lawrence Flour Mills — 66, 25 à 66.

Dom. Textile — 85.

Steel of Can. — 58 1/2, 25 à 58.

5 à 58, 25 à 58, 10 à 58, 25 à 58.

25 à 58, 10 à 58, 25 à 58.

Emprunts de Guerre —

Dominion, 1925 — 93 1/2, \$100 à 93 1/2.

Dominion, 1931 — \$100 à 93 1/2.

Dominion, 1937 — \$100 à 93 1/2.

93 1/2.

Actions Préférentielles —

Canadian Car — 5 à 110.

Wayagmack — \$2,000 à 76.

Obligations —

Novas Scotia — 6 à 248.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Actions Ordinaires —

Can. Steamship — 41.

Brompton — 47 1/2, 15 à 47 1/2.

5 à 47 1/2.

L'Yail — 74.

Montreal Light & Power — 75 1/2.

Consolidated (Civ. Invest.) — 55.

55 1/2.

Canadian Car — 5 à 59 1/2.

Océanie — 10 à 165.

Canada Cement — 50 à 60.

Ontario Steel — 26 1/2.

1-2, 25 à 62 1/2.

Quebec Ry. — 25 à 17 1/2, 25 à 13 1/2.

50 à 18.

Dom. Steel Corp. — 59 7/8, 25 à 60.

St-Lawrence Flour Mills — 66, 25 à 66.

Dom. Textile — 85.

Steel of Can. — 58 1/2, 25 à 58.

5 à 58, 25 à 58, 10 à 58, 25 à 58.

25 à 58, 10 à 58, 25 à 58.

Emprunts de Guerre —

Dominion, 1925 — 93 1/2, \$100 à 93 1/2.

Dominion, 1931 — \$100 à 93 1/2.

Dominion, 1937 — \$100 à 93 1/2.

93 1/2.

Actions Préférentielles —

Canadian Car — 5 à 110.

Wayagmack — \$2,000 à 76.

Obligations —

Novas Scotia — 6 à 248.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Actions Ordinaires —

Can. Steamship — 41.

Brompton — 47 1/2, 15 à 47 1/2.

5 à 47 1/2.

L'Yail — 74.

Montreal Light & Power — 75 1/2.

Consolidated (Civ. Invest.) — 55.

55 1/2.

Canadian Car — 5 à 59 1/2.

Océanie — 10 à 165.

Canada Cement — 50 à 60.

Ontario Steel — 26 1/2.

1-2, 25 à 62 1/2.

Quebec Ry. — 25 à 17 1/2, 25 à 13 1/2.

50 à 18.

Dom. Steel Corp. — 59 7/8, 25 à 60.

St-Lawrence Flour Mills — 66, 25 à 66.

Dom. Textile — 85.

Steel of Can. — 58 1/2, 25 à 58.

5 à 58, 25 à 58, 10 à 58, 25 à 58.

25 à 58, 10 à 58, 25 à 58.

Emprunts de Guerre —

Dominion, 1925 — 93 1/2, \$100 à 93 1/2.

Dominion, 1931 — \$100 à 93 1/2.

Dominion, 1937 — \$100 à 93 1/2.

93 1/2.

Actions Préférentielles —

Canadian Car — 5 à 110.

Wayagmack — \$2,000 à 76.

Obligations —

Novas Scotia — 6 à 248.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Actions Ordinaires —

Can. Steamship — 41.

Brompton — 47 1/2, 15 à 47 1/2.

5 à 47 1/2.

L'Yail — 74.

Montreal Light & Power — 75 1/2.

Consolidated (Civ. Invest.) — 55.

55 1/2.

Canadian Car — 5 à 59 1/2.

Océanie — 10 à 165.

Canada Cement — 50 à 60.

Ontario Steel — 26 1/2.

1-2, 25 à 62 1/2.

Quebec Ry. — 25 à 17 1/2, 25 à 13 1/2.

50 à 18.

Dom. Steel Corp. — 59 7/8, 25 à 60.

St-Lawrence Flour Mills — 66, 25 à 66.

Dom. Textile — 85.

Steel of Can. — 58 1/2, 25 à 58.

5 à 58, 25 à 58, 10 à 58, 25 à 58.

## L'IRLANDE RECLAME UNE AUTONOMIE COMPLETE

Elle veut un Parlement composé des représentants de toute la nation et de tous les partis

### RAPPORT DE LA CONVENTION

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 12. — La Convention Irlandaise n'a pu s'entendre sur un programme général de gouvernement autonome, en Irlande, mais elle a jeté les bases d'une entente sans précédent dans l'histoire, a déclaré Sir Horace Plunkett, président de la Convention. Cette déclaration est contenue dans une lettre au Premier Ministre, avec le rapport des procédures suivies et des résolutions adoptées par la Convention.

"Les délégués ont réussi à s'entendre d'une manière plus complète et plus satisfaisante que ce qu'on a vu jusqu'à présent."

Londres, 12. — L'arrangement mentionné par Sir Horace Plunkett, comme devant rencontrer l'approbation de la majorité des délégués est contenu par le paragraphe 12 du rapport de la convention, sous le titre :

"Etat des conclusions", résumé comme suit :

"Section 1 — Le Parlement Irlandais, formé du Roi, d'un Sénat et d'une Chambre des Communes — Malgré l'établissement d'un Parlement Irlandais, le pouvoir et l'autorité suprêmes du parlement du Royaume-Uni ne seront pas touchés, ni diminués sur toutes les personnes, les affaires et les choses en Irlande ou toute partie d'elle. (Section adoptée par 51 à 18).

"Section 2 — Le Parlement Irlandais aura les pouvoirs de faire des lois pour la paix, le bon ordre et le bon gouvernement d'Irlande. (Section adoptée par 51 à 19).

"Section 3 — Le Parlement Irlandais n'aura pas le pouvoir de légiférer sur les sujets suivants : la Couronne et la succession à la Couronne, la paix et la guerre, l'armée et la marine, les traités et les règlements avec les pays étrangers, les dignités et les titres, le contrôle nécessaire des ports pour fins navales et militaires, la monnaie, les poids et mesures, les patentes et droits d'auteurs. Les gouvernements Impérial et Irlandais concourront, sujets à la priorité du gouvernement impérial, dans le contrôle de la police d'Irlande et de la cessation des hostilités l'administration de ces deux services n'en sera pas affectée. (Section adoptée par 49 à 16).

"Section 4 — Restriction du pouvoir du Parlement Irlandais, prohibition de lois s'attaquant à la liberté religieuse, provision spéciale protégeant la situation des franc-maçons, sauvegarde pour le Trinity College et l'Université de Queens, privilèges et qualifications des membres du Parlement Irlandais à être limitées d'après l'acte de 1914. (Section adoptée par 46 à 15).

"Section 5 — Le Pouvoir exécutif en Irlande continuera d'appartenir au Roi, et sera exercé par l'entremise du Lord Lieutenant sur l'avis d'un comité exécutif irlandais. (Adoptée par 45 à 15).

"Section 6 — Dissolution du Parlement Irlandais, telle que mentionnée dans l'acte de 1914. (Adoptée par 45 à 15).

"Section 7 — Constitution de la Chambre des Communes. Le nombre des membres élus ordinairement sera de 160. Les universités de Dublin, Belfast, et les universités nationales auront chacune deux députés, élus par les gradués. Une représentation spéciale sera donnée aux districts urbains et industriels, en groupant les petites villes et en leur appliquant une moyenne électorale moindre que dans le reste du pays.

"Le principe de la représentation proportionnelle sera observé partout où un district enverra deux ou trois députés.

"Quarante pour cent du nombre des députés à la Chambre des Communes sera accordé aux Unionistes, et par conséquent, ils auront vingt membres nommés par le Lord Lieutenant, et vingt autres membres seront élus par l'Ulster, pour représenter les intérêts commerciaux, industriels et agricoles. Les membres nommés devront disparaître en tout ou en partie après quinze ans. La Chambre des Communes siégera cinq ans, à moins de dissolution plus tôt.

"Section 11 — Les bills d'appropriation financière ne devant originer, seulement à la Chambre des Communes, et ne pouvant être amendés par le Sénat. (Adoptée par 45 à 22).

"Section 12 — Les différends entre les Chambres devant être réglés en séances conjointes. (Adoptée par 45 à 22).

"Section 13 — La représentation au Parlement Anglais devra continuer, les députés irlandais devant avoir le droit de discuter et de voter sur toutes les questions. Quarante-deux députés irlandais seront élus à la Chambre des Communes Anglaises. La représentation des Irlandais à la Chambre des Lords devra continuer comme dans le présent, jusqu'au remaniement de la Chambre. (Adoptée par 44 à 22).

"Section 14 — La finance, le fonds de l'échiquier et le fonds consolidé irlandais à être établis, un contrôleur et un auditeur généraux à être nommés, comme prévu dans l'acte de 1914. Si nécessaire, il sera déclaré que toutes les taxes imposées actuellement en Irlande, continuant d'être imposées, et perçues jusqu'à ce que le Parlement Irlandais en décide autrement. Les ajustements nécessaires du revenu entre l'Irlande et la Grande-Bretagne seront faits pendant la période de transition. (Adoptée par 51 à 18).

"Section 15 — Contrôle des douanes et de l'excise par le Parlement Irlandais à être remis pour plus ample considération, jusqu'après la guerre, pourvu que la question soit étudiée et décidée par le Parlement du Royaume-Uni dans les sept années qui suivront la conclusion de la paix. Jusqu'à ce que la question du contrôle définitif des douanes et de l'excise en Irlande soit décidée, une commission conjointe de l'échiquier composée de deux membres nommés par le Roi sera chargée de déterminer le véritable revenu de l'Irlande. Toute la part des revenus dus à l'Irlande seront payés à l'échiquier irlandais. (Adoptée par 38 à 30).

"Section 16 — Le principe des contributions impériales est approuvé. (Adoptée à l'unanimité).

"Section 17 — Acceptation du rapport du sous-comité sur les achats de terres. (Adoptée à l'unanimité).

"Section 18 — Le pouvoir judiciaire suivra les dispositions de l'acte de 1914. (Adoptée par 43 à 17).

"Section 19 — Le Lord Lieutenant ne sera pas un officier politique. Son office durera six ans. Si lui, ni les Lords, ni les juges ne sont sujets à disqualification pour questions religieuses. Son salaire sera suffisant pour que cette charge puisse être ouverte aux gens de moyens modérés. (Adoptée par 45 à 17).

"Section 20 — Une commission du service civil, composée des représentants des Universités d'Irlande, établira un programme d'examen de concours, à l'admission au service civil, et personne ne sera admis à cet emploi sans un tel certificat. Une commission spéciale établira l'échelle des salaires et aucune nomination ne sera faite avant que le rapport de la Commission ne soit approuvé. (Adoptée par 42 à 18).

"Section 21 — Le gouvernement irlandais, s'il le désire, pourra retarder la charge des départements des pensions, assurance nationale, banques d'épargne postales et sociétés mutuelles. (Adoptée par 43 à 18).

"Le paragraphe concluant à ce que le rapport soit soumis au gouvernement impérial fut adopté par un vote de 42 à 35.

Tout le rapport fut approuvé par un vote de 44 à 29.

## LES ALLEMANDS SEMBLENT MAINTENANT EPUISÉS

ILS ONT DEJA JETE DANS LA MELEE CENT SIX DIVISIONS, ET LEURS PERTES DEPASSENT TOUTES LES PREVISIONS.

(Cable de la Presse Associée)

Avec l'Armée Française, France, 12. — Les attaques ennemies hier soir et ce matin, aux environs de Noyon, ont été facilement repoussées par les Français et on se demande si les Allemands feront une autre attaque sur leur aile gauche. Il est certain que le Haut Commandant Téton commença à éprouver de l'inquiétude sur la perte de tant d'hommes et sur la dislocation dans des divisions sans résultat appréciable.

Les Allemands ont déjà jeté dans la mêlée plus de cent divisions, et soixante-dix divisions ont été retirées du front pour leur permettre de remplir leurs vides. Si on se rappelle que les Allemands n'ont jusqu'ici, retiré du front, aucune division, à moins qu'elle n'ait perdu 2,500 hommes, on aura une idée de l'énormité de leurs pertes.

Et il faut ajouter à ces pertes, celles des divisions allemandes qui sont demeurées sur le front de bataille. Ils ont encore assez de réserves pour combler les vides, mais plusieurs de ces réserves ne comptent que des soldats qui ont déjà été blessés ou exemptés du service militaire, et ils seront appelés à remplacer des hommes de première force.

Le nombre total d'hommes composant une division allemande au front, est de 13,570, dont 8,400 pour l'infanterie, cyclistes et artilleurs sur mitrailleuses, le reste étant des artilleurs, ingénieurs, ambulanciers, transports et un escadron de cavalerie.

On croit que les Allemands ne peuvent satisfaire l'opinion publique à qui ils avaient promis une victoire définitive et qu'ils seront obligés de faire un nouveau grand effort avant d'abandonner leur espoir de percer les lignes alliées. Autrement ils seraient en mauvaise posture pour expliquer la perte de tant d'hommes. On ne saurait dire s'ils tenteront encore, pour produire un effet moral, de s'emparer d'Amiens, des hauteurs de l'Aisne ou de jeter le reste de leurs forces contre les Anglais et les Belges.

Pour le moment, leur attention semble concentrée sur la partie nord du front de bataille, si l'on excepte les attaques d'hier soir aux environs de Noyon. Les Français envisagent la situation avec pleine confiance.

## LE PROGRAMME DU PARTI NATIONAL IRLANDAIS

LES NATIONALISTES, A LA CONVENTION, ONT REFUSE AU PARLEMENT IMPERIAL LE DROIT D'IMPOSER LE SERVICE MILITAIRE.

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 12. — Un rapport fait par le délégué de l'Ulster à la Convention Irlandaise, déclare qu'aucun arrangement n'a été conclu quant aux questions principales.

Presque tous les discours prononcés par les Nationalistes ont demandé d'abord le Home Rule, et finalement les Nationalistes ont élaboré un programme qui contient les demandes suivantes :

"Un parlement souverain, indépendant et égal en pouvoirs et en autorité au Parlement Impérial.

"Autonomie fiscale complète pour l'Irlande, y inclus le pouvoir de faire des tarifs et de contrôler l'excise.

"Le droit de faire des traités de commerce avec les pays étrangers.

"Le droit de lever et de maintenir une milice territoriale.

"Répudiation de responsabilité pour la dette nationale, parce que l'Irlande fut trop taxée dans le passé, en admettant une légère contribution annuelle aux dépenses impériales.

"Négation du droit du Parlement Impérial d'imposer le service militaire à l'Irlande, sans le consentement du Parlement Irlandais."

Les délégués de l'Ulster soutinrent qu'il fallait maintenir l'unité fiscale du Royaume-Uni.

## LES RR. PP. COTNOIR ET EVOIN TEMOIGNENT HIER A QUEBEC

L'enquête sur les émeutes s'est continuée hier. — Le registraire, Me Antoine Gobeil, rend témoignage. — Un témoin des émeutes.

Québec, 12. — A la continuation de l'enquête du coroner sur la mort des victimes des émeutes de la nuit de Québec, aujourd'hui, plusieurs témoins ont été entendus dont deux pères oblat de Saint-Sauveur qui furent appelés dans la soirée de lundi, à donner les secours de la religion à quelques-unes des victimes.

Le premier témoin fut M. Antoine Gobeil, ancien registraire de service militaire à Québec, qui remplissait les fonctions à l'époque des troubles.

M. Gobeil déclare que le 29 mars au matin, il fut appelé au téléphone où une voix qui lui est inconnue l'informa qu'il y aurait des troubles dans la soirée à l'Auditorium. Il demanda qui parlait mais pour toute réponse son interlocuteur ferma le téléphone.

Il se rendit à son bureau où il eut la visite de M. H. Paquet, locataire de l'Auditorium qui lui parla de la même rumeur. Vers 11 heures, M. Gobeil rencontra le chef de police avec qui il discuta l'organisation du service de protection.

Le chef Trudel lui déclara que si l'émeute devenait sérieuse, la police serait impuissante. M. Gobeil lui suggéra de demander l'aide de la milice et de placer des piquets militaires dans l'édifice du Y. M. C. A. Il adressa également à ce sujet une lettre au maire Lavigne. Dans l'après-midi et dans la soirée les jeunes filles à l'emploi du bureau n'ont pas travaillé. Vers six heures, le chef de police lui a téléphoné qu'il y avait du calme. Il quitta son bureau vers 6 heures 30 et constata que tout était paisible. Il ne vit qu'une couple de policiers près de l'Auditorium.

Il ne fut pas surpris, car il ne croyait pas qu'il serait bon de mettre la police trop en évidence. Vers 9 heures 50, on lui téléphona que son bureau était en feu.

Le R. P. Evain, oblat de Saint-Sauveur, fut ensuite entendu. Il raconte qu'il fut appelé auprès des blessés vers onze heures, lundi soir. Il regarda alors par la fenêtre de sa chambre et vit un rassemblement. Quelqu'un lui dit qu'il était appelé au front. Il répondit : "Il y a deux ans que je veux être appelé". Il partit avec un policier du nom de Caouette. Il rencontra deux jeunes gens, et entendit une fusillade très vive. On lui dit de ne pas aller plus loin parce qu'il risquait de se faire tuer, mais il répondit : "Je suis français, je ne crains pas". Les jeunes gens voulurent le suivre, mais il leur conseilla de n'en rien faire. A l'angle de la rue Demers et de la rue Bagot, on lui montra deux hommes à terre. Un soldat se tenait à genoux près de l'un d'eux et dit : "L'homme est mort". Il s'approcha du blessé qui le reconnut et lui dit : "C'est vous, père Evain ?" Il répondit : "Oui, mon enfant", et lui donna les secours de la religion. C'était le jeune Tremblay qui mourut le lendemain à l'hôpital. Après avoir rempli son ministère, il entendit des coups de feu et vit des soldats, genoux en terre, et qui tiraient dans la rue. Il vit alors deux hommes à terre. Il leur dit en anglais : "Pour l'amour de Dieu ne tuez pas, ce ne sont que des passants et il n'y a pas de danger". Il reçut pour toute réponse cette apostrophe : "Go to hell". Il ne répliqua pas et se contenta de regarder les soldats avec commiseration. Sur ce, un soldat ajouta : "Go away from here". Le Père Evain répondit : "Mon ami, je suis ici pour remplir mon devoir autant que vous".

Le témoin dit que Tremblay se plaignait que l'ambulance n'arrivait pas vite.

Les soldats lui dirent qu'ils avaient ordre de tirer sur n'importe quelle tête qui se montrerait. Le Père Evain leur fit remarquer que c'était un ordre bien sévère. L'un d'eux

répondit : "Shut your mouth." Pendant qu'on transportait les blessés, un soldat passa et remarqua : "Une goutte de sang seulement, c'est peu de chose." Le Père Evain demanda d'où ils venaient et ils répondirent qu'ils étaient d'Angleterre et des Etats-Unis.

Un des soldats ajouta : "Il est bien malheureux de revenir du front pour se livrer à la bataille de nouveau à Québec". En réponse au Père Evain, le Père Evain dit que personnellement n'a paru attaquer les soldats, comme on le croit, car tout le monde se sauva. Il ne veut pas dire qu'on cherchait les cibles humaines, mais il a dit que les ordres avaient été donnés de tuer et il dit que c'est une chose qu'il a trouvée malheureuse.

Le R. P. Cotnoir, oblat, a été le témoin suivant, et a dit qu'il a été appelé à administrer le jeune Demeure, chez M. Dupré. Des soldats lui ont demandé où il allait et sur sa réponse qu'il se rendait à l'église, ils l'ont laissé passer. Il a entendu des coups de fusil, mais il ne s'est pas inquiété de la rumeur.

Le capitaine Desrochers a été appelé dans la boîte, après le R. P. Cotnoir, mais son témoignage n'a pas porté sur les faits qui se sont passés au poste No 3 jeudi soir. Il a simplement déclaré que ses fonctions consistaient à arrêter les conscrits inconnus, et que pour cela les agents fédéraux ne recevaient aucune prime. Ils sont payés, dit-il, \$3 par jour. Le capitaine Desrochers dit que ses hommes ont reçu instructions de prendre toutes les mesures possibles pour bien s'assurer si les personnes arrêtées ont les papiers d'exemption, avant de les conduire aux casernes. Il déclara que Belanger lui a été recommandé par M. Forques, assistant-percepteur du Revenu provincial à Québec.

Après le capitaine Desrochers, on a entendu quelques témoins qui ont raconté les scènes du lundi soir.

M. Wilfrid Dion, qui a été entendu après le R. P. Cotnoir, a déclaré que les soldats ont commencé à tirer sur la foule avant que les manifestants aient ouvert le feu et que la mitrailleuse a tiré plusieurs coups sur la foule. Il a vu aussi les soldats tirer ensemble sur la foule. Ce témoignage a été corroboré par un autre témoin nommé Wilfrid Cantin.

Le constable Blouin et les deux constables Caouette ont déclaré ensuite qu'ils avaient réussi passablement à maîtriser jusqu'à l'arrivée des troupes, l'excitation a alors gagné la foule qui est devenue incontrôlable. Ils ont ajouté que les manifestants lançaient des pierres et des bouteilles contre le magasin Lajeunesse n'avaient même pas brisé les vitres quand les troupes sont intervenues. L'enquête est ajournée à demain matin.

LE R. P. DELOR

A OTTAWA

Ottawa, 12. — Le Rév. Père Delor, O.P., qui vient de prêcher la station du carême à Notre-Dame de Montréal, est arrivé à Ottawa, où il doit donner deux conférences.

Il doit faire une causerie au Château Laurier, sous les auspices de l'Alliance Française. Son sujet sera : "Notre Alsace".

Dimanche, il doit faire une conférence sous les auspices de l'Institut Canadien de la capitale, au Théâtre Français, rue Dalhousie. Le sujet de sa conférence sera : "Nos raisons d'espérer". Un joli programme musical a été préparé pour l'occasion. L'entrée sera gratuite et au cours de la conférence une collecte sera faite au profit des œuvres de guerre du R. P. Delor.

Durant son séjour à Ottawa, le R. P. Delor sera l'hôte de sir Charles Fitzpatrick, juge-en-chef de la Cour Suprême.

## LA POLICE DE QUEBEC A FAIT SON DEVOIR

(Dépêche de la Presse Associée)

Québec, 12. — A la séance du Conseil de Ville de ce soir, le maire Lavigne a encore déclaré que la police municipale a fait tout ce qu'elle a pu pour empêcher les émeutes. En réponse à l'échevin Séguin, il a déclaré que lorsque l'émeute éclata, jeudi soir, le 28 mars, il y avait deux constables à chaque poste, et trois sur les rues dans chaque district. Lorsque les troubles commencèrent au Carré Jacques-Cartier, dix-huit constables y furent dépêchés.

"Seize personnes ont été arrêtées depuis et ont comparu en Cour de Police. Plusieurs autres arrestations auront lieu. Quant aux efforts de la police pour empêcher les dommages à la propriété, le maire réfère au rapport du chef de police, qui n'a pas encore été publié.

L'échevin Lesage, qui est un des jurés à l'enquête du coroner, a déclaré qu'il importait de démontrer que la police a fait son devoir.

Tous les échevins sont unanimes à regretter le mal fait à Québec par les émeutes, et regrettent les rapports exagérés qui en ont été faits.

## LES FRAIS DE PUBLICITE DE L'EMPRUNT DE LA VICTOIRE

Les différents items de dépenses se chiffrent au montant de \$3,620,395.

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 12. — L'honorable M. A. K. MacLean, ministre intérimaire des Finances, a soumis à la Chambre, cet après-midi, un état détaillé des dépenses encourues par l'émission de l'Emprunt de la Victoire.

Ces dépenses se chiffrent comme suit :

Dépenses d'organisation \$373,000  
Campagne de publicité aux soins du Dominion Publicity Committee 163,000  
Presse Canadienne 207,000  
Rétribution aux courtiers 750,000  
Commissions aux souscripteurs 1,440,000  
Rétributions aux banquiers 984,395

Total \$3,620,395

"Ces dépenses, a ajouté M. MacLean, ne comprennent pas les frais d'imprimerie et les autres déboursés qui portent le total des dépenses à

approximativement \$5,000,000, soit 1-1/4 pour cent de l'emprunt.

L'honorable M. Chas. Murphy demanda à l'hon. M. MacLean de produire un état montrant combien d'argent fut payé aux journaux pour l'annonce de l'Emprunt de la Victoire. Il dit qu'un tel état devrait être produit. L'hon. M. MacLean promit de se rendre à cette demande.

La Chambre se réunit ensuite en comité pour la seconde lecture du bill amendé l'acte du Yukon en réduisant le nombre des fonctionnaires. Deux clauses passeront sans opposition. L'hon. Arthur Meighen, répondant à une demande de l'hon. Chas. Murphy, expliqua la première clause relative au conseil du Yukon. Après quelques minutes de discussion, le bill fut rapporté et passé en seconde lecture.

Sir Robert Borden présenta une résolution à l'effet d'accorder un salaire de \$7,000 par année au président du sous-comité des problèmes ouvriers, et au vice-président du comité de reconstruction et de développement.

Le premier ministre a ajouté qu'il ferait faire une enquête.

"C'est tout un monde de surprises que celui dans lequel nous vivons," a ajouté Sir Wilfrid Laurier.

## ON AURAIT OFFERT UNE POSITION A M. A. LAVERGNE

Le député de Westmoreland, M. Copp, interpelle le premier ministre à ce propos.

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 12. — Après l'appel de l'ordre du jour de la Chambre, cet après-midi, le député de Westmoreland, M. Copp, a demandé au premier ministre s'il était vrai que l'on avait offert à M. Armand Lavergne la position de préposé aux dossiers de l'acte du Service Militaire, à Ottawa, comme l'a affirmé M. Lavergne à

l'enquête de Québec.

Sir Robert Borden a répondu : "Je n'ai pas entendu parler de cette affaire. Je serais très surpris qu'une telle offre ait été faite."

Le premier ministre a ajouté qu'il ferait faire une enquête.

"C'est tout un monde de surprises que celui dans lequel nous vivons," a ajouté Sir Wilfrid Laurier.

COMMUNIQUES DE PARIS

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 12. — Les Allemands, en grande force, ont attaqué les Français au secteur de Hangard-en-Santerre, ce matin. La bataille s'est continuée toute la journée. Plusieurs attaques furent repoussées, mais finalement, l'ennemi a pu pénétrer dans Hangard et les Français ont ensuite repris la section ouest du village. Les troupes françaises et américaines, combattant ensemble, ont repoussé les Allemands dans la forêt d'Apremont.

Au front de Hourtiers, l'ennemi n'a pu avancer, malgré ses efforts. Après plusieurs attaques vaines, les Allemands, ayant amené de nouvelles troupes, sont entrés dans Hangard.

Au secteur de Noyon, l'artillerie a été active. Les Allemands ont bombardé Reims, et y ont causé plusieurs incendies.

"Dans le front de Apremont, l'ennemi a livré une puissante attaque contre nos positions dans le chemin de Bruille."

"Le 1 avril, nos avions ont engagé plusieurs combats. Ils ont descendu deux machines allemandes. Douze autres avions allemands ont été endommagés, et sont tombés dans leurs lignes."

"Le même jour, nos aviateurs ont jeté 16,000 kilos de projectiles sur la gare de St-Quentin, sur les terrains d'aviation au nord de Montdidier."

LE PRINTEMPS UN MAUVAIS TEMPS POUR LES BEBES

La température du printemps au Canada (une journée de froid et orageuse) et le lendemain froid et orageux, est extrêmement dur pour les bébés. Il en résulte que la maman ne peut sortir le petit pour lui faire respirer l'air frais tant désiré. Il faut le garder à la maison, laquelle est souvent surchauffée et mal ventilée. Il attrape le rhume ; son petit estomac et ses intestins se dérangent et la mère ne tarde pas à avoir un enfant malade sur les bras. Pour prévenir cela, on devrait lui donner de temps en temps une dose de Tablettes Baby's Own. Elles régulent l'estomac et les intestins, prévenant ainsi ou guérissant le rhume, la fièvre simple, les coliques ou l'une quelconque des maladies bénignes de l'enfance. Les Tablettes sont vendues par les marchands de remèdes ou envoyées par la poste à 25 cents la boîte par The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

LA MORT DES EPOUX HATCHER

(Spécial au "Canada")

Sherbrooke, 13. — La nouvelle sensationnelle parue sur les journaux de Montréal, au sujet de la mort subite à quelques heures d'intervalle des époux A. T. Hatcher, n'a rien qui puisse attirer l'attention des autorités policières.

Dans les milieux bien informés on dit que la mort des époux Hatcher est purement due à des causes naturelles. Seul le rapprochement des heures est la raison qui a causé la sensation.

Le coroner Bachand tiendra une enquête ce matin.

FEU Mme OLIVIER CARDINAL

Mardi dernier, le 9 courant, avaient lieu, au milieu d'une imposante concurrence de parents et d'amis, les funérailles de Mme Olivier Cardinal, née Rose Anna Beaudin. Le service fut chanté en l'église du St-Redempteur, par l'abbé Geoffroin, curé, assisté des abbés Beaudin et Laux, comme diacre et sous-diacre.

Le deuil était conduit par M. Olivier Cardinal, époux de la défunte, Théodile Joseph, Olivier, ses fils : A. W. Patenaude, J. A. Landes, Léon Guay, ses gendres : Gérard Patenaude, son petit-fils : Alfred et Arthur Beaudin, ses frères, Gédéon et Charles Gagné, H. Heneault, Arthur Beaudin, W. Beaudin, A. B. Beaudin, G. Beaudin, D. Beaudin, L. P. Beaudin, V. Beaudin, A. Beaudin, H. Lecavalier, Jos. Leblanc, D. Lemieux, A. Lemieux, C. Bissonnette, O. Grégoire, W. Gagné, Léo Gagné, D. Beaudin, ses neveux.

Dans le cortège, on remarquait : MM. S. Girouard, J. A. St-Germain, hon. Es. L. Patenaude, Raoul Dumouche, N.P. Dr Bonnier, O. Lemire, Ernest Peniger, Adolphe Brossard, B. Seguin, A. Landes, P. C. Chabot, S. Guay, A. Guay, J. L. Patenaude, J. A. Deniger, Emery Larivière, A. Beaudin, A. Gaudin, échevin J. A. A. Brodeur, Dr J. A. Chouinard, Théo. Truault, John Bumby, Dr Marin, Joseph Charrier, échevin Desrochers, J. Thoun, Henri Cardinal, D. Masson, B. Grégoire, Alfred Boyer, J. A. Cordeau, A. Dugas, A. Gervais, E. Simard, G. Grenier, J. Gaud, T. Pilon, E. Perreault, J. Legault, A. Palardy, A. Thériault, A. Vallières, J. Bort Pigeon, du "Bulletin", R. Matolais, J. B. Tourneur, C. Bissonnette, O. Lemieux, N. Sauriol, M. Montplaisir, L. A. D. Beaudry, E. Robichaud, A. Guénette, L. Guérin, Dr Sauter, W. Hébert, Dr Messier, J. Tibault, P. Grégoire, W. Robert, C. Labelle, A. Bonami, J. Wagner, N. Trudeau, H. Hamelin, Alphonse Gagné, J. Crête, le Rév. Frère Florian, V. Lamarré, Alf. Gagné, E. Garneau, D. Lafleur, D. Larivière, Arthur Robillard, M. Manseau, M. Primeau, J. Poirier, V. J. Cardier, J. Cyr, E. Poirier, W. Pancton, E. Demers, J. W. Moreau, Ed. Belliveau, R. Béland, J. P. Tanguy, J. Laperle, P. Chabot, N. Guilbault, W. Razon, A. Arcand, J. Scott, E. H. Girouard, E. Ocher, E. Serres, D. Portugais, T. Deschamps, V. Mallette, R. Collette, R. Lamoureux, J. St-Germain.

Offrandes des messes : M. et Mme Ernest Lemire, Hon. et Mme Es. L. Patenaude, M. et Mme Gustave Monette, Mme J. B. R. Laplante, M. et Mme Armand Grenier, M. et Mme C. Beaudin, M. et Mme J. A. Beaudin, M. et Mme J. A. Gagné, M. et Mme O. Lemire, M. et Mme E. Simard, M. et Mme A. Guay, M. et Mme J. Landes, M. et Mme Adolphe Brossard, Dr et Mme Louis Deguire, M. et Mme A. Desrochers, M. et Mme Arthur Boisvert, Mme O. P. Brissette, Raoul Dumouchel, N.P. Mlle B. Boissonault, M. et Mme W. Patenaude, M. et Mme Jos. Cardinal, les employés de la maison Guay, M. et Mme Olivier Cardinal, les employés de la Boulangerie Alexandra, la famille J. A. Durocher, M. et Mme J. Radcliff, M. N. Sauvageau, M. et Mme D. A. Fairfield, M. et Mme N. Sauriol, M. G. Guenard, M. et Mme T. Cardinal, la famille N. et Edouard Belliveau, la famille R. Grégoire, M. et Mme Léon Guay, M. et Arthur Robillard, la famille R. Deschamps, M. et Mme N. Brabant, la famille E. Madore, M. Wilfrid Beaudin, M. Arm. Lanteigne, Aristide Madore, Antoine Gauthier, Edouard Champagne, M. et Mme T. Larouche, M. et Mme Ernest Serres, la famille Alphonse Guay, M. et Mme W. Elie, la famille C. Moineau, M. et Mme W. Gamache, M. et Mme T. Couture.

UN OBUS SUR PARIS MEME

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 12. — Pour la première fois, ce soir, un obus lancé, à la canonnade allemande a atteint la ville même de Paris ; il est tombé quelque part près de la ville.

Dans le district de Paris

PAGE FEMININE

LA PAIX DU TALION

Tous ces morts dans le Ciel, tous ces morts dans les flots,  
Tous ces morts dans la terre,  
Ne seront-ils payés que par ces quatre mots :  
Victimes de la Guerre ?

Tous ceux dont le visage est comme un champ d'honneur  
Labouré de tranchées  
Et dont toute la chair a connu la douleur  
Des forces arrachées,

Tous ceux dont les regards au jour furent fermés  
Par les anges funèbres  
Et qui passent, devant nos seuils illuminés,  
Le front dans les ténèbres,

Tous ceux-là qui se sont immolés, n'auront-ils,  
Pour gloire et pour salaire,  
Qu'une paix de vingt ans et dans vingt ans leurs fils  
Vivront-ils leur calvaire ?

Aux morts toujours présents, nos deuils toujours vivants,  
Par delà la prière,  
Jurent qu'ils forceront les guerriers allemands  
A maudire la guerre.

C'est d'un amour humain que nous saurons haïr  
Les Croisés de la haine.  
Devant leurs maréchaux nous ferons resplendir  
Le spectre de Turenne.

Nous n'irons pas chez eux pour porter la terreur,  
Pour brûler les villages,  
Ni tirer sur le temple où l'hôte du Seigneur  
A bûché les carnages.

Mais nous irons peser au poids de leurs canons  
Le fardeau de leurs crimes  
Et s'ils trouvent trop lourd le denier des rançons,  
Qu'ils rendent les victimes !

Qu'ils rendent aux enfants qu'ils ont chassés des nids  
Les amours tutélaires.  
Qu'ils rendent leur demeure aux ancêtres bannis  
Des tombes séculaires.

Qu'ils rendent la chaleur à l'horizon glacé,  
A la plaine sans vie,  
Et qu'ils rendent à Reims le sacre du passé  
Et l'œuvre du génie !

Quand tous auront payé, quand tous auront pleuré,  
— Aveugles de la Guerre,  
Qui porterez demain, sur le monde éclairé,  
Vos yeux solitaires,

Vous qui ne verrez plus ni la beauté des fleurs  
Ni la beauté des femmes,  
Mais qui devinez, dans l'ombre sans couleurs,  
La nuance des âmes,

Vous dont les yeux fermés savent nous éblouir,  
Vous direz la prière  
Pour qu'un peuple aveuglé soit digne de rouvrir  
Ses yeux à la lumière !

André MULLER.

LETTRE DE PARIS

Les Filleuls de Guerre

La première lettre qu'on reçut du filleul fut jugée tout à fait gentille. Un peu gauche de syntaxe et timide d'écriture, elle disait simplement tout ce qu'il avait à dire, remerciait sans excès des paquets et des lettres, exprimant sans emphase le sentiment du devoir et la résolution de tenir autant qu'il le faudrait. Ni plaintes ni jactance, aucune littérature, nulle familiarité. Ce n'était ni le grognard qui ronchonne, ni le hâbleux qui se donne pour un héros, encore moins le Don Juan qui tutoie dès l'abord sa marraine. La lettre, lue en famille, fit le meilleur effet : "Nous avons de la chance; nous sommes très bien tombés".

La seconde était encore très bien. Elle sembla même plus crâne. "On les aura!" écrivait le filleul et il contait comment, dans une reconnaissance, il avait à lui seul ramené deux "kamrades"; il concluait par un couplet de bravoure, invitait sa marraine à "ne pas s'en faire", visiblement soucieux de remonter le moral de l'arrière à la hauteur de celui de l'avant. "Notre filleul s'aguerit, disait avec fierté sa nouvelle famille; sa vaillance s'affirme jusque dans l'écriture qui devient plus assurée".

La troisième arriva d'une ambulance où le filleul était en traitement. On ne s'étonna point qu'elle fût d'une autre main. Bien que légèrement blessé, le filleul n'avait pu tenir la plume lui-même. Une infirmière avait écrit sans doute sous sa dictée. Cette troisième lettre était plus cérémonieuse: tout le protocole d'une extrême politesse y était observé avec le plus grand soin. Ce graphisme élégant, ces phrases correctes et balancées, ces formules parfaites, c'était évidemment l'apport d'une main étrangère, mais, jusque sous la plume de la collaboratrice bénévole, on reconnaissait encore les sentiments du véritable auteur et tout le monde s'accorda pour trouver que le filleul faisait de grands progrès.

Pour achever sa convalescence, on l'envoya dans un dépôt. C'est de là qu'il écrivit sa quatrième lettre. Celle-ci eut beaucoup moins de succès. Autant les précédentes avaient touché par leur exquise mesure et par une gradation où l'on se plaisait à voir, à travers les nuances, une âme qui peu à peu se développe et mûrit, autant cette dernière marquait un brusque arrêt. Cavalière, gouailleuse, elle restait martiale, mais sans qu'on sût au juste si c'était contre l'arrière ou contre l'ennemi qu'elle souhaitait de batailler. Elle remerciait encore, mais, à remarquer l'abus des formes

protocollaires, qui appelaient la marraine "ma comtesse" et le parrain "mon prince", on se demandait si tant de courtoisie n'était pas ironique à la façon de celle des ouvriers de porcelaine, et la lettre finissait par un mot sans détour où le signataire réclamait du "pognon".

Ce fut pour la famille un grand sujet de tristesse. Jusqu'alors elle aimait à parler du filleul, à vanter son courage, sa patience, sa gratitude discrète; elle se faisait une fête de lire ses billets pour répandre autour d'elle l'espoir, le réconfort qu'elle y puisait elle-même. Elle cessa de les communiquer. A une amie qui insistait pour avoir des nouvelles: "Nous sommes préoccupés, finit-elle par dire; le moral des dépôts est bien inquiétant. Ce garçon qui était si gentil s'y trouve depuis un mois à peine. Il est méconnaissable. Notre filleul a bien changé; il est temps qu'il retourne au front!"

Le filleul y retourna et envoya de nouveau une excellente lettre, où, pour la première fois, il s'avisa d'a-

vouer par la plume de son scribe qu'il ne savait ni écrire ni lire. Il faut se garder de juger le poilu sur l'écriture: ce serait la faillite de la graphologie.

— Z.

Paris, le 1er avril, 1918.

CAUSERIE MEDICALE

Les lésions du coeur

(Pour le "Canada")

Organe plein de ressources et d'énergie vitale, le coeur subit, fatalement, au cours de ses lésions valvulaires, une hypertrophie compensatrice. Mais cette hypertrophie, en quelque sorte providentielle, doit être respectée. Lorsqu'elle dépasse le but, on la contient dans des limites raisonnables par le moyen de bains carbonés et hydro-électriques, de la gymnastique dite de l'opposant, de la vibratothérapie, du tapotage précardial, des frictions, révélsifs, frigidité, ceintures cardiaques, etc. Ces pratiques viennent renforcer l'action médicamenteuse et réduire la matité précardiale, par une sorte de réflexe à longue portée et à effets durables.

La massothérapie méthodique, surtout, régularise la progression lympho-sanguine, maintient le tonus musculaire, prévient les stases et fait rétrograder les congestions. Selon le mot imagé du Dr Rare, les mains du masseur se conduisent comme des coeurs de supplément: additional hearts. Le meilleur médicament de l'hypertrophie est l'iodure de strontium. Son action vaso-dilatatrice, résolutive et antiscierreuse, est exempte des périls fluvionnaires des autres iodures.

En ajoutant à un gramme d'iodure 1 ou 2 grammes de nitrate ou d'acétate de potasse en solution, on obtient une action hypotensive plus durable parfois qu'avec la trinitrine ou le fameux sérum de Trueneck. Si l'on observe des contractions frustes ou faibles intermittentes, deux capsules de bromure de camphre et dix centigrammes de bromhydrate de quinine, pris ensemble, à chaque repas, feront disparaître ce symptôme, parfois pénible, ainsi que la dyspnée nerveuse qui l'accompagne fréquemment.

On prévient l'évolution des cardiopathies artérielles en surveillant de près les poussées infectieuses, rhumatismales, gouteuses ou syphilitiques, génératrices d'athérome et d'angor pectoris. L'artériosclérose n'est qu'une dégradation sénile précoce, atteignant les surmenés et les intoxiqués, dont les tissus perdent peu à peu leurs caractères de souplesse et d'élasticité juvéniles. On sait que, par des injections de toxines microbiennes, on a pu reproduire artificiellement l'athérome chez les animaux. L'hérédité arthritique, le ralentissement bradytrophique, l'abus du régime carné, de l'alcool et du tabac, le saturnisme et le paludisme, la syphilis tertiaire sont les causes qui retiennent le plus fréquemment sur le système vasculaire. Pour maintenir l'intégrité de la toxémie et assurer la parfaite liberté de l'émonctoires hépatorenal, le régime est très important, tandis que les soins de la peau et l'existence au grand air, activeront aussi les éliminations. Etant donné le rôle évident des principes calcariques dans la production des lésions athéromateuses, il ne faut pas abuser du lait, des oeufs, du fromage, conseillés d'une manière banale, malgré leur teneur énorme en apports de chaux. Le poisson et la viande à l'état frais, la pomme de terre, les légumes verts, les fruits, la crème, le beurre, les huiles, peuvent, en revanche, être largement introduits dans le régime habituel des artérioscléreux.

L'arritie chronique est une lésion sournoise, qui se manifeste par l'angor pectoris, par la constriction rétro-sternale, la barre interscapulaire, les points intercostaux, un faciès pâle et terreux, un pouls bondissant,

un deuxième bruit cardiaque clangeux, avec retentissement diastolique à droite, des vertiges, bourdonnements d'oreilles, dyspnée nocturne, etc. Un bon procédé pour déceler la tension artérielle, est celui de Haffton: on presse, avec le bout du doigt, un point coloré de la peau, et la tâche blanche produite est d'autant plus lente à disparaître, que la pression est plus basse, d'autant plus courte qu'elle est plus élevée.

L'angor pectoris se caractérise par des accès brusques et paroxystiques de sternalgie et d'angoisses thoraciques plus ou moins intenses, avec sensation pathognomonique de pause vitale ou de mort imminente; les accès surviennent à l'occasion d'un effort, d'une fatigue, d'une émotion. A mon humble avis, l'influence de l'être intellectuel doit être ici très grande, car l'angor est aussi rare dans les classes des travailleurs que fréquente chez les dirigeants sédentaires faisant des excès de cérébralité. L'angoreux devra éviter les efforts, la marche rapide et ascensionnelle, les repas abondants arrosés de vins fins, de café, de thé et suivis de fumées; toutes ces circonstances élèvent la tension artérielle. Les dyspepsies anciennes et la constipation, les états infectieux — notamment l'amygdalite lacunaire, d'après Pawinsky, les affections toxémiques biliaires, d'après Gilbert — prédisposent à la névrite du plexus cardiaque.

En dépit des remarquables travaux de Huchard, les limites séparant l'angor vrai, c'est-à-dire avec lésions névritiques ou coronariennes, des fausses angines réflexes ou neuropathiques, sont encore assez douteuses. Le régime et l'hygiène sévères, avec abstention rigoureuse du tabac, s'imposent dans tous les cas. Je m'acharne aussi, avec d'excellents résultats, à poursuivre l'élément douleur thoracique, par les révélsifs répétés, principalement l'ampilat à l'extrait de belladone est à l'acide salicylique, les bains salés et carbonés. Le régime et les eaux alcalines combattent utilement l'arthritisme. L'accès doit être traité par les gouttes de trinitrine et parfois, par la teinture de straphant, quand le coeur est affaibli. On procède, en même temps, à des inhalations de nitrite d'amyle, dont l'action bienfaisante est souvent très rapide, mais malheureusement assez fugace.

Docteur E.

RECETTES

Potage crème florentine. — Faire un roux blond, beurre et crème de riz, mouiller avec un bon consommé de volaille. D'autre part, faire blanchir les épinards, les passer au tamis, les ajouter au potage. Laisser cuire un quart d'heure. Passer le tout à l'étamine, puis lier avec jaunes d'oeufs, crème douce et beurre.

Pieds de cochon à la cherbougeoise. — Echaudez, ratissez et nettoyez quelques pieds de cochon; mettez-les dans une casserole avec autant d'eau qu'il sera nécessaire pour qu'ils baignent entièrement; ajoutez un peu de sel, de poivre, deux ou trois oignons, carottes coupées en rond et piquées de clous de girofle, thym, laurier, persil. Faites bouillir trois ou quatre heures, à découvert sur la fin pour laisser réduire la sauce. Otez le bouquet et les oignons et servez.

Betteraves frites. — Faites cuire à l'eau des betteraves (jaunes de préférence) avec un coupe-pâte rond préparé-les et disposez-les en rondelles, deux par deux. D'autre part, préparez dans une terrine de la mie de pain trempée dans du lait, remuez-la bien et ajoutez deux jaunes d'oeufs, un peu de sucre, de la moutarde, de la cannelle en poudre. Garnissez avec cette farce une rondelle de betterave, recouvrez d'une seconde rondelle vide trempée dans de l'oeuf battu pour se coller facilement sur la première, puis trempez dans de la pâte à frire pour les plonger ensuite dans la friture. Servez de belle couleur et saupoudrez de sucre.

IL Y A NOMBRE DE FEMMES MALADES !

Pourtant, pour refaire rapidement leur santé il leur suffirait d'employer les Pilules Rouges, remède par excellence aux maux qui leur sont propres.

Témoignages à l'appui.



Mme CALIXTE VAILLANT

"Dès la première année de mon mariage, j'étais devenue si faible que je me sentais toujours lasse. Certains jours j'étais si abattue, si peu capable du moindre effort que vraiment je me croyais prise pour mourir. Quelques boîtes de Pilules Rouges me ramènèrent et un traitement pas très long rétablit ma santé. Maintenant, c'est toujours aux Pilules Rouges que j'ai recours lorsque mes forces ont été affaiblies soit par mes obligations de chaque jour ou par quelque maladie". — Mme Calixte Vaillant, 99 Cumberland, Woonsocket, R.-I.

"J'avais des douleurs internes; lorsque j'étais debout, j'étais obligée de m'appuyer à une chaise. Les remèdes de mon médecin ne me guérissaient pas et ne me fortifiaient pas non plus. On m'avait déclaré que seule une opération pouvait changer mon état, mais, je ne voulais pas m'y soumettre et ma famille s'y opposait aussi. Plusieurs femmes m'ayant souvent recommandé les Pilules Rouges, je me mis à en prendre. Comme je regrettais ensuite de ne pas les avoir employées plus tôt, car elles me fortifièrent, et quand je fus plus forte, j'eus moins de douleurs. Ce seul remède m'a, avec un peu de persévérance, complètement guérie". — Mme D. Guimont, 391 rue Itherville, Montréal.

"Les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine ont ramené ma santé gravement compromise. A la suite d'un choc nerveux, mes forces déclinaient et pendant un an je demeurai dans un bien lamentable état, malgré les soins que je recevais. J'étais tout à coup prise de douleurs inexplicables; j'avais toujours une sensation de boule dans l'estomac, souvent des étouffements et alors il fallait appeler le médecin". — Mme D. Guimont, 391 rue Itherville, Montréal.

Un bon Pudding. — Faites bouillir un litre de crème avec le reste d'un citron. 4 onces de sucre, un peu de cannelle et de sel; mettez dans une autre casserole 1 livre de mie de pain tendre, versez la crème bouillante par-dessus, couvrez la casserole et laissez tremper une heure, retirez la cannelle et le citron, ajoutez cinq oeufs entiers, et mélangez le tout. Beurrez un moule, mettez-y votre mélange, couvrez votre moule d'une serviette humide et farinez-la bien, serrez autour du moule, faites cuire votre pudding dans une marmite d'eau bouillante pendant une heure. Au moment de servir, égouttez votre moule, retirez la serviette, renversez le moule sur un plat et versez chaud avec l'une des sauces du plum-pudding.

"MON RHUMATISME EST COMPLETEMENT GUERI," DIT-ELLE.

LA RECONNAISSANCE DE Mme MILLEY AUX PILULES DE DODD POUR LES REINS.

Cette dame de Terence raconte comment elle a souffert pendant des années et comment elle fut guérie.

Exploit's Harbor, Baie Notre-Dame, N.-N., 12 avril. — Une nouvelle preuve vient s'ajouter à la série déjà longue prouvant que les Pilules de Dodd pour les Reins maintiennent leur réputation dans tous les coins du Canada. C'est celle de Mme S. M. Milley, résidente bien connue de cet endroit.

"Pendant plusieurs années j'ai souffert du rhumatisme et de la maladie de coeur, dit-elle. J'étais l'objet de deux boîtes de Pilules de Dodd et mon rhumatisme est complètement guéri. Je sais que les Pilules de Dodd sont un merveilleux remède. Je le recommande à toutes mes amies qui ne se sentent pas bien et elles, comme moi-même, en parlent avec éloges.

"J'employai les Pilules de Dodd et je suis guérie".

Les Pilules de Dodd agissent directement sur les reins. Si les reins sont faibles ou malades, ils ne peuvent faire leur travail d'écoulement du sang. Le résultat est que c'est la cause de nombreuses maux. Garder les reins en bon état, c'est la base de la santé. Demandez à votre voisin si les Pilules de Dodd ne guérissent pas les reins.

Les choses parlent aux enfants avec leur éclat, aux jeunes gens avec leur mystère, aux hommes mûrs avec leur utilité, aux vieillards avec leur sagesse, de ruiner le prestige du héros aux

cin. Un jour, ma mère se décida de me faire prendre des Pilules Rouges et c'est ce remède qui, en me faisant du sang et augmentant mes forces, me ramena". — Mme Damase Moreau, 21 Avon, Fall River, Mass.

"J'ai beaucoup travaillé à des ouvrages durs. Mes forces furent amoindries, mon estomac fut délabré, ma digestion se fit difficilement et ce furent des gaz fatigants. Pendant quelques années je me fis traiter, mais sans succès. Il y a deux mois, j'ai commencé à prendre des Pilules Rouges et je vois que j'ai trouvé là le remède à mon mal. Je me sens beaucoup plus forte; l'estomac va mieux et les gaz sont presque complètement disparus. Je sens que je serai guérie; aussi, c'est avec une entière confiance que je continue l'emploi des Pilules Rouges". — Mme Camille Desrochers, 112 Moll, New Bedford, Mass.

"Je me sentais fatiguée et toujours à bout de force depuis quelques mois. Un travail assidu était la cause de cet épuisement. J'avais perdu l'appétit, souffrais de douleurs de dos et de reins. J'étais allée voir un médecin, mais comme ces remèdes ne changeaient rien à mon état, je pris des Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine qui bientôt me réconfortèrent. — J'avais craint d'être obligée de laisser l'ouvrage, à cause de ma faiblesse, mais avec les Pilules Rouges, j'ai pu continuer à travailler sans retarder les bons effets du traitement et dont j'ai la plus grande satisfaction". — Mme E. Benoit, 39 Chaple, Putnam, Conn.

"J'étais très faible, insouciante pour tout, sans appétit pour aucune nourriture. Je n'avais que seize ans alors et mon état inquiétait ma mère. Elle me fit prendre des Pilules Rouges dont les bons effets étonnèrent bientôt mon entourage. Après quelques semaines, j'avais un bon appétit, j'étais plus forte, mon teint devint meilleur. Aussi j'avais recouvré ma gaieté et le goût des amusements de mon âge. Douze boîtes de ces bonnes pilules opérèrent ma guérison. Quelque temps après mon mariage, comme la faiblesse me menaçait encore, j'eus de nouveau recours aux Pilules Rouges qui me donnèrent encore le même bon résultat". — Mme A. Lahaye, 907 Ave Coloniale, Montréal.

"Lorsque j'étais jeune fille, j'étais faible, nerveuse et souvent obligée de prendre le lit à cause de douleurs périodiques, mais, avec les Pilules Rouges, ma santé s'est vite améliorée, et depuis que je suis en ménage, c'est toujours aux Pilules Rouges que j'ai recours lorsque mes forces ont paru m'abandonner. C'est aussi le remède que j'ai donné à ma jeune fille qui était faible, toujours lasse et qui, lui a réussi comme à moi. Les Pilules Rouges ont toute notre confiance et nous les recommandons beaucoup". — Mme Eug. Lafrenière, 46, Taft, Greylock, Mass.

CONSULTATIONS GRATUITES au No 274 rue St-Denis, tous les jours, excepté les dimanches et jours de fête, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Les femmes malades, qui ne peuvent venir voir notre médecin, sont invitées à lui écrire.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Elles sont toujours vendues en boîtes, jamais au détail. Si vous ne pouvez vous les procurer dans votre localité, écrivez-nous, nous vous les enverrons sur réception du prix.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE limitée, 274 rue St-Denis, Montréal.

LE ROI HEROS

Albert Ier et les journalistes français

Les représentants de la presse française aux armées, qui furent reçus, ces jours-ci, au quartier-général belge par le roi Albert, ont été très impressionnés par la douceur de cette royauté, par la simplicité de son caractère, par la simplicité de son langage, par la simplicité de son costume. C'est que le roi des Belges est demeuré dans la tourmente absolue, sensible à lui-même: on retrouve dans le paysage désolé de l'Yser le même homme qu'on vit à Bruxelles, le 4 août 1914, se dresser résolument devant l'ennemi. Mais dans le décor de la Flandre mélancolique, dévastée depuis plus de trois ans, par les rafales d'artillerie, cette haute figure rayonnante de la valeur d'un symbole. A la regarder attentivement, on comprend mieux ce sacrifice librement consenti par la Belgique au devoir, on se pénétrant davantage du sentiment qui déterminait l'attitude unanime de la nation martyre et qu'elle maintient, malgré la misère atroce et le jour odieux, immuable dans sa résolution de souffrir et de lutter pour la liberté. Il n'est pas de spectacle plus émouvant que celui du roi Albert vivant au milieu de ses soldats; il n'en est pas de plus réconfortant.

Les Allemands se rendent bien compte du rayonnement moral de cette figure qui s'est fiée à jamais dans l'Histoire, et c'est contre son prestige qu'ils s'acharment par tous les perfides moyens de leur propagande. Ils ont essayé d'abord de persuader aux Belges des provinces occupées que le roi Albert avait manqué au devoir de neutralité et qu'il avait délibérément entraîné son peuple dans la tragique aventure. Ils ont dû constater que jamais le souverain n'était apparu si grand aux Belges que depuis qu'il défend, loin d'eux, derrière l'Yser, le dernier lambeau de la patrie libre. Il est entré vivant dans la légende, et dans chaque soldat, c'est lui qui voit les opprimés, c'est d'un peu de son âme héroïque qu'ils s'imprègnent, chaque matin, en contemplant le portrait du fils ou du frère qui est aux armées. Tout ce que l'ennemi a pu imaginer pour briser la résistance belge ou exploiter la détresse populaire a été vain, parce que le plus humble d'entre ce peuple des "Communiers" et des "Gueux" a le sentiment que toute défaillance serait criminelle quand le roi-soldat ne fléchit pas.

N'ayant pu ébranler la confiance des Belges dans leur souverain, les Allemands ont voulu tenter du moins d'utiliser la faiblesse de leur héros aux

yeux des neutres. Le crime contre la Belgique les égarait et les étouffait. C'est la honte dont ils ne peuvent se laver. Ils se disent que s'ils réussissent à ternir l'éclat de cette gloire, la cause même de la Belgique perdrait de son influence et tiendrait moins au coeur des nations civilisées. Le "XXe Siècle" a révélé, hier, qu'en Espagne, la propagande allemande répandait une brochure illustrée intitulée "Roi sans couronne", où, sous le nom de "légendes" mensongères, on voit le roi des Belges, grand, sortant, la lanterne à la main, du tonneau de Diogène, qui constitue son seul palais. Il faut le marque de sens psychologique qui caractérise les Allemands pour supposer un seul instant que de tels procédés puissent ne pas donner la nausée aux moins dévotés et aux plus indifférents. La "manière" prussienne s'étale ici dans toute sa grossièreté. Les oppresseurs de la Belgique savent pourtant par expérience que cette raillerie appelle une dure réplique et qu'elle leur fut donnée à Bruxelles même. Dans les premiers mois de l'occupation, comme un officier du kaiser voulait obliger une dame à enlever d'un médaillon renfermant le portrait du roi Albert, il enjoignit de faire disparaître ce qu'il appelait "l'image du roi sans couronne". Et la dame lui répondit fermement: "Mieux vaut un roi sans couronne qu'un empereur sans honneur".

Le mot restera, car il est caractéristique de l'âme d'un peuple qui a su tout sacrifier à l'honneur et qui aime son roi, non parce qu'il est roi, non parce qu'il attend de lui plus de richesses et de puissance, mais parce qu'il incarne l'honneur de notre temps. — R. D.

Une balle, mon cher, mais, à tout prendre, c'est — Aurait dit le héros au grand nez — retourné. — Un avis de décès qui fait un bruit [de balle] Il passe, vif et doux, sans offenser [l'oreille] ; Un atome qui veut nous masquer le [soleil] ; Un roulement d'oeu sort un éternel [sommeil] ; Un style voyageur, dont la pointe [de cuivre] Pose le point... final sur l'i du verbe [de vivre]...

(Ecrit dans la tranchée; imité de "Cyrano de Bergerac".)

On est heureux ou malheureux par une foule de choses qui ne paraissent pas, qu'on ne dit point et qu'on ne peut dire. — Chamfort.



Robe de serge et de satin, style empire.

Joli costume bleu garni d'un collet châle jaune.

## HYMNE AUX MÈRES

A LA BELGIQUE —

Sunt lacrymae rerum.  
VIRGILE.

Oh ! je tombe à genoux devant toi, noble terre,  
Si grande sous les coups de la douleur austère  
Qui t'a frappée au cœur !  
Oh ! je pleure avec toi tes fils morts, dont les âmes  
Volent dans ton beau ciel sur des ailes de flammes  
Et répètent en chœur :

"Ne pleurez pas sur nous, vous qui fûtes nos mères.  
Nous régnons aujourd'hui sur les célestes sphères  
Où brillent les soleils ;  
Si vos yeux seulement pouvaient voir, de la terre,  
Vos enfants resplendir dans les flots de lumière  
Des nuages vermeils !

"L'azur que vous voyez, de vos champs pacifiques,  
S'illumine, le soir, de ses feux magnifiques,  
Au fond du firmament ;  
Cet azur aux flots d'or, de rubis et d'opales,  
Brillant de feu, le jour ; la nuit, de clartés pâles,  
Est notre vêtement.

"O mères, nous flottons dans la plaine éternelle  
Plus haut que l'aigle fier, plus loin que l'hirondelle  
Plongeant dans l'infini  
Quand, au printemps nouveau, rassemblant ses compagnes,  
Elle parcourt vallons, bois, côtes et montagnes  
Pour retrouver son nid ;

"Mais si loin que nous porte, en l'horizon immense,  
Notre course sans fin où le jour qui commence  
N'aura jamais de nuit,

Du fond des cieux seréens, nos yeux sur vous, ô mères,  
Veillent, et font tomber sur vos larmes amères  
Comme un rayon qui luit.

"Quand vous avez subi les affronts, les injures  
Et que, sous l'aiguillon de vos lentes tortures,  
Vous appelez la mort ;  
Quand vous êtes comme un criminel à la claie,  
Dont le corps tout entier ne forme qu'une plaie  
Sous le fer qui le mord ;

"Oh ! s'il arrive alors que vous voyiez en songes  
Des fantômes dorés, de lumineux mensonges,  
De douces visions ;  
Si vous voyez en rond danser des ombres frêles  
Et des lutins joyeux chanter de leurs voix grêles  
De charmantes chansons ;

"Si vous voyez vos champs fleurlés ; vos demeures  
Vous chanter de nouveau le carillon des heures  
Pleines d'enchantement ;  
Si vous voyez enfin, en cette heure tragique,  
De son tombeau fumant votre vieille Belgique  
Surgir en un moment ;

"C'est nous, mères, c'est nous que vous voyez en rêve.  
C'est nous, oui, mères, c'est nous que vous voyez en rêve.  
Le magique rideau.  
C'est nous qui, sur le fleuve où naissent les chimères,  
Pour adoucir un peu les douleurs de nos mères,  
Dirigeons le radeau.

"Oh ! nous vous guiderons du pays des étoiles.  
De ce pays sans borne où Dieu se voit sans voiles.  
D'où sont bannis les pleurs ;  
Et, descendant souvent de ces hauteurs divines,  
Nous prendrons de vos fronts vos couronnes d'épines  
Pour y mettre des fleurs.

"Nous serons avec vous quand, sur la froide terre,  
Vous irez lentement dans le coin solitaire  
Où gisent nos tombeaux,  
Où nos corps mutilés se changent en poussière,  
Tandis que nos esprits plongent dans la lumière  
Des célestes flambeaux.

"Nous qui comprenons mieux les secrets de l'aurore,  
Les mystères profonds que la nuit fait éclore,  
La majesté des cieux,  
Les bruissements des eaux, les éclats de la foudre  
Qui, brillant un moment, frappe et réduit en poudre  
Les cèdres orgueilleux ;

"Nous savons mieux aussi que, sur toute la terre,  
Il ne sera jamais de plus poignante mystère  
Ni de plus triomphant  
Qu'une mère qui vient, en ces lieux où tout tombe,  
S'agenouiller muette et pleurer sur la tombe  
Qui contient son enfant.

"Ces solennels sanglots, plus que le sang des hommes,  
L'ont descendu des cieux sur ce globe où nous sommes  
Des pardons plus célestes,  
Quand la terre est plongée en ses vices immondes,  
Ce sont ces larmes-là qui préservent les mondes  
Des divins châtimens.

"Oh ! dans ces temps affreux où la guerre effroyable  
Déchaîne contre nous son spectre épouvantable,  
Son glaive dévorant,  
A fait du monde entier un vaste cimetière  
Et bouillonne le sang comme en une rivière  
Bondit l'eau d'un torrent.

"C'est vous, mères, c'est vous qui buvez le calice,  
Et c'est vous qui venez offrir le sacrifice  
Debout près d'un cercueil ;  
C'est vous qui sauvez la Belgique et la France,  
Mères, qu'on voit passer, grandes dans la souffrance,  
Sublimes dans le deuil !"

— Ainsi chanta le chœur des glorieuses ombres ;  
Et dans les cieux profonds, et dans les forêts sombres  
S'arrêta tout voix ;  
Le zéphyr dans les airs, dans les bois les colombes ;  
Et l'on vit tout à coup sur les augustes tombes  
Rayonner une croix.

CHARLES MARCILLY.

LE TRAVAIL DES FABRIQUES  
DE MUNITIONS ANGLAISES

Malgré le chiffre élevé des enrôlements, le gouvernement impérial a pu équiper toutes ses troupes et leur fournir les munitions nécessaires.

Londres, 12.—Le Dr Kellaway, secrétaire parlementaire du ministre des munitions a parlé de l'augmentation de la production des munitions, dans un discours prononcé à Bedford, hier soir.

La production pour les deux premiers mois de 1918 a augmenté de la façon suivante en comparaison de l'année 1917 : Canons légers, 30 pour cent ; canons moyens, 57 pour cent ; canons lourds, 38 pour cent ; mitrailleuses 96 pour cent ; obus, 83 pour cent ; tanks, 39 pour cent ; aéroplanes, 223 pour cent ; moteurs aériens, 245 pour cent.

La moyenne hebdomadaire de la production des aéroplanes pour 1918 a égalé la production moyenne bi-

mensuelle de l'année 1915. Pendant une seule semaine il s'est construit plus de mitrailleuses que pendant la durée de cinq mois en 1915.

Pendant ce temps le nombre de l'effectif canadien au front a considérablement augmenté. Plus de cent mille hommes ont été enrôlés durant l'année 1917. L'armée est aussi bien équipée à l'heure actuelle que lors de l'offensive allemande.

Tous les canons perdus ont été remplacés. Nos troupes possèdent plus de mitrailleuses qu'au commencement de la bataille. Dans l'air nous sommes aussi forts, sinon plus. Les tanks détruits ont été remplacés, par un modèle supérieur et les munitions ont été très bien fabriquées.

## LES LIEUX D'AMUSEMENTS

## THEATRES

THEATRE NATIONAL FRANÇAIS  
COCORICO !

La Revue de Pierre Christe.

Lundi prochain, nous assisterons au Théâtre National à une première représentation qui sortira de l'ordinaire et qui d'ores et déjà soulève un vif intérêt parmi les personnes qui fréquentent les théâtres. Monsieur Pierre Christe nous a habitués à nous attendre à de la nouveauté chaque fois que nous assistons à une de ses revues, et cette fois-ci, avec Cocorico !, il a mis son imagination et son talent d'observateur encore plus à contribution, aussi pouvons-nous escompter un spectacle des plus intéressants qui coupera de façon très heureuse la monotonie des spectacles de haute comédie.

Comme toujours, M. Pierre Christe ne s'est pas contenté d'écrire une revue ; il a voulu mettre tous les atouts dans son jeu et il a fait personnellement un voyage à New-York pour engager deux artistes nouveaux pour les rôles du comère et de la commère, attention que le public sait apprécier car il aime dans des spectacles de ce genre voir des figures nouvelles et se réjouit d'avance d'applaudir à leur talent. Cette fois-ci, les applaudissements sont assurés d'avance aux deux nouveaux venus, car ils ont tout ce qu'il faut pour plaire et ne manqueront pas de faire sensation à Montréal.

M. Robert Casa, le comère est un chanteur de premier ordre qui a obtenu de nombreux succès à Paris, principalement à la Scala, et dont le talent de diseur est proverbial. Il nous campera dans la revue un genre nouveau de comère et nous charmera par sa voix délicieuse que tout le monde voudra entendre. Les airs qu'il chantera dans la revue deviendront populaires à coup sûr. Mais, mieux que cela, M. Robert Casa est un chansonnier de Montmartre, c'est dire qu'il possède un respectable répertoire de ces bonnes chansons spirituelles qui déchaînent forcément les rires. Il nous en donnera un échantillon, en s'accompagnant lui-même au piano, et ce ne sera pas la moindre des attractions de la revue COCORICO !

Mademoiselle Madeleine d'Espinoz qui tiendra le rôle de la commère, possède une voix magnifique dont elle sait se servir avec un art consommé. Elle ne peut faire autrement que de plaire et elle causera une agréable surprise aux habitués du Théâtre National, Mlle d'Espinoz est une artiste de l'Opéra Comique de Paris, cela en dit plus long que tous les éloges et toutes les éphémères.

Madame Blanche David, l'artiste aimée du public, se taillera un gros succès dans deux tableaux écrits spécialement pour elle et qui sont d'un caractère tout différent de ce qui a été fait ici jusqu'à ce jour. Sa première apparition sera en coq d'or. La direction a fait dessiner un costume de coq en paillote qui sera d'un effet magnifique.

Les autres artistes ont été choisis soigneusement pour répondre aux nécessités de l'interprétation et tous feront preuve de beaucoup de talent dans les rôles qui leur ont été assignés. Parmi ces artistes, citons : Mmes Lydia Robert, Simonne Rivière, Lussier, Wood, Renout, MM. Pellier, Germain, Lévy, Gosselin, S.-George et le désopilant Mallet qui va nous faire rire aux larmes dans les rôles d'un comique intense. Dans la revue, nous noterons : Parmi cinquante scènes toutes plus amusantes les unes que les autres : Le député de Québec. Les jeunes maris. Le Courrier de Colerette. L'anti-riche. Le marié Savant. Les incidents de Québec. La Bécassine. La politique. Médéric le vainqueur. Ainey a perdu sa job. La visite médicale. La fermeture. Le Chasseur fédéral. L'est machère. L'optimiste. M. le Contrôleur. Le député unioniste. Sévigny fait concurrence à Gaspard Petit. L'enceinte. La boîte aux lettres. Jérusalem Débarce (Panorama). Le coq d'or des clochers canadiens, etc., etc.

Ajoutons à cela que la musique est entraînante, que la conduite en sera confiée au talentueux Miro, que les décors sont tous nouveaux et superbes et que l'on verra que le Théâtre National s'achemine à un succès sans précédent pour la semaine prochaine, alors que le rideau se lèvera sur le joyeux Cocorico ! de Monsieur Pierre Christe.

## FRANÇAIS

Les deux numéros de vaudeville qui figurent sur le programme du Français, pour la semaine prochaine, sont les meilleurs de la saison.

En tête s'inscrit la pièce interprétée par Blanche Alfred et sa troupe, pièce de chant et de musique instrumentale. Les jeunes filles qui accompagnent Blanche Alfred sont d'excellentes danseuses doublées de bonnes cantatrices.

Norbert et Marion présentent une esquisse comique originale, où les situations sont compliquées de la façon la plus drôle. Sparks Ali et sa troupe présentent aussi un bon numéro. Ils imitent quatre chats et quatre ânes. Il y a de quoi rire du commencement à la fin, dans ce numéro.

Zeno, Jordon et Zeno, trois acrobates figurent. Un autre numéro et cinq photodrames compléteront le programme.

Jeudi, changement de programme. James S. Devlin et Letta Miller dans "Just One Little Girl", "Tryons Dogs", les sœurs McMahon, Ethel et Lilian, vaudevillistes, Dow et Dale, dans un numéro de chant, seront les principales attractions du programme.

## ST-DENIS

Demain ce sera l'ouverture de la saison d'été au théâtre St-Denis. La direction présentera un programme exceptionnel pour la circonstance ; elle a, de plus, l'intention de donner à ses milliers d'habituelles les meilleures vues animées à des prix populaires.

Dans le cours de cette saison d'été, les artistes suivants paraîtront dans leurs plus récents succès : Mae Marsh, Mabel Normand, Madge Kennedy, Mary Garden, Kitty Gordon, Mme Petrova, Mme Olga, Charles Chaplin, Douglas Fairbanks, W. S. Hart, William Farnum, Dustin Farnum, Francis X. Bushman, Henry B. Walthall, George Walsh et autres.

Un autre léger changement, fait par la direction du théâtre, est aussi à noter. Il y aura deux programmes par semaine au lieu d'un seul comme

la chose existe actuellement. A partir de dimanche prochain, le programme changera le dimanche et le jeudi. Des contrats ont été signés avec les plus importantes compagnies américaines pour que le St-Denis ait le premier des nouvelles vues animées. Le théâtre a dépensé une somme d'argent énorme pour installer un nouveau système de ventilation dans le théâtre ; quand il sera en opération, une température fraîche régnera dans le théâtre, de sorte que les spectateurs ne seront pas importunés par la chaleur. La direction déclare que ce sera le théâtre le plus frais de la ville.

Il y aura aussi une réduction dans les prix d'entrée ; dans la matinée, l'admission sera de 10 cents dans tout le théâtre ; pour les soirées, 10 cents dans toute la galerie et 20 cents dans l'orchestre. Il y aura aussi 400 sièges de loges réservés à 35 cents.

Pour la première semaine, la principale vue animée sera "The Danger Game", avec, comme étoile, Madge Kennedy, surnommée "La fille aux sourires" ; c'est la dernière production de Goldwyn. Elle remplira le rôle de Clytie Rogers et on la retrouve de nouveau dans un entourage de la "société" rôle qui lui donne toute l'opportunité de porter les dernières toilettes de la saison, mais elle n'y demeure pas longtemps. Animée de l'esprit de combativité, elle entend de démontrer que tout ce qu'elle a écrit dans son livre, qui fut fort critiqué par des autorités littéraires qui disaient que toutes les aventures qu'elle était contenues n'étaient pas réalisables dans la vie. Avec son agilité ordinaire et sa science des aventures, Mlle Kennedy nous fait assister à une série d'exploits extraordinaires qui nous attirent, pleurant les situations sont quelquefois critiques. Mais le triomphe de tout et le critique la rejoint dans son boudoir où il lui dit des choses qu'elle n'est pas fâchée de savoir.

Cette vue sera donnée de dimanche à mercredi inclusivement, avec une comédie en deux rouleaux et la gazette hebdomadaire.

A partir de jeudi et pour le reste de la semaine, nous verrons Ruth Dana, l'Inimitable artiste, dans "Breakers Ahead". Dans ce photodrame, elle remplit le rôle de Ruth Bowman. L'intrigue est celle-ci : Ruth perd sa mère à l'âge de dix ans ; elle est adoptée par une amie de sa mère et Ruth s'appelle sa tante. Des années coulent puis elle rencontre

Ernie Pixley, maître d'équipage sur le "Maryella". Jim Hammond, le fils peu scrupuleux d'un riche citadin tente de courtiser Ruth, mais celle-ci repousse toutes ses avances. On induit le capitaine à conduire le navire sur un rocher afin que Hammond, père, ait l'assurance, mais cette tentative échoue grâce à l'intervention de Ruth. Non content, Jim répand des fausses rumeurs sur les parents de Ruth, elle bannit des villageois, ses compatriotes. Plus tard, Jim met le feu au navire et Ruth, pensant qu'Ernie y est égaré dans la fournaise, mais elle est sauvée à temps. On apprend ensuite à Ruth que le capitaine est son père et tout est oublié. Ruth épouse l'homme de son choix. Cette scène du sauvetage est l'une des mieux réussies dans toute l'histoire du cinéma.

## LOEW

"The Royal Hawaiians", présentés par Chas. K. Clark, dans "Paradise Beach", la charmante revue musicale, sera la principale attraction de la semaine prochaine au théâtre Loew. Neuf personnes prennent part à cette revue, ce sont toutes des artistes de talent qui jouent admirablement bien les instruments et ils possèdent, en plus, de très belles voix. Leur numéro est empreint de l'atmosphère des îles Honolulu ainsi que les décors.

Sherman, Van et Hyman, trois vaudevillistes réputés pour leurs comiques comiques, seront aussi au programme avec un répertoire nouveau et plaisant. Conroy et O'Donnell sont de vieux favoris de Montréal, leur pièce, "Uncle Sam's Mail Carriers" nous arrive avec un cargaison de rires. Eddie Heron et sa compagnie paraîtront dans une comédie dernière cri intitulée "After Three Weeks", et Lony Nasse s'agit de remporter un succès avec ses dernières chansons. Les plus célèbres danseurs sur une seule jambe nous seront présentés par Bennington et Scott, qui ont quelque chose de nouveau à nous offrir en fait de danse.

La principale vue animée sera "Carmen on the Klondyke", une histoire étonnante qui se déroule en Alaska et dans laquelle nous aurons le plaisir de voir Clara Williams. Une des artistes les plus réputées du cinéma. "Her Husband's Wife" est la plus désopilante des comédies qui soient encore passées à Montréal ; elle est au programme avec la gazette de Loew.

Demain, la direction a élaboré un magnifique concert avec des numéros de vaudeville et "The Guilty Man", grand photodrame qui a remporté un grand succès cette semaine.

## PRINCESS

Parmi les plus importants numéros qui seront représentés au Princess la semaine prochaine, il faut citer le numéro de ventriloque de Ed. F. Reynard, les morceaux de chant de sœur Watson, et une représentation dirigée par Frances Kennedy, l'étoile du Shea's de Buffalo ! cette semaine.

Les deux sœurs Watson sont reconnues comme les meilleures comédiennes de vaudeville.

Mlle Kennedy possède un très beau timbre de voix. La réputation de cette cantatrice s'est étendue dans toutes les grandes villes américaines. Elle a fait partie des meilleures troupes et a interprété des rôles fameux. Elle est renommée pour la beauté de ses costumes.

Ed. F. Reynard est un ventriloque très puissant. Il a produit une pièce spéciale : "A Morning in Hicksville Court". Les acteurs sont des statues et des mannequins. M. Reynard est le seul acteur vivant de cette pièce.

George et Dick Rath sont deux acrobates très souples. Leurs muscles leur permettent de faire des choses d'une véritable leçon de gymnastique qu'ils donnent dans "A Study in Endurance".

De Haven et Nice danseront et chanteront.

Le nombre des numéros qui figurent au programme est de huit, exception faite de la gazette de Pathé. Dimanche, concert dans l'après-midi et dans la soirée.

Les principaux figurants seront Harry Tighe, Bessie Wynn, Holmes et Buchanan dans "Rubeville". Il y aura aussi un joli programme de vues animées et de musique.

## GAYETY

"A Day at Lobster Beach" et "A Night in New-York Town", deux charmantes comédies qui forment le programme du Gayety, la semaine prochaine, nous seront offertes par les "Bowery Burlesquers" de Joe Hurtig, que les amateurs de burlesque de Montréal connaissent bien. Comme l'on sait, M. Hurtig est toujours enclin à produire quelque chose de nouveau, cette année, le spectacle que nous présente sa troupe est entièrement nouveau et surprenant. M. Hurtig a engagé cette année, les meilleurs acteurs possibles et la comédie qu'il nous présentera est entièrement nouvelle. Billy Foster, le plus habile des comédiens en Amérique, et Frank Larcourt, qui lui est un digne appui, seront les deux principaux comédiens de la semaine prochaine. L'on verra aussi Edna Green qui n'a pas sa pareille dans le burlesque. Parmi les autres acteurs de premier ordre, on verra Jack Hayden, Libby Hart, Eddie Akin, Douglass Moir et Belle Stoller. Mlle Grace Anderson y sera aussi ; cette charmante artiste est bien connue des amateurs de burlesque. Le chœur est puissant et possède de belles voix et les costumes sont d'une richesse qu'on ne rencontre pas dans d'autres compagnies.

"The Bowery Burlesquers" est une troupe pour qu'on ait besoin de la présenter au public qui sera à même de juger la semaine prochaine les progrès qu'elle a faits.

## MADGE KENNEDY DANS UN RÔLE NOUVEAU

Personne n'obtient autant de succès dans un genre spécial de jeu qu'un acteur ou une actrice qui a l'ambition de produire quelque chose de nouveau. Il en est ainsi de Madge Kennedy qui flirte avec une réputation de l'artiste sur une pièce de Charlotte Corday ; et elle ajouta que personne ne la prendrait au sérieux si elle devenait l'étoile des pièces de Marat sur l'écran.

Cependant, avec la pensée de produire quelque chose de nouveau, et étant une héroïne d'un autre genre que "Baby Mine" et "Nearly Married", elle attend presque le rôle d'une femme dans "The Danger Game", la dernière création de Goldwyn qui sera donnée pour les premiers quatre jours de la semaine prochaine au St-Denis à partir de dimanche.

Ce n'est plus la Madge Kennedy des anciens jours, ce n'est plus la coquette jeune personne qui commet toutes les indiscrétions et toutes sortes de bêtises sociales, ce n'est plus la Madge Kennedy qui flirte avec un homme marié ou qui, malgré elle-même, n'a pas la force de repousser un admirateur, ce qui blesse profondément le mari. C'est une nouvelle Madge Kennedy que nous reverrons encore dans un milieu social, mais pas pour longtemps. Dans le rôle de Clytie Rogers, elle a des aspirations vers la littérature et elle compose un roman qui n'est pas bien accueilli des critiques littéraires. Pour prouver que ce qu'elle raconte est très réalisable, elle se lance dans une suite d'aventures intéressantes et étonnantes, une voleuse, et pour bien d'autres choses encore.

Ce photodrame est des plus intéressants et le public sera reconnaissant au St-Denis de lui avoir donné la facilité de le voir.

## CONCERTS

## L'ORCHESTRE DU METROPOLITAIN

La saison musicale 1917-18 se terminera d'une façon des plus brillantes. Rarement aura-t-il été donné à notre population de goûter un régal aussi artistique que celui qui lui sera offert dans quelques semaines. Et c'est à M. Louis Bourdon que nous devons encore une fois cette nouvelle manifestation d'art.

Le lundi, 29 avril, l'Orchestre du Métropolitain de New-York donnera un concert au Monument National. M. Bourdon qui arrive de New-York vient de conclure les derniers arrangements à cet effet. Ce corps de musique de renommée universelle se compose de dix-huit musiciens de la plus haute réputation internationale. C'est la première fois qu'il sera donné au public de Montréal d'entendre cet orchestre au complet. M. Pierre Montoux, dont tous les critiques s'accordent à vanter la science musicale, sera au pupitre.

Comme les frais d'une telle entreprise sont des plus considérables, M. Bourdon a déposé des listes de souscripteurs qui ne tarderont certes pas à se couvrir.

## CONCERT DE Mlle DESCHAMPS, Chez les Artistes.

Mardi, le 23 avril, il y aura à la salle des Artistes Canadiens-français, rue Saint-Denis, une fort intéressante soirée artistique, sous la présidence de M. Rodolphe Bédard, le président général de la société. Mlle Deschamps, une jeune cantatrice canadienne, autrefois de Hull, maintenant établie à Montréal, y donnera un concert assistée de Mlle Berthe Roy, fille de M. Henri Roy, trésorier général des Artistes, et de M. Ernest Lavigne, pianiste bien connu de Montréal. Il y aura aussi des récitations et un orchestre de dames. Le programme, nous dit-on, sera des plus variés et les œuvres qui y figureront plairont à tous. Mlle Deschamps est une chanteuse de grand avenir et sa voix très riche, ainsi que sa manière d'interpréter lui ont déjà valu un grand nombre d'admirateurs.

## LA BASOCHIE

La prochaine représentation de la Basoche aura lieu au Monument National le jeudi, 23 mai prochain. Voici une appréciation de la musique de Messager sous la signature de Georges Pivch : "L'œuvre de Messager a de l'esprit français, la clarté, les proportions harmonieuses, la saine perception des forces ou des grâces que la raison ou le goût ne peuvent excéder. Sentimental, il ne descend jamais à la sensiblerie, il n'échoue jamais à la fadeur. Enclin aux formes de l'opéra comique, il les colore de sa propre élégance. A l'image de l'esprit français, il a des caractères de grand charme : Clément Marot, Colette et le duc de Longueville. Le goût de la musique française s'accroît un peu plus chaque jour. On nous en restitue les manifestations anciennes et modernes. C'est le plus précieux de nos biens. Elle est due pleinement à l'œuvre d'André Messager, savoureuse et spirituelle comme une page de Voltaire, colorée et mélancolique comme une toile de Watteau".

On est donc sûr d'encourager le bon goût et la bonne musique en assistant à la prochaine représentation

de la Basoche. Le bureau de l'association d'art lyrique est définitivement installé au Monument National. Pour toute communication, on est prié de s'adresser à M. Guillaume Dupuis, administrateur, à l'endroit indiqué, de 2 à 5 h. p.m.

## CONCERT ORPHEOQUE.

Voici le programme qui sera interprété au concert de la chorale du St-Sacrement, jeudi prochain, le 18 avril, à la salle des Chevaliers de Colomb :

Première partie.  
Ia.—Chœur des Chevaliers croisés, (Légende de Ste-Elisabeth), List  
b.—Chœur des hommes, La Rédemption) César Franck  
Chorale du St-Sacrement.  
II.—Air (L'enfant prodige) Debussy  
Mlle B. Mousseau, soprano.  
III.—Le jour ..... R. Hahn  
b.—Les fourriers d'été ..... E. Morét  
c.—Vive la rose ..... R. Hahn  
Milles B. Mousseau et A. Provost, sopranos ; E. Filiatrault et Vincent, contre-altos. MM. E. Morency, Boyer, ténors ; Brissou et L. Laporte, basses.  
IV a.—Chœur d'étudiants (Ascanie) ..... C. Saint-Saëns  
b.—Il Racio, Valse d'Arlette. Dard Chorale. Solo M. Paul Valade ténor.

Deuxième partie.  
Ia.—Les Chemineaux ..... F. Pelletier  
b.—Les marins de Kermor St-Saëns Chorale. Solo M. Paul Valade, ténor.  
II.—Polonaise (solo de piano). List  
M. Paul Langlois, organiste, de la chapelle du St-Sacrement.  
III.—Air du Tambour-major (Le Caid) ..... A. Thomas  
M. L. Lapointe, basse.  
IV.—Trois chansons populaires du Canada ..... A. Tremblay.  
a.—Ah ! qui me passera le bois.  
b.—Isabeau s'y promène.  
c.—D'où viens-tu, bergère ?  
d.—Le Trouvère, acte III, première scène ..... G. Verdi.

Solistes : Mlle A. Provost, mezzo soprano ; M. M. G. Valade, baryton et L. Lapointe, basse.  
Chorale du St-Sacrement.  
O Canada.

Les billets sont en vente chez Archambault.

## SOIRÉE MUSICALE ET LITTÉRAIRE A L'OUTREMENT

La soirée musicale et littéraire organisée au bénéfice des pauvres, par les membres de la Société de St-Vincent de Paul d'Outremont, aura lieu le mercredi, 17 avril à 8.15 hrs. p.m., dans la grande salle de l'Académie Querbec, rue Fairmont.

La partie littéraire sera remplie par M. Adélard Leduc, avocat et conférencier distingué qui donnera une causerie sur les "Artistes et la guerre".

Pour la partie musicale on s'est assuré le concours de Mlle Alice Gelineau et Alida St-Louis, deux jeunes pianistes très douées, élèves de Mlle Victoria Cartier, de M. Honoré Vallières et de la chorale de St-Vincent d'Outremont, sous la direction de M. Adélard Leduc. Mlle Victoria Cartier tiendra le piano d'accompagnement.

Les billets seront en vente au presbytère de St-Vincent d'Outremont et à la porte de la salle le soir, au prix de 50 sous.

## LA "DAMNATION DE FAUST", AU MONUMENT NATIONAL

Le Damnation de Faust de Berlioz, que l'Association Chorale St-Louis de France donnera au Monument National le 18 avril prochain, est une oeuvre qui, non seulement possède le génie de l'auteur, mais encore se range au nombre des ouvrages auxquels leur suréminent mérite le nom de classiques.

Comme toutes les productions de l'esprit, qui parviennent jusqu'à l'immortalité, le "Faust" de Berlioz n'eut, tout d'abord, qu'un succès momentané. La première représentation, qui fut donnée sous la direction du maître lui-même, eut lieu à Paris, en 1854.

Les musicographes qui ont retracé l'histoire de cette pièce, insistent sur le fait que ce fut, en somme, devant une salle vide, ou à peu près, que le grand compositeur livra son ouvrage. Pour peu que l'on connaisse la vie de Berlioz, on peut s'imaginer le découragement qui dut suivre pareille apathie du public français.

Il en était à cette date à ce que Maurice Lefèvre, dans une chronique de 1908, appelle la "troisième période de sa vie mouvementée", celle de la lutte pour l'existence, celle où Berlioz éprouva avec abondance toutes les déceptions du cœur, celle où la lutte pour la vie, il allait se décourager enfin quand, soudain, revint la sérénité. Bientôt réintégré dans son genre, et plus séparé des soucis matériels, il crée "Les Troyens", "L'enfance du Christ", "Béatrice et le diable", qui illustrent les quinze dernières années de sa vie et consolent sa solitude.

Ainsi localisée dans la vie de son auteur, la Damnation de Faust se peut davantage se comprendre. Le caractère de cette musique est original, et certains passages ont une allure assez endiablée et formidable pour être considérés comme une caricature de l'opéra. Dans une caricature de 1846, Berlioz nous représente dirigeant un orchestre qui remplit toute une spacieuse salle, les cheveux ébouriffés, et l'oeil hagard. Au milieu de la pièce, on distingue un canon qui crache la poudre ; au bas du tableau, on lit : "Un concert à mitraille".

Dans l'hiver de 1876-1877, Edouard Colonne, poursuivant son oeuvre de résurrection de la musique française, organisa la reprise de la Damnation de Faust". Il fit travailler dans cette partition si difficile, toute la saison durant, un chœur mixte d'amateurs. Les répétitions avaient lieu tous les jours, les brasseries où c'était possible. Les brasseries où les mêmes ont servi aux exercices, à l'insu de leurs propriétaires. Le succès fut immense. On répéta six fois l'audition, devant des salles comblées ; et Lauwers, qui chantait Mephisto, plut tellement au public, dans ce rôle, qu'on ne lui permettait plus d'en remplir aucun autre.

Nous ne doutons pas du succès qui couronnera la soirée de la chorale St-Louis de France. Cette association est de taille à rendre le "Faust" de Berlioz de façon à le faire goûter au public de Montréal.

LA CHORALE ST-DENIS  
La chorale St-Denis donnera son eucharie annuelle le 18 (jeudi) avril prochain, dans le subasment de l'église St-Denis, avenue Laurier-Est, à 8.30 p.m.

L'organisation n'a rien négligé pour en faire une jolie soirée de fin de saison. De beaux prix. Un programme musical. Des fleurs, etc. Tout nous indique un grand succès.

LE RECITAL LEO-POL MORIN, Le 26  
Ceux qui assisteront au recital de Leo-Pol Morin, le 26 avril prochain, à l'hôtel Windsor (Ladies' Ordinary) pourront constater que, sans aller cher-

EPUISEMENT PAR  
UNE NEURALGIE  
AIGUE

Tous les traitements furent vains jusqu'à ce qu'il eut pris les "Fruit-a-tives".



M. JAS. S. DELGATY.

R.R. No 4, Gilbert Plains, Man. "En 1910, j'avais une prostration nerveuse dans sa forme la plus douloureuse. 170 livres que je pesais, je tombai à 115 livres."

"Les médecins n'avaient aucun espoir de ma guérison, et tous les remèdes que j'employai ne me firent aucun bien jusqu'à ce qu'un ami me décidât à employer les "Fruit-a-tives".

"Je les employai immédiatement et après avoir pris ce remède pendant trois ou quatre mois, je recouvrais ma santé complète."

"Jamais je ne me sentis en meilleure santé que pendant les dernières six années. Jamais les "Fruit-a-tives"

# Notre commission du combustible devra d'abord faire modifier la clause 12 du décret de M. McGrath

**CETTE CLAUSE EST INJUSTE ET IMPRATICABLE ET POURRA  
AMENER DES COMPLICATIONS TELLES QUE LA POPULA-  
TION NE POURRA SE PROCURER LE CHARBON  
DONT ELLE A BESOIN**

**Le contrôleur du combustible en édictant cette ordonnance a montré qu'il ne  
connaît rien des conditions qui existent dans une grande ville comme  
Montréal**

La nouvelle commission administrative commence son administration par un acte qui témoigne de son souci d'être utile aux contribuables. En effet dès son entrée en fonctions elle s'est intéressée à la question de faire nommer dans notre ville une commission du combustible pour résoudre le mieux possible la question de l'approvisionnement, de la distribution et de la livraison du combustible. A cette fin elle a consulté l'avocat-chef et ce dernier a déclaré que la ville pouvait nommer telle commission, subordonnée à un commissaire provincial.

Il est à souhaiter que notre ville soit dotée d'une telle institution pour parer à une disette de combustible, qui est toujours imminente, puisque sur ce point nous sommes tributaires des Etats-Unis et à la merci de leurs propriétaires de mines et de leurs chemins de fer.

Il y a bien un contrôleur du combustible à Ottawa, mais il ne paraît pas avoir donné satisfaction et c'est encore à ne comptant que sur nous que nous pouvons être sûrs d'avoir l'approvisionnement nécessaire.

M. McGrath a peu d'actes méritoires à son crédit : ce n'est toujours pas son décret des jours sans feu et celui d'octobre dernier qui lui méritent la reconnaissance éternelle de ses concitoyens.

## Ce qu'est le décret du 25 octobre 1917

Quand il se fut mis au courant de ses fonctions et qu'il se fut un peu renseigné à droite et à gauche le contrôleur du combustible voulut faire acte d'autorité et imitant en cela ses seigneurs et maîtres il crut devoir opérer à coups de décrets et le 25 octobre 1917 il faisait afficher **urbi et orbi** ses volontés sur un placard de trois pieds et demi de longueur et d'un pied et demi de largeur. Nous n'entreprendrions pas de le discuter au long ; nous voulons seulement signaler que la clause 12 est impraticable et injuste et nous espérons qu'elle sera modifiée à la demande de la commission du combustible qu'il est question de nommer.

Cette clause 12 se lit à peu près comme suit :

(a) "Sujet aux contrats existant à la date de ces règlements, aucun courtier ou détaillant ne devra, excepté pour ce qui est prévu à la section "b" de la clause 12, vendre ou délivrer à un consommateur, et aucun consommateur ne recevra aucune quantité de charbon, qui ajoutée à celle qu'il a déjà, constituerait plus que l'approvisionnement suffisant pour ce consommateur pour une période de deux mois.

(b) Cette section ne sera pas en vigueur du 1er avril au 1er septembre inclusivement de chaque année, et ne s'appliquera pas aux chemins de fer, aux fabriques de munitions, aux asiles, aux refuges et aux hôpitaux, et rien dans ce décret n'empêchera qu'un consommateur ait le droit de se procurer l'approvisionnement de charbon qu'il ne dépassera pas trois tonnes."

Comme on le voit cette clause limite la quantité de l'approvisionnement et restreint à une période de cinq mois le temps de la livraison.

Ainsi un marchand de charbon ne pourra pas livrer au consommateur plus que pour deux mois de charbon après le 1er septembre ; mais du 1er avril au 1er septembre il pourra livrer l'approvisionnement qui lui sera commandé.

## Cette clause est impraticable et injuste

On verra que cette clause est impraticable et injuste parce que d'abord à l'heure qu'il est il n'y a que les marchands qui reçoivent leur charbon par chemin de fer qui pourraient remplir les commandes de leurs clients.

Il ne faut pas oublier qu'il y a aussi les marchands qui reçoivent par eau et M. McGrath ne pouvait pas les forcer à commencer à faire la livraison avant l'ouverture des canaux.

D'ailleurs même ceux qui reçoivent par chemins de fer ne peuvent satisfaire actuellement leur clientèle puisque les prix du charbon n'ont pas encore été fixés. Il arrivera donc pour les uns et pour les autres des re-

tards qui à un moment donné amèneront de l'encombrement et de la confusion, parce que tous ceux qui le voudront être servis les premiers.

Cette clause est aussi injuste pour le consommateur peu fortuné pour qui l'été est une chance d'accumuler ce qu'il lui faut d'argent pour son approvisionnement de charbon, et cette classe est le plus grand nombre et c'est en septembre qu'elle donne sa commande. Qu'arrivera-t-il si après le 1er septembre le marchand de charbon ne peut pas lui livrer plus que pour deux mois ?

Et puis il y a un autre aspect de la question pour les consommateurs peu fortunés qui n'ont pas l'avantage d'aller passer l'été à la campagne, c'est que souvent ils se servent en été du local où se trouvait le charbon comme chambre de récréation pour leurs enfants. Combien de familles n'ont pas de cours ni de balcons où les enfants peuvent jouer ? Alors on leur assigne cette pièce comme lieu de récréation pour l'été. S'il fallait la prendre pour y mettre le charbon on comprend qu'il ne resterait plus aux petits d'endroits pour s'amuser.

Ceux qui connaissent le train de vie de beaucoup de familles peu fortunées savent bien que nos observations sont justes. Et M. McGrath n'y a jamais songé, sans doute.

Il y a aussi le cas d'un grand nombre de citadins qui vont en villégiature et qui n'attendent qu'au mois de septembre pour faire leur approvisionnement. Pour eux aussi cette clause est injuste en ce qu'elle les oblige à des frais considérables peut-être à la veille de partir pour la campagne ; sans compter qu'ils peuvent avoir d'autres excellentes raisons de retarder jusqu'en septembre l'entrée de leur approvisionnement.

Dans cette question du combustible les conséquences de la description se font aussi sentir. La semaine dernière au parlement l'hon. M. Meighen a avoué que le manque de main-d'œuvre était la cause de la fermeture de beaucoup de mines de la Nouvelle-Ecosse ; la main-d'œuvre est aussi rare pour la livraison du charbon et dans notre ville les marchands le constatent tous les jours.

Alors il faudra plus de temps pour desservir un territoire aussi étendu que celui de notre ville et il est injuste d'avoir fixé au 1er septembre la limite pour cette livraison.

## Ce qu'il faudrait faire

Pour ne pas paralyser le commerce du charbon et ne pas inquiéter la population il faudrait ce nous semble étendre au 1er décembre la période de livraison. Vraisemblablement les marchands ne pourront commencer à servir leurs clients avant la mi-mai : c'est déjà un mois et demi de perdu. Et puis il faut compter avec la rareté de la main-d'œuvre, les retards dans les transports, la congestion dans le trafic ; tout cela est de nature à compliquer de plus en plus le travail des marchands.

On voudrait suivre à la lettre le décret de M. McGrath qu'on rendrait la situation de plus en plus difficile.

Au cours de l'été les marchands devront servir les grands établissements de toutes sortes, comme les magasins, les banques, les écoles, les collèges et tant d'autres ; comment arriveront-ils dans l'espace même de cinq mois, sans compter les retards, à satisfaire à l'ordonnance du contrôleur du combustible ? Ils n'y arriveront pas sûrement, et à la veille de l'expiration du délai ce sera une véritable course chez les marchands de charbon.

Si M. McGrath veut vraiment remplir consciencieusement ses fonctions il devrait retarder au 1er décembre la date de l'expiration du temps de livraison.

Si après cette date les consommateurs prévoient que leur approvisionnement est insuffisant alors ils auront l'avantage de s'assurer d'un approvisionnement supplémentaire de deux mois.

## DU PAIN QUI EXCITE L'APPETIT ET QUI LE SATISFAIT ENSUITE

**QUE DEMANDEZ-VOUS DE PLUS ?**

Voilà une des qualités du Pain

**BROSSEAU**

Pain recommandé par les autorités médicales.

Aucun n'est plus délicieux.  
Aucun n'est mieux cuit.  
Aucun n'est plus hygiénique.

**J. A. BROSSEAU, Ltée**  
49 à 75 RUE BOYER.  
LIVRAISON PARTOUT

TELEPHONE  
ST-LOUIS  
**6-7-8**

## M. JOHN D. ROCKFELLER PARLE D'ECONOMIE POLITIQUE

**Le fils du célèbre milliardaire américain affirme devant  
le Canadian Club que c'est la fraternité qui rétablira  
l'équilibre entre les classes et les nations**

**LES ETATS-UNIS SERONT DANS LA GUERRE  
JUSQU'AU BOUT**

M. John D. Rockefeller, le fils du célèbre milliardaire a adressé la parole au lunch du Canadian Club, hier, M. Rockefeller avait pris pour sujet : "La Fraternité entre les hommes et les Nations".

Pour le conférencier, le développement de l'esprit de fraternité est le remède qui mettra fin aux difficultés industrielles, sociales et internationales qui régissent dans le monde.

M. Rockefeller exclut cependant de cette fraternité les empires centraux, du moins en attendant que le droit ait remporté une victoire décisive sur la force.

L'organisation industrielle de notre époque est défectueuse aux yeux de l'orateur. Elle interpose une telle cloison étanche entre l'employeur et l'employé que l'entente entre ces deux classes est devenue impossible ; c'est pourquoi il serait nécessaire d'étudier s'il n'y aurait pas moyen de rapprocher le patron et l'ouvrier.

"On pourrait arriver à ce résultat, dit M. Rockefeller, en établissant un comité de représentants ouvriers et des patrons en nombre égal, qui discuteraient franchement des problèmes qui se sont soulevés entre eux et en viendraient à une conclusion."

A ceux qui accusent ce plan d'être irréalisable, l'orateur demande d'ils n'en ont jamais tenté l'essai et affirme qu'il a vu ce projet mis en pratique avec succès et qu'il a lui-même expérimenté l'esprit pratique du projet.

Quant à la fraternité entre les nations, l'orateur démontre qu'elle est très possible, par le fait que depuis cent ans le Canada et les Etats-Unis vivent en paix l'un à côté de l'autre sans autre barrière sur une étendue de 3,000 milles de long, qu'une ligne imaginaire.

M. Rockefeller a exprimé la profonde admiration des Etats-Unis pour les services splendides que le Canada a rendus dans la présente guerre. Il a admis que les Canadiens pourraient penser que les Etats-Unis ont pris du temps à entrer dans la guerre mais a affirmé que maintenant qu'ils y sont, ils conserveront un front uni, ce qui n'aurait pas été s'ils étaient entrés en guerre plus tôt.

"Maintenant que les Etats-Unis sont dans la guerre, a assuré M. Rockefeller, ils sont déterminés à combattre jusqu'au dernier homme, et jusqu'à son dernier dollar pour la victoire."

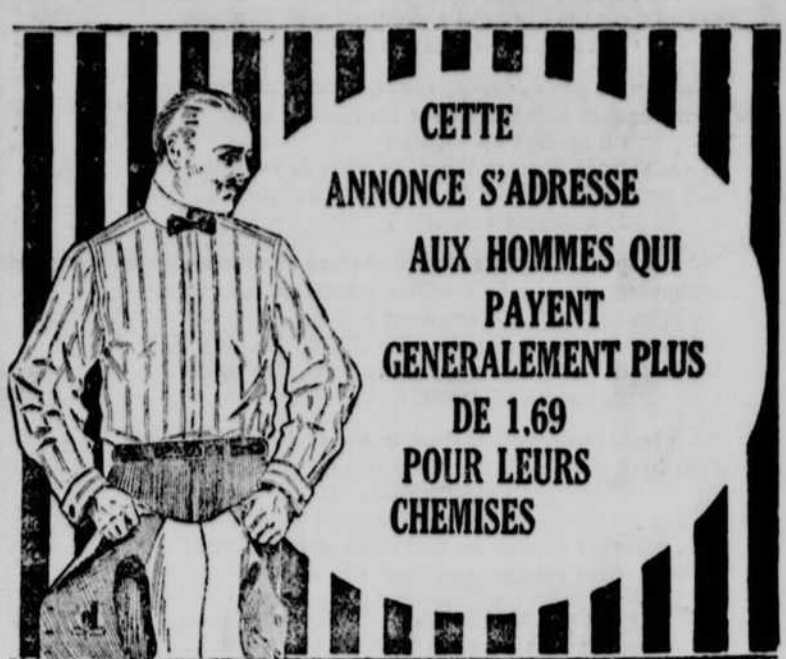
Un bienfait de la guerre a été de développer un esprit de fraternité parmi les nations alliées, dans l'opinion de l'orateur. Toutes les démarches faites pour la poursuite de la guerre ont apporté un contact plus intime et une meilleure entente entre les divers pays. Mais jamais, tant que l'esprit de militarisme et de la force brutale n'aura pas été éliminée, tant que la philosophie à principes erronés qui gouverne les intelligences allemandes n'auront pas disparu, la nation allemande ne pourra participer à la fraternité des démocraties du monde.

M. John D. Rockefeller est un excellent causeur et s'est prêté de la meilleure grâce aux questions des représentants de journaux.

Ce n'est pas la première fois que le fils du riche milliardaire américain visite Montréal. Il est déjà venu dans notre ville, il y a une vingtaine d'années goûter les beautés de notre hiver canadien.

"Les temps sont changés, dit M. Rockefeller ; et il tombe sur la question de la guerre. "Les Etats-Unis, dit-il, ne sont pas des flâneurs et ils suivront dans cette guerre, l'exemple du Canada, de l'Angleterre, de la France et de l'Italie et iront jusqu'au bout. Ils doivent la plus grande gra-

## GRANDS MAGASINS GOODWIN



CETTE  
ANNONCE S'ADRESSE

AUX HOMMES QUI  
PAYENT  
GENERALEMENT PLUS  
DE 1.69  
POUR LEURS  
CHEMISES

Nous mettons en vente aujourd'hui 250 chemises que nous avons marquées pour une journée SEULEMENT, AU PRIX SPE. 1.69 CIAL DE ...

Voici qui peut les recommander fortement aux hommes qui ordinairement ne se laissent pas attirer par une annonce de chemises à bas prix :

La qualité des tissus (reps tissés et tissus natte) et le fini sont ceux de chemises bien plus dispendieuses — en effet, si vous choisissez une chemise semblable dans nos assortiments réguliers nous vous demanderions un prix beaucoup plus élevé.

Il y a trois modèles distincts (rayures étroites, larges et brisées), couleurs unies et combinées (plusieurs couleurs différentes dans chaque patron).

A 9 heures aujourd'hui on trouvera toutes les grandeurs de 14 à 17½ ; il y aura aussi un nombre limité de grandeurs : 18½ et 19 (pas de 18).

—Au rez-de-chaussée.

Ouverts  
de  
9 à 6

**Goodwin's**  
LIMITED

Téléphone  
Uptown  
7000

## M. J. A. BRODEUR ELU PAR QUATRE VOIX DE MAJORITE

**Tel est le résultat définitif donné par le décompte devant  
l'hon. juge Archibald et terminé hier après-midi. —  
Un incident assez drolatique.**

Après plusieurs jours de travail, le décompte des votes enregistrés dans le quartier Saint-Jacques, pour l'échevinage, s'est terminé hier après-midi devant le juge Archibald, siégeant en cour de Pratique.

L'on se rappelle encore sans doute le résultat du 2 avril dernier dans cette division ; jamais lutte plus ardente ne s'est vue dans ce quartier. M. Brodeur, échoué sortant de charge, recevait 1616 voix, tandis que son adversaire, M. L. A. Lapointe, ancien leader du conseil, en recevait 1615. Ce résultat venait à la suite de nombreuses incertitudes dans le vote final. M. Brodeur l'emportait par une voix de majorité ; il fallait donc s'attendre à voir les votes comptés de nouveau. C'est ce travail que le juge Archibald vient de terminer.

Dans la deuxième journée du décompte, M. L. A. Lapointe réussissait à prendre une majorité sur son adversaire, mais les dernières journées lui furent défavorables. M. Brodeur porta, un moment, sa majorité jusqu'à treize voix avec une dizaine de voix encore à vérifier. Finalement, hier, il restait à M. Brodeur une majorité de quatre voix sur son adversaire, c'est-à-dire trois voix de plus que le soir du 2 avril.

Cette majorité de trois ne nous dit pas complètement comment fut la lutte. Le décompte nous révèle que dans plusieurs poils, les deux candidats avaient le même nombre de votes, tandis que partout, les majorités furent petites. C'est ainsi que se termine la lutte la plus serrée de la dernière élection.

Mtrea Desbois et Bisailon représentèrent M. J. A. Brodeur tandis que M. L. A. Lapointe était représenté par M. Campbell et Béique.

Un incident, plutôt drôle, est ar-

## EN L'HONNEUR DES HEROS D'YPRES

L'Association des Vétérans de la Grande Guerre se prépare à célébrer par une parade l'anniversaire des exploits des héros canadiens d'Ypres et des autres batailles, le 21 avril courant.

Tous les vétérans de la guerre actuelle prendront part à la parade ainsi que probablement les troupes casernées à Montréal.

Un service funèbre avait été chanté à l'Arena l'an dernier. Cette année ce service aura lieu dans quel-que théâtre.

## RETRAITE FERMÉE DE L'A.C.J.C.

La retraite fermée annuelle organisée par le comité central de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française pour les membres de ses différents cercles aura lieu à la villa St-Martin. Abordant Plouffe, du jeudi soir 18 avril au lundi matin suivant.

Ceux qui désirent prendre part à cette retraite sont priés d'envoyer leurs noms à M. Guy Vanier, 180 rue Jeanne Mance, Montréal.

## M. THS VIEN, M.P., AU CLUB DE REFORME

**L'hôte du dîner-causerie  
d'aujourd'hui au Club de Ré-  
forme sera M. Thomas Vien,  
le représentant de Lotbinière  
à la Chambre des Commu-  
nités du Club de Réfor-  
mes. Nul doute que tous les  
me se rendront à ce dîner  
pour entendre ce jeune dé-  
puté qui vient de s'affirmer  
d'une magistrale façon au  
cours du débat sur les émeu-  
tes de Québec. M. Vien tra-  
itera un sujet de haute actua-  
lité.**

## LA WOMEN'S CANADIAN CLUB

Une réunion du Women's Canadian Club aura lieu, pour le lunch, au Ritz-Carlton Hotel, le lundi 22 avril à 1.15 hrs. p.m. Mademoiselle Marguerite Clément, de l'Université de Paris et professeur de littérature au lycée de Versailles, sera la conférencière.

## IL PLAIDE NON COUPABLE

Devant le juge Lanctôt, à comparu, hier matin Peter Servanauer alias Sherbowitch, accusé de meurtre du soldat Pascale Rossi, le 18 mars 1916, sur la rue Ste-Agathe.

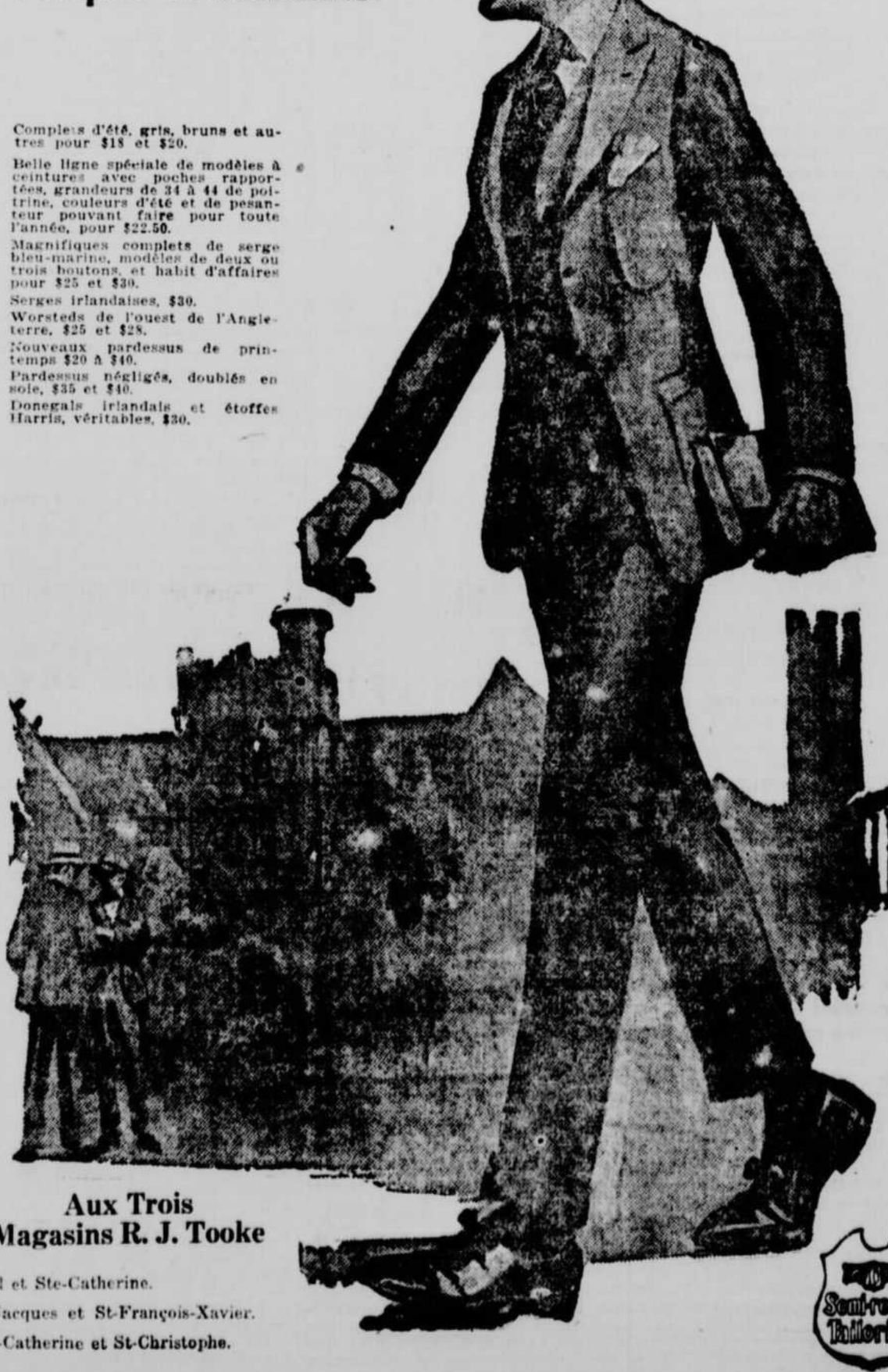
Des que l'accusé : fut traduit à l'accusé, celui-ci enregistra un plaidoyer de non coupable. Le juge a fixé l'enquête au 17 courant. L'accusé est représenté par Mre J. Cohen.

**PLACEZ VOS ASSURANCES FEU  
DANS LA COMPAGNIE**  
**UNION ASSURANCE SOCIETY**  
(LIMITED, LONDRES, ANG.)  
FONDÉE EN 1714 A.D.  
**NORACE J. LABRECQUE**  
AGENT GENERAL, DEPT. FRANÇAIS.  
280, RUE ST-JACQUES. TEL. MAIN 968.

**THE ARBOUR HOTEL COMPANY  
LIMITED**  
Liqueurs et cigares de choix.  
Repas réguliers à 35c  
157 BOULEVARD S. LAURENT  
COMMISSION DE PLACEMENT DES  
**SOLDATS**

**PROVINCE DE QUEBEC**  
Chambres 64 et 65 Edifice Dandurand,  
294 rue St-Catherine Est. Tel. Est 2968.  
**LES PATRONS**  
de tous métiers, les municipalités et gouvernements voudront bien écrire ou téléphoner quand ils ont besoin d'hommes pour gros travaux et travaux légers. Les soldats résidant dans Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières ou les districts environnants peuvent s'adresser à l'hon. Geo. E. Amyot, Québec, Qué. ; Jas. A. McManamy, Québec ; Phil. L. Lassonde, Trois-Rivières, et J. K. Edwards, Sherbrooke, Qué.

**Ou les goûts d'un  
jeune homme sont  
compris et satisfaits.**



**Semi-ready  
Tailoring**

Complexes d'été, gris, bruns et autres pour \$15 et \$20.  
Belle ligne spéciale de modèles à ceintures avec poches rapportées, grandeurs de 34 à 44 de poitrine, couleurs d'été et de pesantier pouvant faire pour toute l'année, pour \$22.50.  
Magnifiques complets de serge bleu-marine, modèles de deux ou trois boutons, et habit d'affaires pour \$25 et \$30.  
Serges Irlandaises, \$30.  
Worsted de l'ouest de l'Angleterre, \$25 et \$28.  
Nouveaux pardessus de printemps \$20 à \$40.  
Pardessus négligés, doublés en soie, \$35 et \$40.  
Dongales, Irlandaises et étoffes Harris, véritables, \$30.

**Aux Trois  
Magasins R. J. Tooke**

Peel et Ste-Catherine.  
St-Jacques et St-François-Xavier.  
Ste-Catherine et St-Christophe.

